

Résultats du sondage national auprès des familles en IEF 2020-2021



RAPPORT - PARTIE 1

« Profil des familles en IEF 2020-21 »

*Version mise à jour
du 29 janvier 2021*

*Sondage réalisé par le collectif Félicia
entre le 13 et 30 novembre 2020
auprès des foyers ayant des enfants déclarés en IEF
sur l'année 2020-2021 et hors CNED réglementé.*

Avec le soutien des associations



**Enfance
Libre**





ERRATUM : Les parties du rapport mises à jour sont surlignées en couleur claire.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 4 |
| Contexte et motivations..... | 4 |
| Félicia, qui sommes-nous ?..... | 4 |
| Présentation du sondage..... | 5 |
| Intérêt scientifique et légitimité..... | 5 |
| Participation..... | 5 |
| PARTIE 1..... | 6 |
| Généralités sur les familles..... | 6 |
| Représentativité des associations chez les répondants..... | 6 |
| Répartition géographique..... | 7 |
| Dans le territoire..... | 7 |
| Au niveau national..... | 7 |
| Profil de la famille..... | 10 |
| Structure de la famille..... | 10 |
| Situation financière..... | 11 |
| Pratiques religieuses..... | 12 |
| Profil des parents..... | 14 |
| Généralités..... | 14 |
| Âge et sexe..... | 14 |
| Formations et diplômes | 14 |
| Catégories socioprofessionnelles..... | 17 |
| Détails sur les parents..... | 17 |
| Profil des parents-instructeur.trices..... | 17 |
| Profil général des mères/tutrices..... | 20 |
| Profil général des pères/tuteurs..... | 21 |
| Profil des enfants..... | 22 |
| Généralités..... | 22 |
| Mixité d’instruction : école et IEF complémentaires..... | 22 |
| Tranches d’âges et cycles..... | 24 |
| CIDE et consentement..... | 25 |
| Conditions d’instruction..... | 27 |
| Approche éducative..... | 27 |
| Socle commun..... | 29 |
| Connaissance du socle commun et confiance en leurs capacités..... | 29 |
| Temps d’apprentissages et moyens utilisés..... | 30 |
| Raisons d’user du droit d’instruire en famille..... | 33 |
| Classement des raisons (adapté de C.Brabant, 2004)..... | 33 |
| Rappel de la méthodologie..... | 33 |
| Classement des catégories générales..... | 34 |



| | |
|---|-----------|
| Classement spécifique des motivations des familles à faire l'IEF..... | 35 |
| Analyse..... | 38 |
| Raisons principales : le bien-être des enfants et de la famille..... | 38 |
| La violence à l'école en 4 ^{ème} position..... | 39 |
| École non inclusive et mal être des enfants..... | 41 |
| Qualité de l'environnement en IEF..... | 42 |
| Choix réfléchi, autorité parental et décision de l'enfant..... | 43 |
| Les raisons autorisées par le projet de loi sont minoritaires..... | 44 |
| Les raisons religieuses sont marginales..... | 44 |
| Contexte sanitaire important..... | 45 |
| Conclusion sur les motivations des familles..... | 46 |
| Socialisation des enfants..... | 47 |
| Rappel sur la socialisation et la sociabilité..... | 47 |
| Distinction..... | 47 |
| La socialisation forge l'identité..... | 47 |
| Activités extra familiales..... | 48 |
| Relations sociales..... | 49 |
| Les cas exceptionnels..... | 50 |
| Engagements citoyens..... | 51 |
| Les conditions actuelles de l'enquête de mairie et du contrôle de l'inspection académique..... | 53 |
| Généralités sur les contrôles..... | 53 |
| Cas particulier : familles ayant commencé l'IEF suite au premier confinement..... | 53 |
| Enquêtes de la mairie..... | 54 |
| Rappel sur l'enquête de la mairie..... | 54 |
| Analyse quantitative des enquêtes..... | 54 |
| Analyse qualitative des enquêtes..... | 55 |
| Contrôles pédagogique de l'inspection académique..... | 57 |
| Rappel sur le contrôle de l'inspection académique..... | 57 |
| Analyse quantitative des contrôles pédagogiques..... | 57 |
| Analyse qualitative des contrôles pédagogiques..... | 58 |
| Signalements, seconds contrôles et injonctions de scolarisation..... | 61 |
| Signalements pour pratique de l'IEF..... | 61 |
| Seconds contrôles pédagogiques et injonctions de scolarisation..... | 61 |
| Entente avec l'institution ou motivation à scolariser..... | 62 |
| Relation idéale avec l'inspection académique..... | 62 |
| Motivation pour (re)scolariser..... | 63 |
| CONCLUSION..... | 66 |
| Synthèse..... | 66 |
| Appel à la suppression de l'article 21 et application de la loi déjà existante..... | 66 |
| Remerciements..... | 67 |
| Présentations des associations IEF de l'interassociatif..... | 68 |



Introduction

Contexte et motivations

Depuis le 2 octobre et l'annonce du président Macron de « *sa décision* » d'interdire l'Instruction En Famille (IEF) « *dès la rentrée 2021 sauf raison médicale* », une multitude de mensonges et d'amalgames ont été relayés par les membres du Gouvernement sur l'IEF, les familles et les enfants qui usent du libre choix d'enseignement. Dans toute la France, **ces familles, dont les enfants sont contrôlés et intégrés dans la société, se sont mobilisées pour démentir ces propos fallacieux en faisant connaître leur mode de vie respectueux des valeurs républicaines.**

Au moment du lancement du sondage, familles, associations, journalistes, parlementaires, etc., **personne n'arrivait à obtenir des chiffres de référence de la part du Gouvernement sur ses accusations de radicalisation des enfants en instruction en famille.** Au contraire, les informations officielles relevaient que : « *Les cas d'enfants exposés à un risque de radicalisation et repérés à l'occasion du contrôle de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels.* ». Aucune donnée scientifique ne permet pour l'heure d'accréditer la thèse associant spécifiquement ces phénomènes aux familles instruisant à domicile. Encore aujourd'hui, le Gouvernement ne donne toujours pas ses sources ni la méthodologie utilisée pour justifier de ses « estimations » sur les risques de radicalisation des enfants et les motivations « séparatistes » dans les foyers instruisant en famille.

Cependant, l'instruction en famille représentant 0,5% des enfants soumis à l'instruction obligatoire, peu d'études⁽¹⁾ sont menées autour de ce mode de vie qui malheureusement reste méconnu en France. Un questionnaire a donc été transmis aux familles avec le soutien des associations qui défendent l'IEF entre le 13 et le 30 novembre afin de faire ressortir un portrait réaliste des familles qui ont déclaré l'instruction en famille à la rentrée 2020-2021.

Pour relever plus précisément et de manière pertinente les motivations des parents, le collectif Félicia a réalisé son sondage en collaboration avec la chercheuse Christine Brabant, Ph. D., de l'Université de Montréal, spécialiste de l'instruction en famille.

L'intention de ce sondage est de réaliser un portrait de ces familles et de ces enfants afin de mettre en lumière la réalité inhérente à ce choix d'enseignement en France.

Félicia, qui sommes-nous ?

Félicia est un collectif qui tend à devenir une association loi 1901. Elle a pour objet de **défendre, de garantir et de promouvoir le droit à la liberté d'enseignement.** Elle a pour vocation de fédérer les associations et les familles qui, par leurs actions ou leur objet statutaire, sont impactées par les questions relatives à la liberté de choix d'enseignement (écoles hors contrat, associations IEF, associations de défense, parents inquiets pour leur liberté de choix, toute association promouvant ou accompagnant des apprentissages libres et/ou alternatifs...) Félicia est laïque, apolitique, asyndicale et humaniste. Nous représentons plusieurs associations et plus de 4 400 familles.

(1) Nous pouvons notamment citer celle de P. Bongrand et D. Glasman « [Instruction\(s\) en famille. Explorations sociologiques d'un phénomène émergent](#) » (2018).



Présentation du sondage

Ce sondage s'est adressé aux foyers dont au moins l'un des enfants d'âge scolaire (de 3 à 16 ans) pratique l'IEF pendant l'année scolaire 2020-2021 en France, hors CNED réglementé. Seul un parent par foyer devait y répondre. Chaque foyer ne devait y répondre qu'une seule fois. Un(e) enseignant(e) ou un(e) tuteur(trice) employé(e) par une famille ne pouvait pas remplir le sondage pour cette famille. La participation au sondage était libre et volontaire. L'analyse s'effectue sur les soumissions de **tous les participants ayant consentis à l'utilisation de leurs réponses dans le cadre de ce rapport** et d'une étude par Christine Brabant.

Il a été transmis aux foyers ciblés par le biais du réseau associatif de l'IEF vers tous les groupes, forums, pages internet, réseaux sociaux, médias liés à l'IEF et a également été relayé par les familles.

Le questionnaire était constitué de sept parties :

- Le profil de la famille (général, parent, enfants)
- Les conditions d'instruction
- Les raisons d'user du droit à l'Instruction En Famille
- La socialisation des enfants
- Les conditions actuelles des mesures de contrôle
- La transmission des valeurs républicaines (analysées dans le Rapport - Partie 2)
- L'impact sur les familles (analysées dans le Rapport - Partie 2)

Intérêt scientifique et légitimité

Afin d'aller plus loin et d'être réellement pertinents, nous avons sollicité les **conseils de Christine Brabant, professeure agrégée à l'Université de Montréal et spécialiste de l'instruction en famille**. Elle nous a fourni un soutien méthodologique, un accompagnement dans l'élaboration du questionnaire et dans le traitement des données, à titre bénévole et dans le respect des principes déontologiques et éthiques en usage à l'université.

Afin de cadrer précisément les motivations des familles les conduisant à faire ce choix, elle nous a également permis d'adapter directement les questions sur les raisons de l'instruction en famille, à partir de son questionnaire « Les raisons du choix des parents » (BRABANT, C. - 2004) extrait de son mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke : L'éducation à domicile au Québec : les raisons du choix des parents et les principales caractéristiques socio-démographiques des familles.
<https://drive.google.com/open?id=1VaCzDMAaTBX5RJmwhra7tvNfx-9NQFMJ>.

Participation

Avec une participation atteignant **3 654 foyers pour un total de 6 294 enfants déclarés et instruits en famille, hors CNED réglementé**, notre échantillon permet de justifier une représentativité tangible de la population déclarée en IEF et pointée par le Gouvernement.
(Référence CheckMarket : [calcul d'échantillon](#)).

Ce rapport est la première partie d'un ensemble de deux. La seconde partie, publiée ultérieurement, se penchera plus en détail sur des profils particuliers.



PARTIE 1

Généralités sur les familles

Représentativité des associations chez les répondants

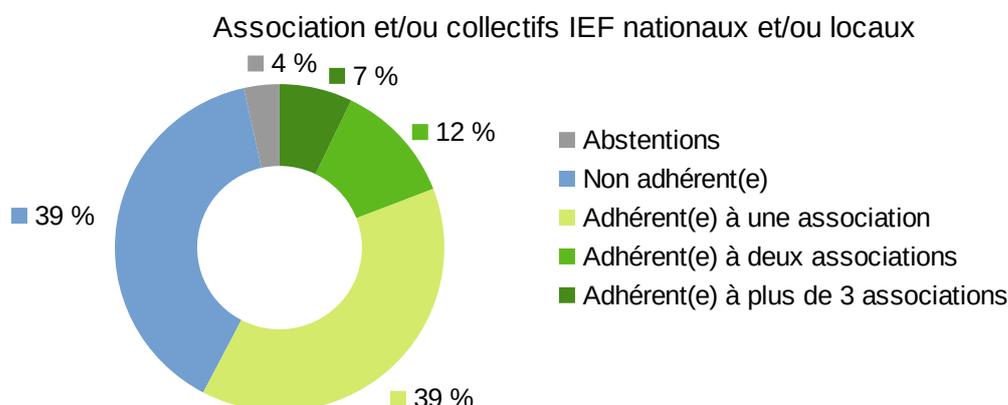
58% des répondants sont membres d'au moins une association IEF nationale ou locale.

Si les associations nationales historiques UNIE (57%), LED'A (41%) et LAIA (15%) sont les plus représentatives, les familles s'organisent également au niveau local via des groupes de parents (17%). Ils se regroupent soit via des associations de loi 1901 soit sur les réseaux sociaux (Facebook étant le plus représenté). De plus, 19% des familles **adhèrent à plusieurs associations**, panachant souvent entre leur association locale et une nationale.

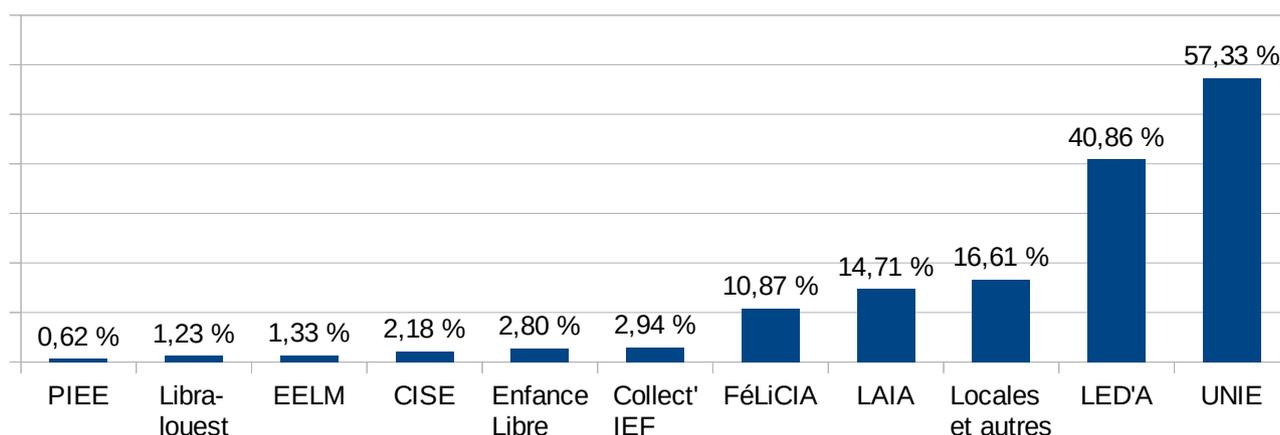
➔ Représentativité des associations nationales historiques

- UNIE : 5 400 adhérents à l'association et 11 600 membres sur le groupe privé Facebook
- LED'A : 1 400 adhérents à l'association et 6 300 membres sur le groupe privé Facebook
- LAIA : 400 adhérents à l'association et 4 385 abonnés sur la page Facebook

Proportion des familles adhérentes



Répartition des adhésions dans les associations

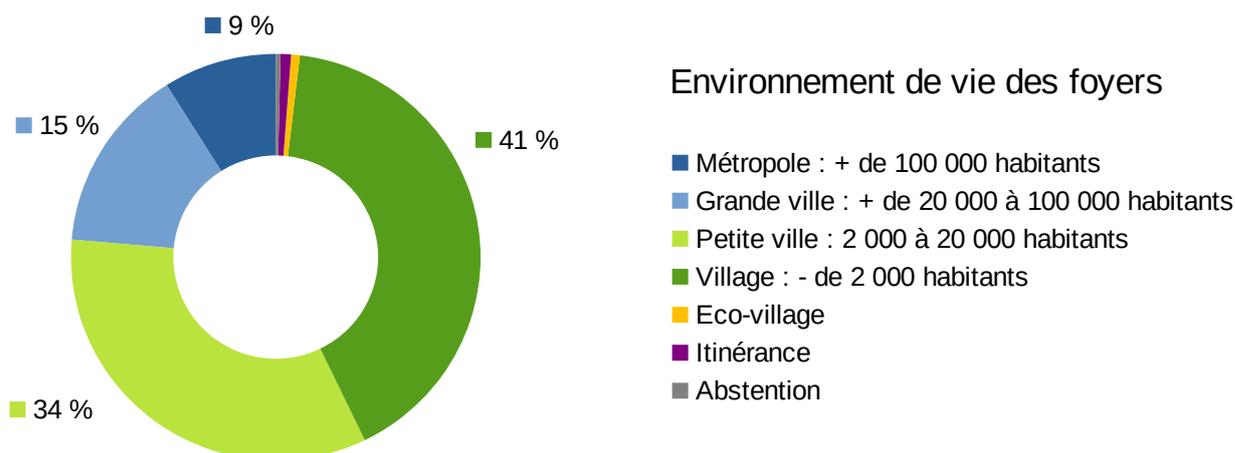




Répartition géographique

Dans le territoire

Les familles vivent **principalement dans les villages de moins de 2 000 habitants (41%) et les petites villes (34%)**. Seulement 1/4 des foyers ont une vie citadine dont 9% en métropole (+ 100 000 habitants).



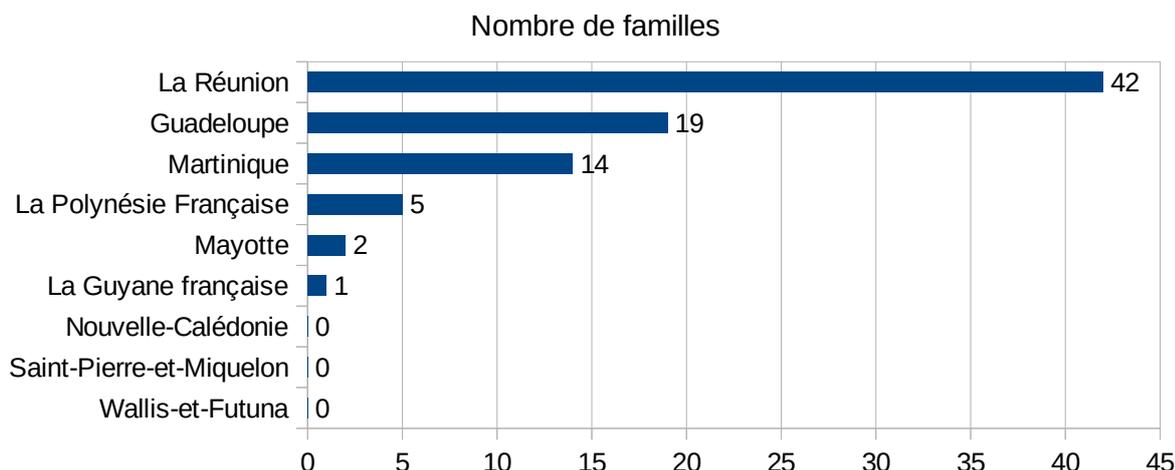
Au niveau national

Les familles IEF répondantes sont réparties sur le territoire avec **une plus forte proportion dans le sud et l'ouest**.

En métropole, les académies les plus représentées sont en région parisienne (10,5% avec les académies de Créteil, Paris et Versailles), suivies de près par celles de Toulouse (10%) et Grenoble (8%). Ensuite, on retrouve Nantes, Bordeaux, Rennes, Orléans-Tours, Montpellier, Aix-Marseille et Lille.

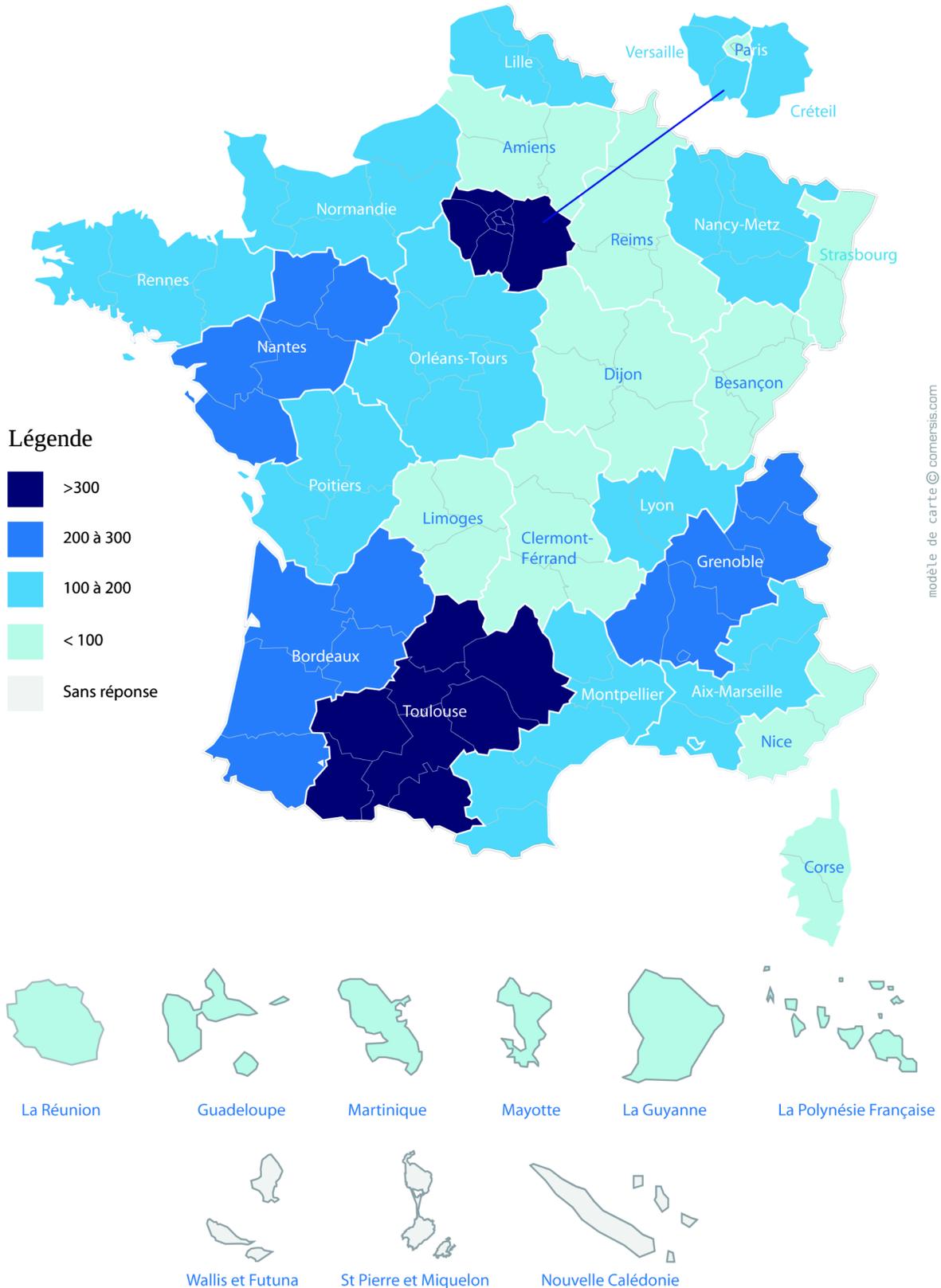
Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie, les familles répondantes vivent **principalement à La Réunion (51%) et en Guadeloupe (23%)**.

Répartition dans les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie



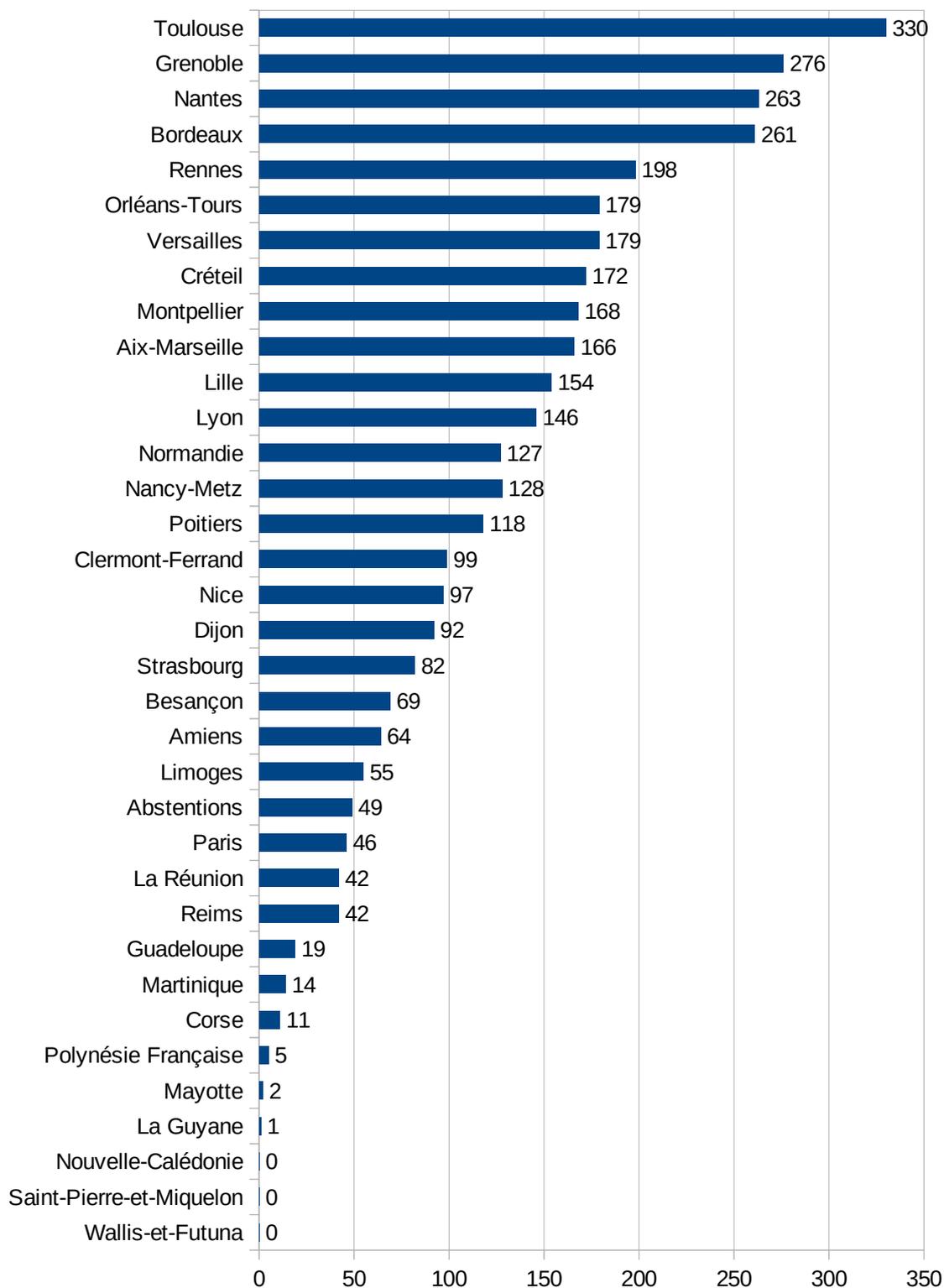


Répartition du nombre de foyers par académie parmi les répondants





Répartition des familles par académie



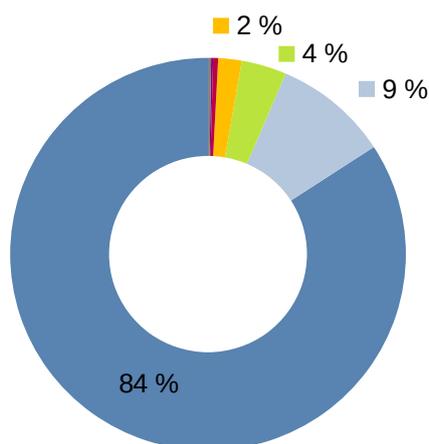


Profil de la famille

Structure de la famille

Les familles pratiquant l'IEF sont principalement des **familles nucléaires (84%) avec une moyenne de 2 enfants par foyer.**

Dans les **familles monoparentales, le parent est à 93% une femme.** Avec une moyenne de 1,5 enfant par foyer, le parent est seul/e responsable des enfants à 85%.

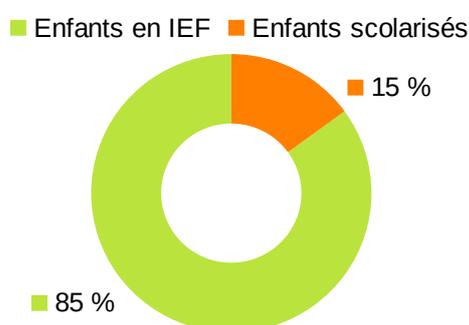


Structure de la famille

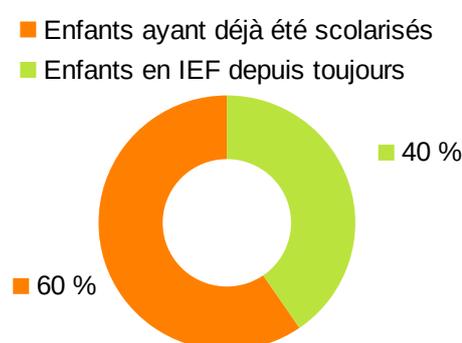
- Famille nucléaire : l'enfant vit avec ses deux parents, marié(e) ou non.
- Famille monoparentale : l'enfant vit avec son père ou sa mère.
- Famille recomposée : l'enfant vit avec sa mère, ou son père, et un beau-parent.
- Famille recomposée avec garde alternée : l'enfant vit en alternance entre les foyers de ses deux parents.
- Famille adoptive : l'enfant vit avec des parents non biologiques.
- Autre : l'enfant vit avec un ou deux grands-parents, une soeur et/ou un frère majeur, une tante et/ou un oncle, tuteur légal...
- Abstention

Dans les foyers, tous les enfants de la fratrie ne sont pas forcément instruits en famille. Ainsi **15% des enfants des familles répondantes sont scolarisés.** De plus, tous les enfants en IEF en 2020-2021 ne le sont pas depuis toujours, **60% ont déjà connu l'école.** (Détails Cf. Partie 1 : « Profil des enfants » p.22).

Répartition du type d'instruction de la fratrie dans les foyers (rentrée 2020)



Proportion des enfants en IEF ayant déjà été scolarisés (Rentrée 2020)

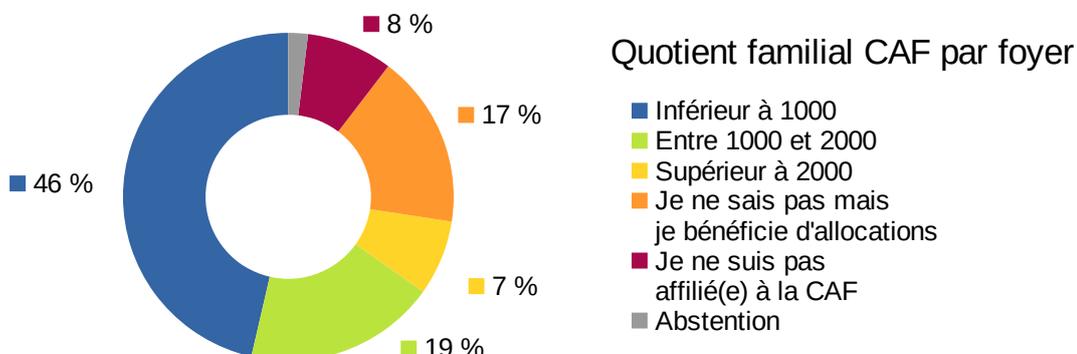


➔ On peut donc observer que les familles **ne cloisonnent pas l'école et l'IEF** et s'adaptent plutôt aux besoins de chacun de leurs enfants.

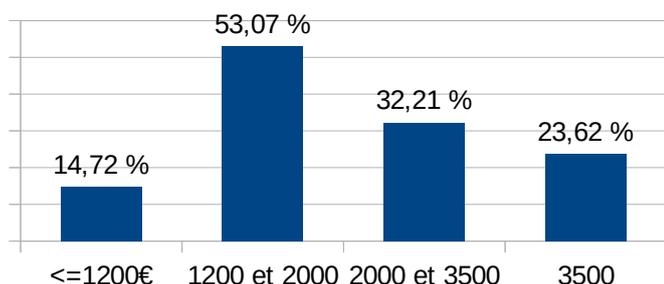


Situation financière

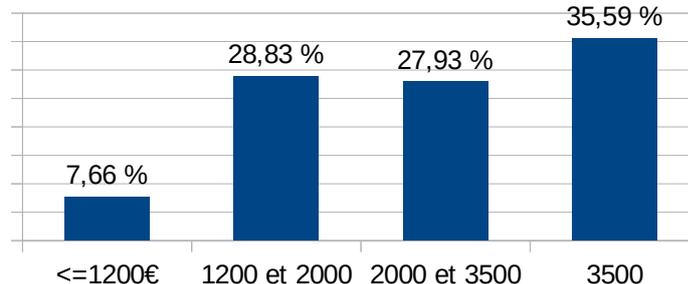
Les familles sont majoritairement affiliées à la CAF (89%) et presque la **moitié ont un quotient familial inférieur à 1 000**.



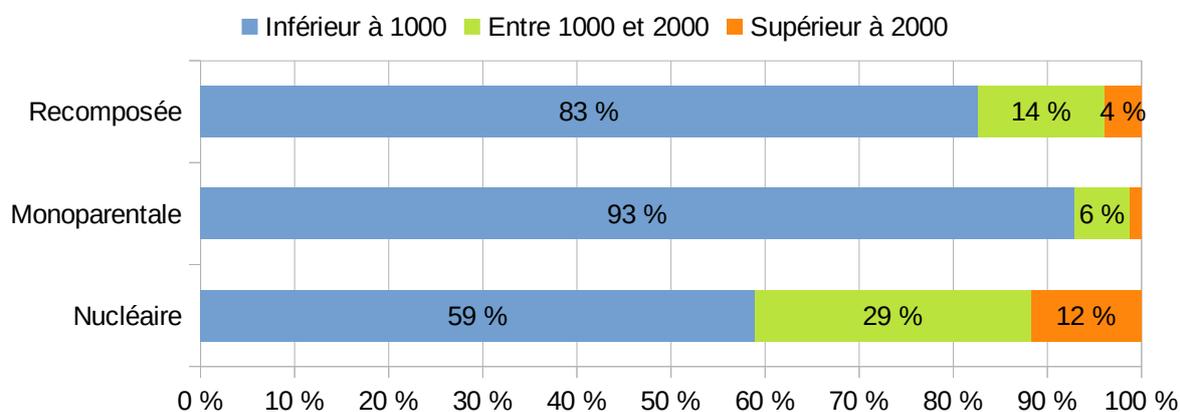
Tranches de revenus
 pour les 17% de familles étant affiliés à la CAF sans connaître leur QF



Tranches de revenus
 pour les 8% de familles qui ne sont pas affiliées à la CAF



Quotient familial selon les trois principaux types de famille (général)





Témoignages de familles ayant un QF < 1 000

« Notre expérience en IEF nous a permis de changer de mode de vie, d'améliorer notre quotidien, d'avoir des enfants heureux et épanouis, alors que l'école était devenue une souffrance. Cela a nécessité beaucoup de sacrifices financiers et d'organisation professionnelle pour nous mais nous n'envisageons pas l'avenir autrement pour nos deux enfants au fonctionnement neuroatypique. »

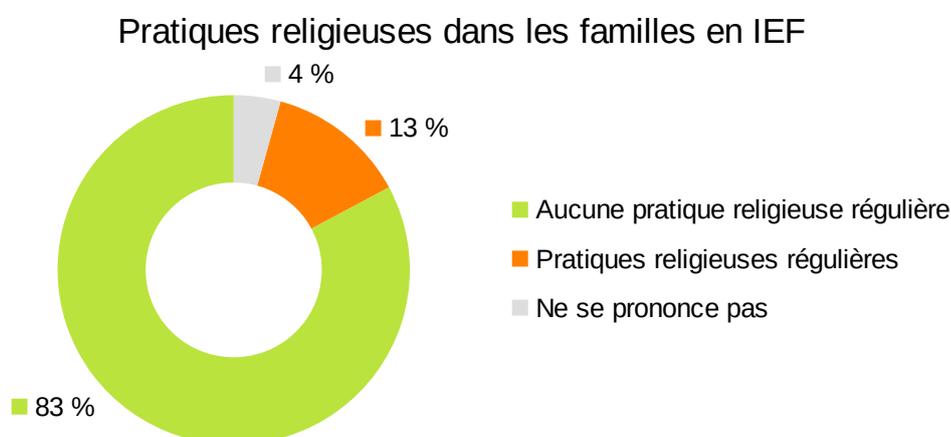
« [...] Nous avons quatre enfants, et ce droit nous l'avons étudié et adopté il y a sept ans pour répondre à un projet de vie familial, préparé en amont avec les remises en cause et aménagements que cela supposait d'un point de vue professionnel, parental, scolaire, matériel, et financier. [...] »

« Je souhaite vivement conserver le droit de l'IEF car je n'ai pas les moyens financiers d'envoyer mon enfant dans une école alternative qui soit adaptée à ses besoins. En cas de rescolarisation obligatoire dans une école classique, ma fille serait en grande souffrance (phobie scolaire). »

➔ Contrairement aux idées reçues, l'IEF n'est pas une option d'instruction réservée à une « élite riche ». Bien au contraire, ces informations permettent de **confirmer que l'IEF est accessible même aux foyers modestes** et/ou est choisie même si cela entraîne une baisse des conditions de vie et de revenus. **Le temps pour dispenser l'instruction ne pouvant pas être un temps de travail rémunéré.**

Pratiques religieuses

La grande majorité des familles n'ont **aucune pratique religieuse régulière (83%)**. Parmi toutes les familles ayant répondu, **seulement 7% ont fait le choix de l'IEF pour « transmettre leurs valeurs religieuses »**. (Détails Cf. Rapport – Partie 1 : « Les raisons de faire l'IEF » p 33)





Témoignage de familles pratiquantes

« Nous sommes musulmans pratiquants mais nous n'avons absolument rien à voir avec le fondamentalisme. Nos enfants ne sont jamais allés à l'école, parce que nous avons toujours eu à cœur de respecter leur rythme, leurs centres d'intérêt, passer davantage de temps ensemble, être libres au quotidien, etc.

Nous leur demandons chaque année s'ils veulent aller à l'école mais ils n'en ont jamais eu envie ; s'ils changeaient d'avis, nous respecterions évidemment leur volonté.

Nous sortons tous les jours, ils ont diverses activités extérieures (sportives ou culturelles), des amis IEF comme scolarisés, d'horizons variés. Nous ne vivons pas en marge de la société, nous apprenons à nos enfants le respect du mode de vie et des croyances de chacun, ainsi que la protection de la faune et de la flore.

Nos valeurs sont, à nous aussi, n'en déplaise à certains, la liberté, l'égalité et la fraternité mais nous trouvons que ces mots perdent parfois de leur substance...

Nous aimons la laïcité, la vraie, celle qui permet aux croyants et aux athées de vivre en paix et en bonne intelligence ; pas celle qui stigmatise, sépare les uns des autres, exige que l'on efface toujours un peu plus ce qui nous différencie.

Nous espérons que cette loi ne passera pas et nous vous remercions pour l'énorme travail fourni. »

« Mon fils a fait sa Petite Section en école publique, il y était très heureux, et nous ne l'avons pas sorti de là contre l'école mais pour quelque chose d'autre. Il voulait apprendre à lire à 4 ans et il était hors de question pour nous qu'il attende [...] d'avoir 6 ans. De là, nous avons pris conscience de toute l'importance accordée au rythme de notre enfant, à sa curiosité naturelle. [...]

Nous sommes une famille protestante, pratiquante et investie dans notre foi. Et pourtant, nous apprenons les valeurs républicaines à notre fils, nous lui présentons l'importance de respecter les autres, d'être empathique et d'accepter la différence dans toute sa richesse. Nous nous sentons injustement attaqués. Merci pour votre travail. »



Profil des parents

Généralités

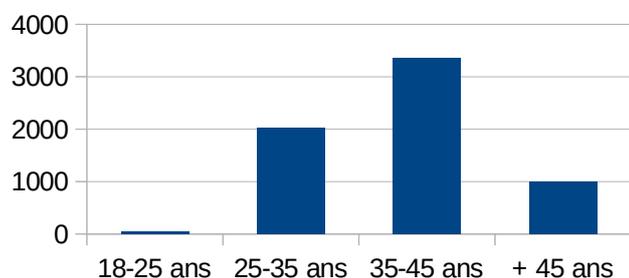
L'ensemble des foyers répondants correspond à 6 548 parents.

Âge et sexe

Parmi les parents il y a 56,5% de femmes et 43,5% d'hommes.

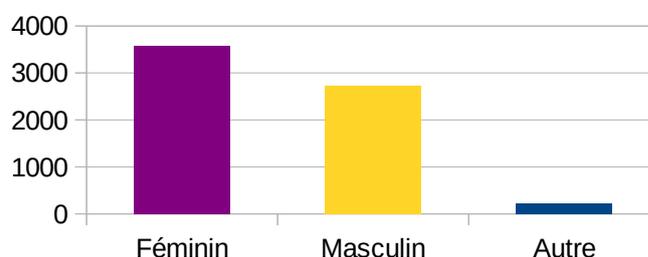
La moyenne d'âge des parents est de 39 ans.

Répartition des âges
des parents/tuteur.trices
(hors abstentions)



Répartition genrée des parents et/
ou tuteur.trices

dans les foyers répondants



→ Comparé à l'âge moyen des enfants (7,5 ans), on note que ce sont des parents **ayant eu leurs enfants dans la trentaine**. On peut donc en déduire à priori qu'ils sont depuis plusieurs années membres adultes de la société et forts d'expériences diverses (études, professionnelles, citoyennes...).

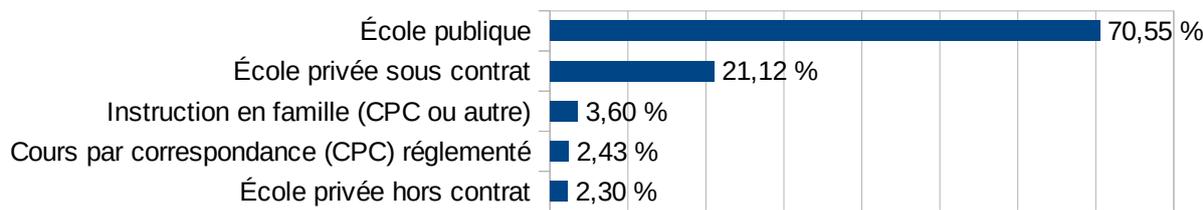
Formations et diplômes

1. Cours obligatoire (6 à 16 ans) des parents

Majoritairement, les parents ont suivi leur période d'instruction obligatoire en tout ou partie **au sein de l'école publique (70,5%)** ou **d'une école privée sous contrat (21%)**.

→ On observe donc que la **quasi-totalité des parents** ont été eux-mêmes instruits/tes sur la base des connaissances du socle commun et **ont expérimenté les valeurs de la République transmises au sein de l'école publique**.

Type d'instruction des parents
pendant leur cursus obligatoire (6-16 ans)



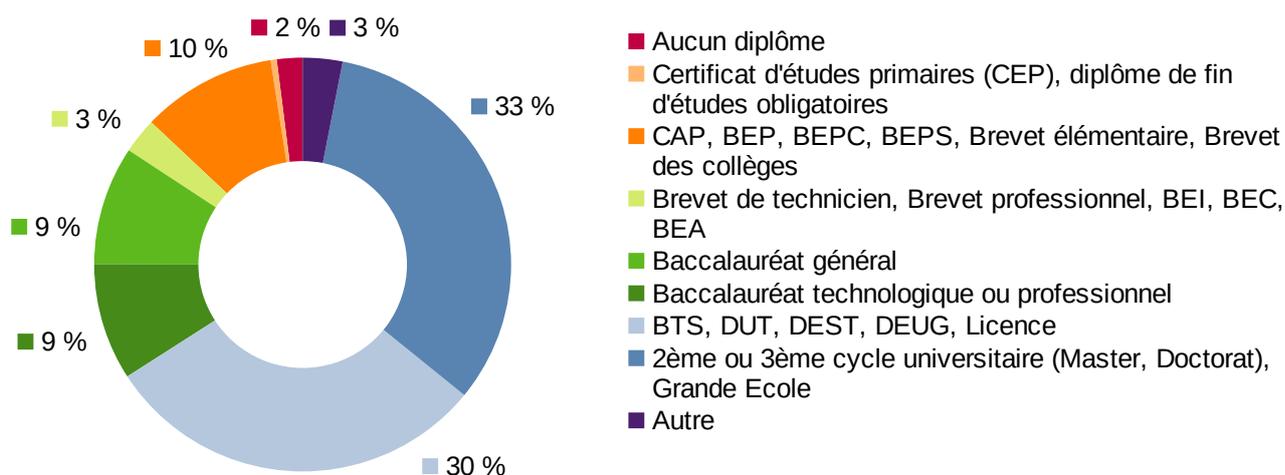


2. Niveaux de diplômes

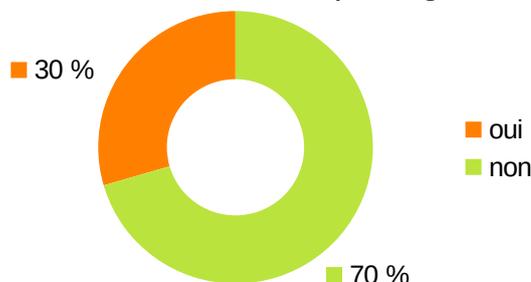
De manière générale, les parents sont à **63% diplômés dans les cursus universitaires** (30% Bac+2/3 et 33% Master et grandes écoles) et 21% ont un diplôme de niveau IV (Bac).

De plus, **30%** des parents ont obtenu un diplôme et/ou ont déjà exercé un emploi dans le **domaine de l'enfance** (enseignement, éducation de l'enfance...).

Niveau général des diplômes des parents/tuteur.trices



Avez-vous validé un diplôme ou déjà exercé un emploi dans le domaine de l'éducation (enseignement, enfance...) ?



Témoignage de parents enseignants en IEF

« Je suis maman de trois enfants en IEF mais aussi enseignante à l'Éducation nationale. [...] Ce que je mets en place pour mes enfants, j'essaie également de le mettre en place pour mes élèves et nous sommes de nombreux enseignants à changer nos pratiques pour prendre en compte l'élève comme individu à part entière, avec son rythme, ses envies, ses centres d'intérêt. [...] Je souhaite de tout cœur pouvoir continuer à instruire mes enfants. L'IEF est notre choix de vie, mon conjoint est un papa au foyer épanoui, lui qui ne se retrouvait pas dans le monde du travail, a trouvé sa place aussi. L'interdiction de l'IEF aura des conséquences considérables sur notre équilibre familial et, par extension, sur l'équilibre de chacun. »



« Notre fils aîné a développé une phobie scolaire en moyenne section. Attachée à l'école puisque je suis enseignante, nous lui avons proposé un changement d'école. Une année un peu plus facile pour lui nous a permis de respirer un peu. Malheureusement, son entrée en CP a vu ressurgir la phobie et son petit frère n'a pas non plus été heureux [...]. Nous avons donc décidé de modifier notre manière de vivre et de leur proposer l'IEF. Nos enfants sont transformés. [...] c'est un soulagement pour notre famille toute entière. Nous souhaitons continuer l'instruction en famille pour l'épanouissement de nos enfants. Pour continuer à leur apporter le meilleur de nous-mêmes. »

« Enseignante et convaincue des bienfaits de l'école pour beaucoup d'enfants, j'ai découvert l'IEF grâce à mon aîné qui ne voulait pas aller à l'école. Quelle révélation ! Cela est tellement riche au quotidien ! L'enthousiasme que je m'efforçais de reconquérir chez mes élèves n'est pas détruit chez mes enfants ! Ce sont des êtres libres, respectés et par conséquent respectueux des autres et de la Vie en général ! [...] »

3. Parents peu ou pas diplômés

Le précédent résultat pourrait donner envie de raccourcir l'instruction à la seule valeur du savoir certifiée par des diplômes. Or, donner aux seuls parents diplômés une légitimité grâce à leurs certificats « de savoir académique » est réducteur. En effet, **l'instruction n'est pas uniquement d'ordre académique** et il est important de reconnaître les compétences, les savoirs et l'investissement personnel des parents sans qu'ils aient nécessairement validé un diplôme.

Ainsi observe-t-on, pour les **parents qui n'ont pas obtenu de diplômes** au-delà du brevet des collèges, un investissement sérieux : 88% savent où trouver les références du socle commun et 88% ont confiance en leurs capacité d'accompagnant (53% « complètement confiants » et à 35% « assez confiants »).

Leurs principaux supports et moyens d'instruction sont :

- **Académiques** : livres pédagogiques de l'Éducation nationale (éditions Retz ou Nathan, magazine La Classe...) et/ou les manuels scolaires de chaque cycle et/ou autres (méthode Singapour...). (62%)
- **Personnels** : intégration des connaissances dans le quotidien en répondant aux motivations et centres d'intérêts de l'enfant. (60%)
- **Pédagogiques** : recherches et lectures sur le développement et les apprentissages autonomes de l'enfant. (43 %)

(Détails Cf. Rapport partie 2 : « Portait comparatif des parents très diplômés et peu diplômés »)

➔ **La légitimité à instruire en famille ne doit donc pas dépendre d'un diplôme et ne peut pas être évaluée seulement sur la base académique.**

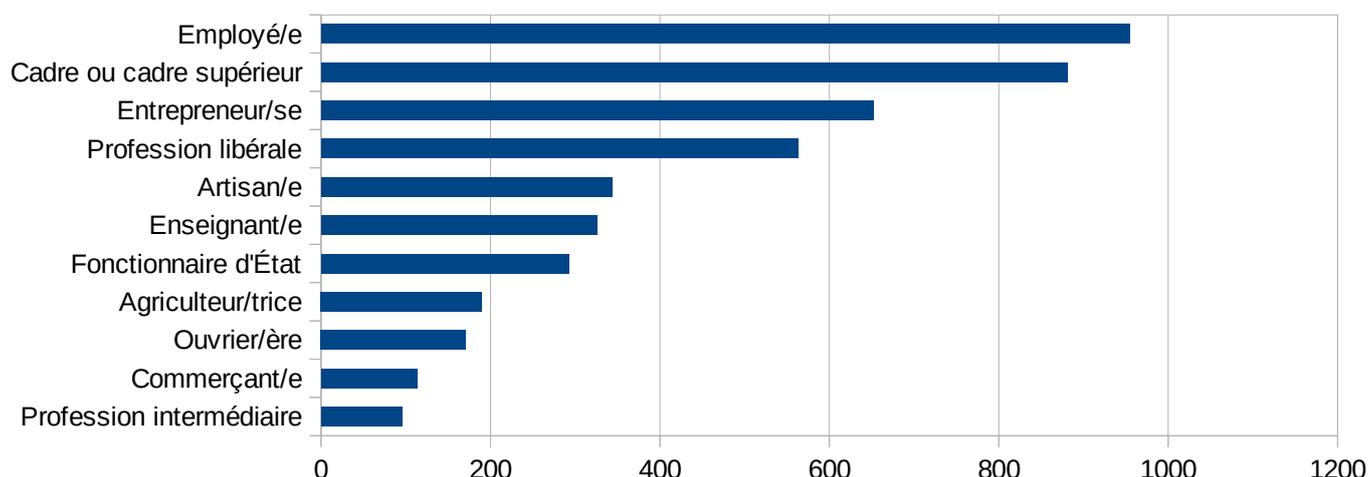
La vraie « compétence » des parents se mesure grâce à l'observation des enfants, autant sur leur niveau académique que sur leur capacité d'adaptation, leurs projets personnels, leurs passions, leur attitude, leur confiance en eux et leur bien-être global. **Les méthodes d'évaluation de l'instruction devraient être plus transversales et adaptées aux pédagogies et apprentissages en famille.**



Catégories socioprofessionnelles

76% des parents répondants ont une activité rémunérée contre 24% sans activité rémunérée (parent au foyer, chômeur, retraité).

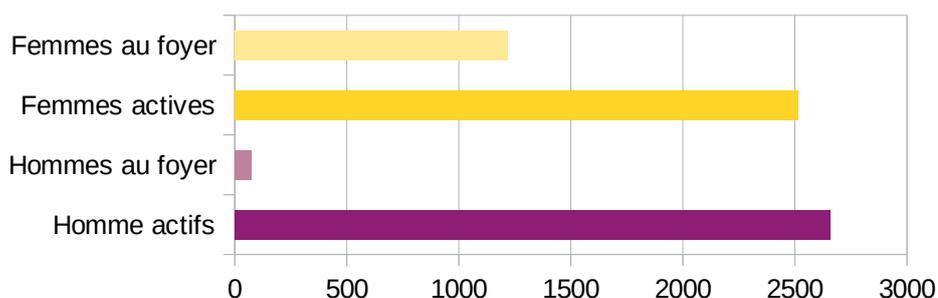
Répartition des emplois pour les parents actifs



Pour les parents actifs :

40% ont des emplois de salariés (cadres, cadres supérieurs ou employés), 34% sont **indépendants** (artisans, entrepreneurs, activités libérales) et 7% sont des **enseignants** en poste.

Nombre de parents actifs et spécifiquement au foyer



Détails sur les parents

Profil des parents-instructeur.trices

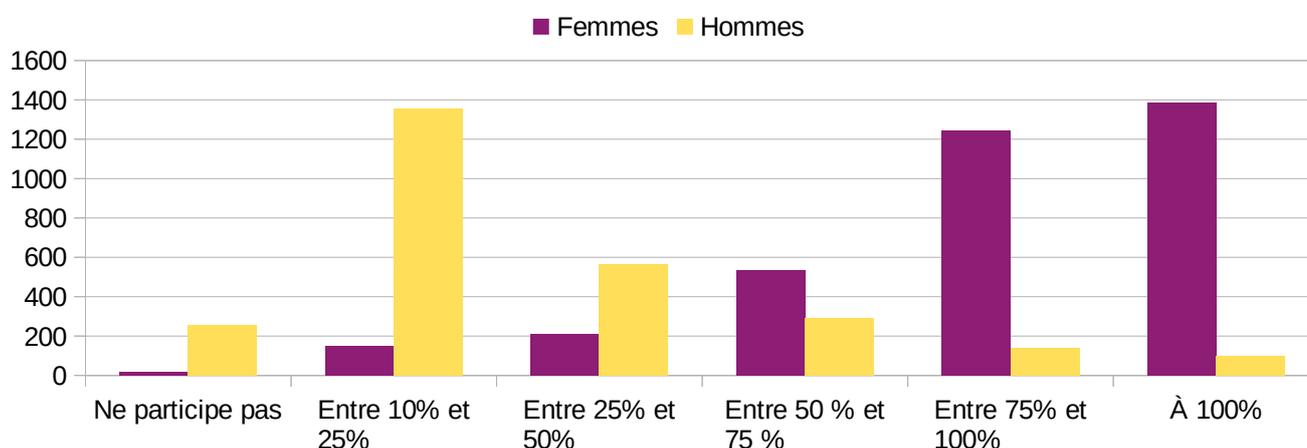
Parmi les répondants, 59,5% des parents ont à charge entre 75 et 100% ou l'entièreté de l'instruction. **C'est à 91,7% les femmes qui assument cette charge** tandis que 59% des hommes prennent en charge les 10 à 25 % de l'instruction restante.

Note : les femmes étant majoritaires, nous utiliserons le terme « parents-institutrices » en incluant également les pères-instructeurs prenant en charge entre 75% et l'entièreté de l'instruction.



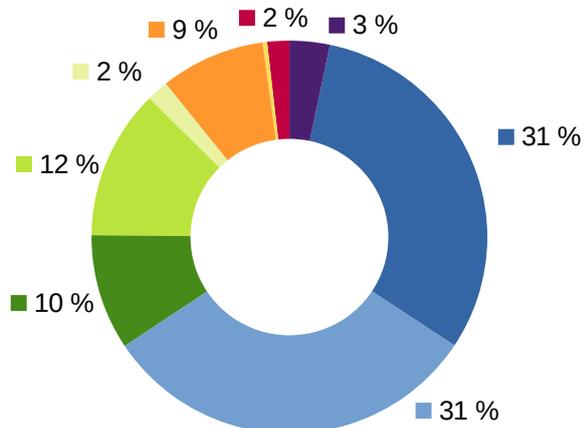
La moyenne d'âge des parents-institutrices est de **38,5 ans**. Elles sont à **62% diplômées en cycle universitaire** et **36,5% d'entre elles ont eu un diplôme ou un emploi dans l'éducation** (enseignement, enfance...).

Répartition de la charge d'instruction par sexe (hors abstentions)



Plus de la moitié des parents-institutrices ont une **activité rémunérée (58%)**, principalement en indépendante (entrepreneuse ou libérale) et employée. Pour les parents-institutrices sans activité rémunérée (42%), elles sont majoritairement au foyer.

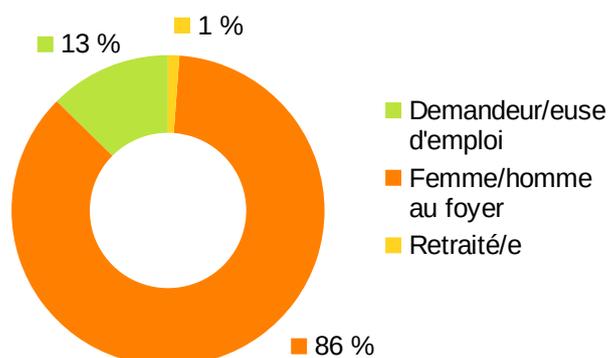
Niveau de diplôme des parents-institutrices



Les parents-institutrices ont-elles eu un diplôme et/ou un emploi dans l'éducation ?



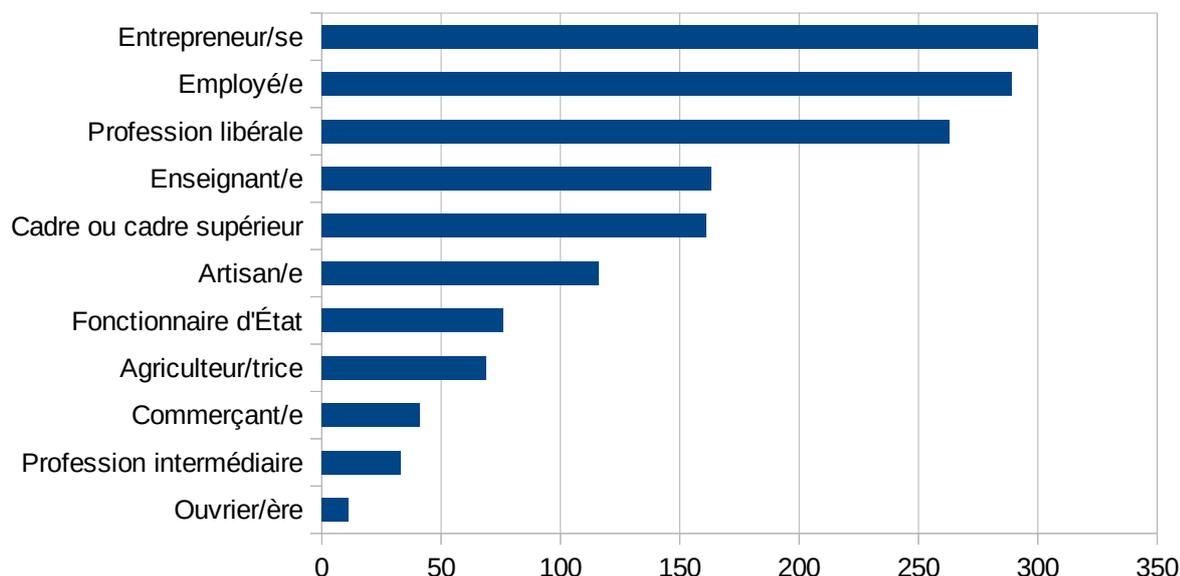
Répartition des parents-institutrices sans activité rémunérée



- Aucun diplôme
- Certificat d'études primaires...
- CAP, BEP, BEPC...
- Brevet de technicien, Brevet professionnel...
- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique ou professionnel
- BTS, DUT, DEST, DEUG, Licence
- 2ème ou 3ème cycle universitaire, Grande Ecole
- Autre



CSP des parents-institutrices ayant une activité rémunérée



Témoignages de parents-instituteurs

« Nous commençons tout juste à trouver un rythme quand le projet de loi est tombé, comme un couperet. Si la loi est votée, c'est toute la vie de famille qui est en question puisque je travaille à la maison et mon mari est en reconversion professionnelle pour être aussi plus disponible à la maison. [...] »

« Cet engagement m'a déjà coûté beaucoup d'argent en formation Montessori + matériel [...] et j'achète les ouvrages chez Retz par exemple mais aussi les livres du maître ce qui représente encore un investissement important alors que nos ressources ne sont pas énormes et que nous n'avons pas droit à l'allocation de rentrée scolaire. Ce qui est injuste car mes dépenses sont plus importantes. Je ne travaille plus pour m'occuper de nos enfants. [...] Exigeante, je le suis, car j'ai leur avenir scolaire entre mes mains. Je travaille énormément pour préparer mes leçons. [...] »

« Notre pratique : financièrement, je ne peux pas quitter mon travail (crédit maison...). Nous avons donc profité d'un changement de poste de mon mari qui est aide-soignant pour nous lancer. Travaillant maintenant en 12 heures, il est plus souvent à la maison en journée. Nous nous sommes donc lancés : je m'occupe de la programmation, de l'introduction des notions français/maths (samedi matin), de la dictée (mercredi matin). Le reste, les enfants le font soit avec moi tôt le matin (à leur demande !), parfois à midi ou en fin de journée, soit avec papa en journée. Parfois avec mamie. Les sorties se font avec papa en semaine, avec maman ou en famille le mercredi et le week-end, et parfois avec mamie. Résultats : nous avons trouvé un équilibre très satisfaisant. »



Profil général des mères/tutrices

Parmi les familles répondantes, **les mères sont à 62% actives** et 33% au foyer. Privilégiant les activités à leur compte **en indépendantes** tel qu'artisane, entrepreneuse ou profession libérale (45%) et d'employées (30%).

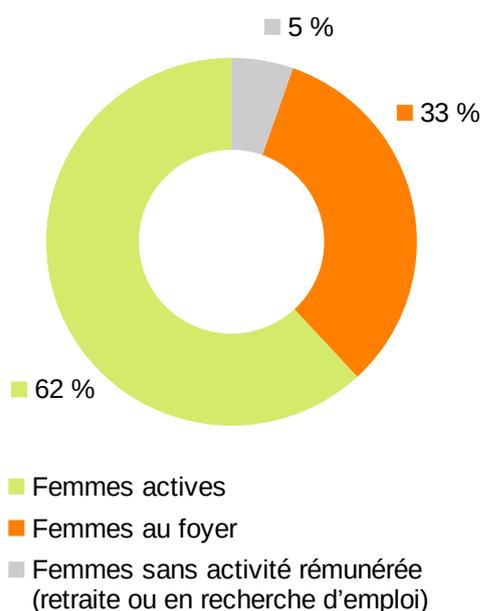
Leur moyenne d'âge est de **38 ans**.

Principalement diplômées en cursus universitaire : 2^e/3^e cycles, grandes écoles (33,5%) et Bac+2/3 (31,5%).

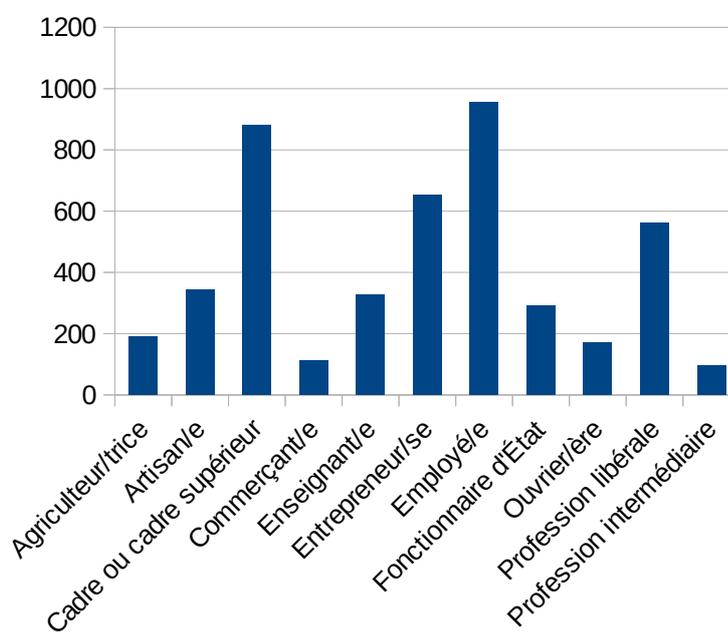
38% ont un diplôme ou ont exercé une activité dans l'éducation.

Ce sont elles qui **participent majoritairement à l'instruction des enfants** (91,7%).

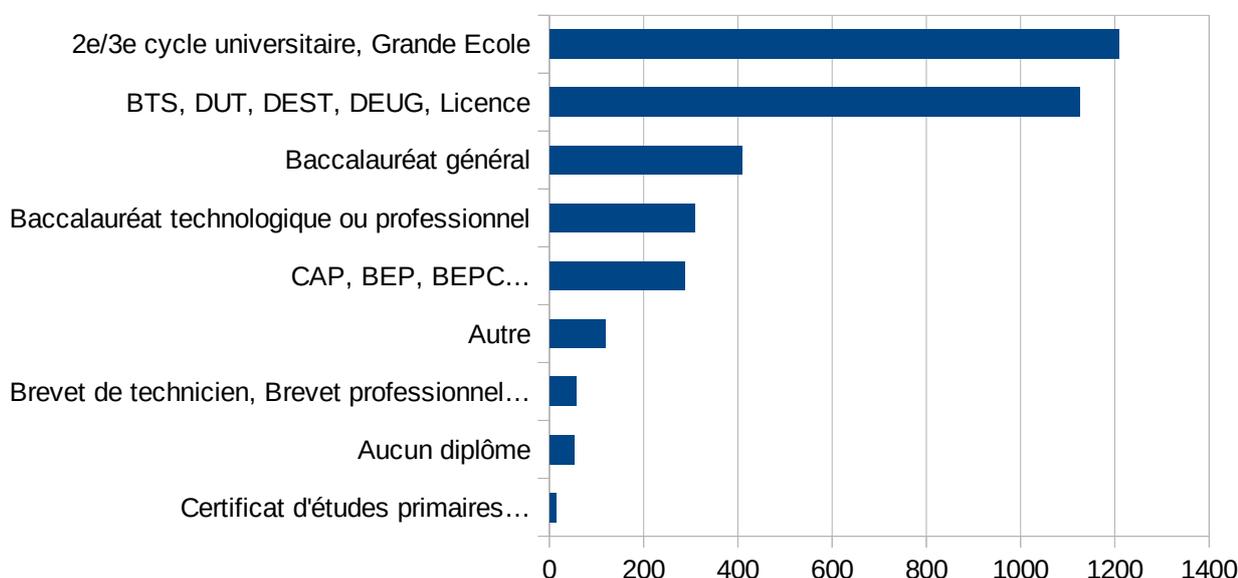
Occupation des mères/tutrices



CSP des mères/tutrices en activité



Niveau de diplôme des mères/tutrices





Profil général des pères/tuteurs

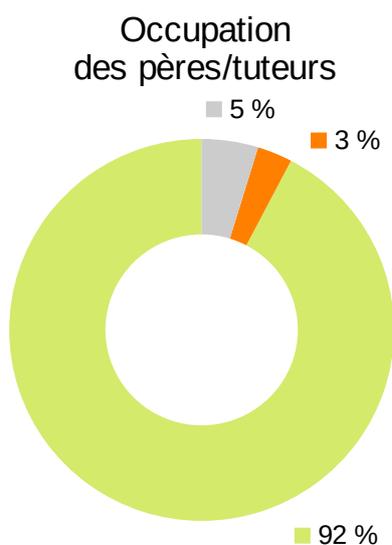
Les pères sont **actifs à 92%** avec une large proportion de **cadres supérieurs** (26%), d'indépendants (25%) et d'employés (22%).

Leur moyenne d'âge est de **40 ans**.

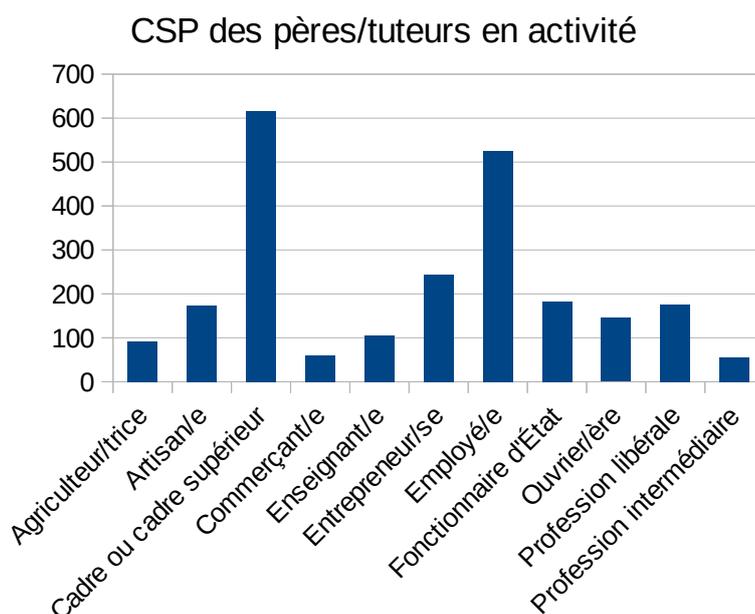
Principalement diplômés en cursus universitaire : 2^e/3^e cycles, grandes écoles (32,5%) et Bac+2/3 (28%).

18,5% ont un diplôme ou ont exercé une activité dans l'éducation.

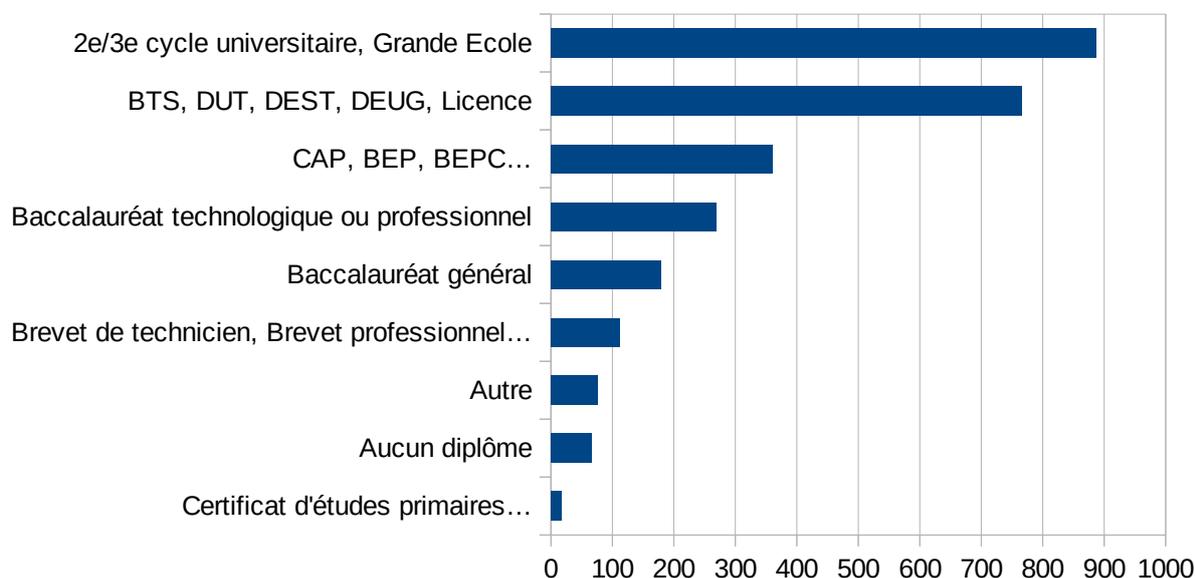
59,5% d'entre eux ont à charge entre 10% et 25% de l'instruction.



- Homme actifs
- Hommes au foyer
- Hommes sans activité rémunérée (retraite ou recherche d'emploi)



Niveau de diplôme des pères





Profil des enfants

Généralités

L'ensemble des foyers répondant correspond à 6 294 enfants en IEF.

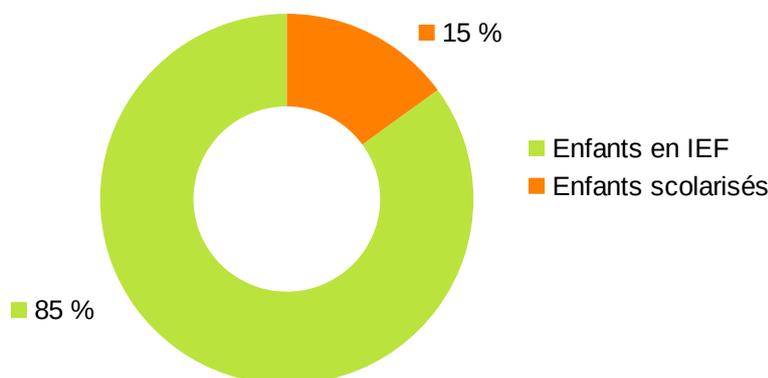
Avec **52% de garçons et 48% de filles**, on constate que de manière générale l'IEF ne concerne pas un genre en particulier.

Mixité d'instruction : école et IEF complémentaires

1. Choix d'instruction dans la fratrie

Dans les familles répondantes, la **moyenne est de deux enfants par foyer**. Le nombre d'enfants total entre 3 et 16 ans s'élève à 7 405. Parmi eux **85% sont en IEF en 2020-2021**, soit 6 294 enfants.

Répartition de l'instruction dans les foyers



2. Nombre d'années en IEF et expériences à l'école

- **Situation exceptionnelle 2020-2021 : première fois en IEF pour toute la famille**

Pour **31,5%** des foyers, c'est la **première année en IEF pour tous les enfants de la fratrie**. Dans ce groupe de familles, les enfants ont une moyenne d'âge de 6 ans, répartis principalement à 46% en cycle 1, 27,5% en cycle 2 et 18% en cycle 3.

Ce choix est motivé à **56% par « les conditions sanitaires mises en place suite au COVID [qui] sont trop contraignantes pour les enfants (masques pendant les cours, espaces réduits de déplacements, activités restreintes). »***

(Détails Cf. Rapport – Partie 2 : « Portraits première année en IEF »).

➔ La crise sanitaire et l'expérience du premier confinement ont poussé plusieurs familles à choisir l'IEF pour la rentrée 2020-2021. Pour la moitié des familles, ce sont les conditions à l'école pendant cette période qui motivent le choix. C'est donc **un indicateur essentiel pour évaluer l'augmentation soudaine du nombre d'enfants en IEF sur cette période.**

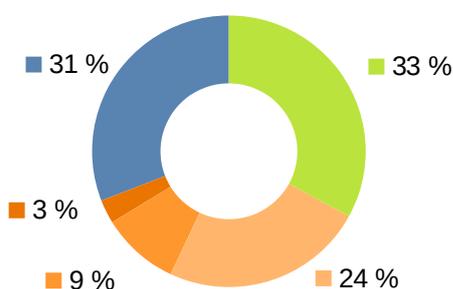


• **Une majorité d'enfants a déjà expérimenté l'école**

60% des enfants ont déjà eu une expérience à l'école contre 29 % qui sont en IEF depuis toujours et 11 % qui débutent leur instruction obligatoire en 2020-21.

Temps d'instruction en famille

- En IEF depuis toujours.
- Plus de 6 années complétées.
- Entre 4 et 6 années d'IEF complétées.
- Entre 1 et 3 années d'IEF complétées.
- Première année en IEF.



Proportion des enfants ayant déjà été scolarisés

- Enfants ayant déjà été scolarisés
- Enfants en IEF depuis toujours
- Enfants ayant 3 ans pour la rentrée 2020

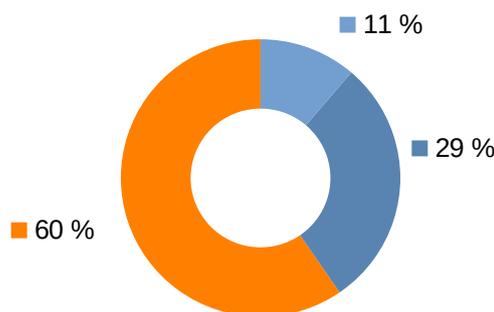


Tableau de la répartition des âges par nombre d'année complétées en IEF

| Age | Cycle 1 | | | Cycle 2 | | | Cycle 3 | | | Collège (5 ^e à 3 ^e) | | | Lycée | | % |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|--|-----------|-----------|-----------|----------|----------------|
| | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | |
| En IEF depuis toujours. | 109 | 484 | 205 | 222 | 230 | 150 | 138 | 107 | 79 | 78 | 50 | 56 | 24 | 14 | 30,90 % |
| Plus de 6 années complétées. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 18 | 21 | 36 | 31 | 26 | 30 | 9 | 2,84 % |
| Entre 4 et 6 années d'IEF complétées. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 82 | 103 | 113 | 90 | 70 | 64 | 32 | 25 | 3 | 9,25 % |
| Entre 1 et 3 années d'IEF complétées. | 0 | 0 | 299 | 237 | 200 | 215 | 147 | 125 | 93 | 82 | 56 | 30 | 18 | 13 | 24,07 % |
| Première année en IEF. | 599 | 187 | 182 | 221 | 173 | 176 | 154 | 123 | 93 | 75 | 45 | 14 | 23 | 8 | 32,94 % |
| TOTAL d'enfant par AGE | 708 | 671 | 686 | 680 | 603 | 623 | 550 | 486 | 376 | 341 | 246 | 158 | 120 | 47 | 100,00 % |



➔ On constate que dans les familles qui pratiquent l'IEF, certains enfants de la fratrie sont scolarisés. On peut donc en conclure que **les parents s'adaptent en choisissant entre école et IEF** selon les besoins de leurs enfants.

On note également que certains enfants sont déjà allés à l'école et que l'IEF n'est pas un choix de départ pour une partie des familles. Cela révèle que **le droit au choix d'instruction peut servir à tout moment et qu'il est essentiel que les parents puissent naviguer entre instruction à l'école et IEF selon les besoins des enfants.**

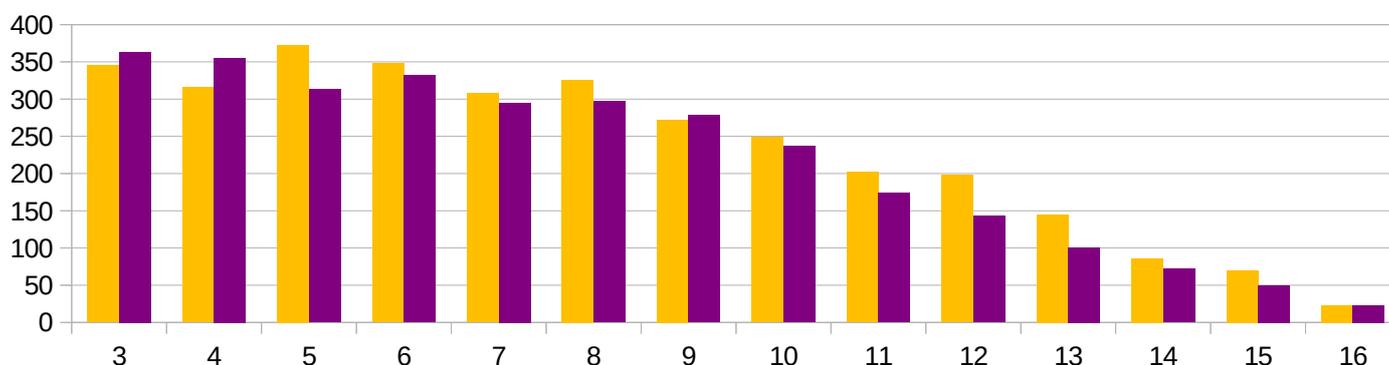
Tranches d'âges et cycles

La moyenne d'âge des enfants en IEF est de 7,5 ans.

On observe que **32,8% des enfants ont entre 3 et 5 ans et sont en cycle 1**. De plus, plus les enfants sont âgés moins ils ont recours à l'IEF. Cela se recoupe avec la motivation principale des familles : « suivre le rythme des enfants » (88%) et le fait que 36% considèrent « qu'à 3 ans les enfants ne sont pas prêts psychologiquement ». (Détails Cf. Partie 1 : « Raisons d'utiliser le droit de faire l'IEF » p.33)

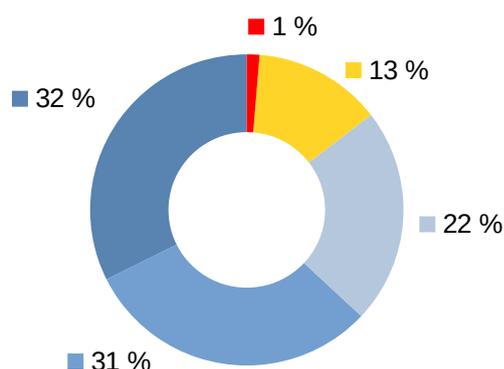
Répartition par âge et par sexe

■ TOTAL GARÇONS ■ TOTAL FILLES



Répartition par cycle (général)

- Cycle 1 (PS, MS ou GS)
- Cycle 2 (CP, CE1 ou CE2)
- Cycle 3 (CM1, CM2 ou 6e)
- Collège (5e, 4e ou 3e)
- Lycée (2nde, 1ère ou Tle)



➔ La proportion d'enfants en IEF en cycle 1 montre bien l'impact de la loi abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans en 2019. C'est **un autre indicateur essentiel pour évaluer l'augmentation « soudaine » du nombre d'enfants en IEF**, puisque les enfants de moins de 6 ans n'étaient pas comptabilisés avant 2019.



Témoignages de parents avec enfants en cycle 1

« [...] Nous souhaitons vivement pouvoir continuer l'IEF l'an prochain, d'autant que notre 2^{ème} enfant va entrer en âge d'instruction obligatoire et que l'entrée en petite section à même pas 3 ans pour les enfants de fin d'année me semble bien trop précoce. »

« L'IEF est ce qui convient parfaitement à ma fille et à notre famille. Mais surtout et d'abord pour ma fille. Ce choix a été pris pour elle, pour respecter la personne qu'elle est, ses besoins, et sa volonté de rester dans sa famille et de continuer à apprendre comme elle le fait depuis toujours. Notre famille s'organise autour de ce choix. [...] Si un jour elle décide d'être scolarisée nous l'accompagnerons dans ce choix. Mais pour le moment ce n'est ni sa volonté ni la nôtre. Et à 3 ans j'estime que c'est à nous ses parents de décider de ce qui lui convient ou non, de lui assurer la protection physique, émotionnelle et mentale [...] »

« Je souhaite réellement poursuivre l'IEF avec ma première fille qui s'épanouit vraiment et rayonne de bonheur au quotidien ! Elle apprend très vite et nous étonne un peu plus tous les jours sur ses capacités d'apprentissage (connaissait tout l'alphabet et savait écrire son prénom toute seule à même pas 4 ans, sans qu'on le lui ait enseigné). Je souhaite poursuivre l'IEF aussi sur la rentrée 2021-2022 car ma deuxième fille n'aura même pas 3 ans en septembre 2021, et je trouve que c'est beaucoup trop jeune pour rejoindre les bancs de l'école... et quand je vois sa sœur heureuse d'apprendre à la maison, ça me fait mal au cœur qu'elle ne puisse pas connaître cela aussi. »

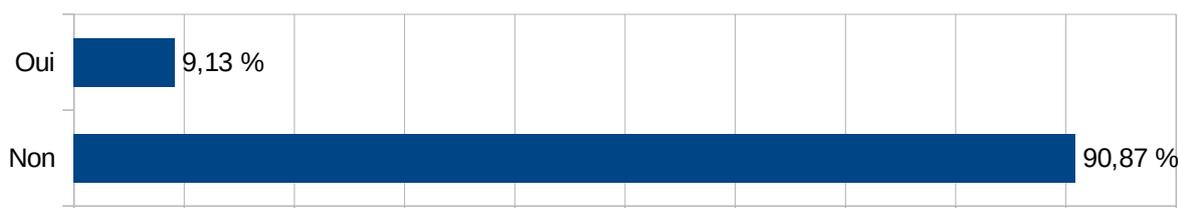
CIDE et consentement

➔ Selon l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant (**CIDE**) **ratifiée par la France** en 1990 : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Au sein des familles répondantes **ayant interrogé leurs enfants** (soit 5 290 enfants), **91% ne sont pas d'accord pour aller/retourner à l'école.**

Note : les enfants non interrogés étant considérés comme « trop jeunes pour répondre » par leurs parents représentent 15% de la totalité des enfants.

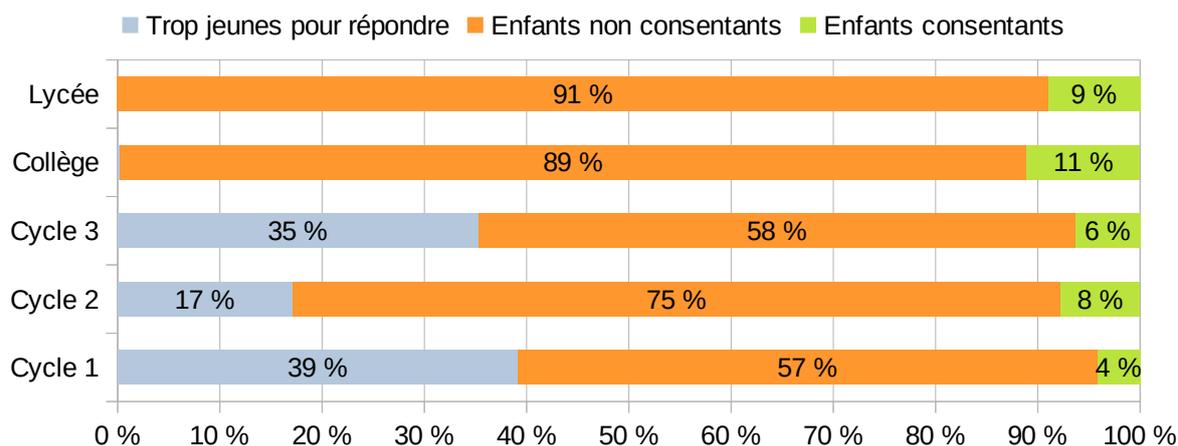
Consentement des enfants interrogés pour une (re)scolarisation





Par cycles scolaires, **les enfants et adolescents qui ne sont pas consentants à la scolarisation obligatoire représentent** : 57% des maternelles, 75% des cycles 2, 58 % des cycles 3, 89% des collégiens (5^e à 3^e), 91% des lycéens.

Répartition par cycle des consentements à la scolarisation (général)



Témoignages de l'avis des enfants voulant continuer l'IEF

« L'IEF a sauvé ma fille qui a fait une phobie de l'école suite à son problème de dyslexie, en même pas six mois d'instruction au domicile elle savait lire. Et elle ne veut pas que ça change. »

« Mes enfants ne veulent pas retourner à l'école. Il nous est arrivé de passer nos week-ends à l'hôpital à cause de crises d'angoisse de mon enfant car il se faisait taper par une camarade et que la maîtresse n'avait pas de patience. Les classes étaient surchargées. [...] Mon fils [...] avait peur d'aller à l'école [...]. »

« Pour 2021-2022, j'espère pouvoir poursuivre en IEF. Ma fille a clairement exprimé qu'elle ne veut pas retourner à l'école. Elle a très peur d'y retourner. Elle est consciente que l'école ne respecte pas ses besoins. Elle préfère rester en famille, apprendre à son rythme et selon ses envies, et jouer, jouer, jouer librement. Elle est révoltée du haut de ses 5 ans, que des adultes puissent lui imposer d'y aller, alors qu'elle ne le veut pas. »

« En suivant le rythme de ma fille, elle développe des connaissances qu'elle n'aurait pas si elle était scolarisée. Elle se plaît en IEF et ne veut pas aller à l'école, ça la terrifie car elle n'a pas fait le choix d'y aller, elle se demande pourquoi une personne qu'elle ne connaît pas peut décider pour elle et savoir ce qui est le mieux pour elle. »

« Ma fille va bien. Elle reprend confiance après une année d'école difficile. Elle est plus libre et joyeuse, la proposition est plus riche. Elle s'épanouit et ne souhaite pas pour l'instant retourner à l'école. »



Conditions d'instruction

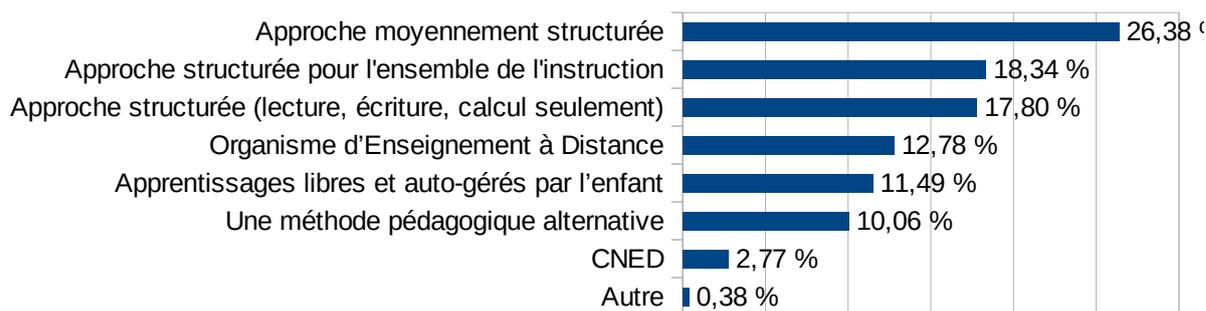
Approche éducative

Un des points forts de l'instruction en famille est de **pouvoir adapter l'apprentissage et la pédagogie en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant**. Sans être exhaustif, il existe plusieurs méthodes que les parents peuvent proposer ou sur lesquelles ils s'appuient afin de mettre à disposition des enfants les ressources pour atteindre la maîtrise du socle commun. Sachant que **les familles ne se cantonnent pas forcément à une seule méthode** et ont la liberté de basculer de l'une à l'autre si leur approche principale ne répond pas aux besoins de l'enfant ou encore pour s'adapter à chacun des enfants de la fratrie.

On retrouve ainsi **trois grands courants** :

1. Les méthodes structurées, qui s'appuient sur des **supports pédagogiques scolaires dit « formels »**, réalisés par des enseignants ou adaptés par les parents comme :
 - un programme scolaire par correspondance public (CNED : Centre National d'Enseignement à Distance),
 - un programme scolaire par correspondance privée (OED : Organisme d'Enseignement à Distance),
 - un programme structuré pour l'ensemble de l'instruction (réalisé par le parent-institutrice ou via une méthode alternative).
2. Les méthodes mixtes, mi-structurées et mi-libres, qui s'appuient aussi bien **sur l'apprentissage libre que sur des méthodes structurées comme** :
 - un programme scolaire pour les apprentissages de base seulement : la lecture, l'écriture, le calcul,
 - les méthodes pédagogiques alternatives (Freinet, Mason, Montessori, Waldorf-Steiner...),
 - les approches moyennement structurées avec des découvertes guidées, apprentissages libres ou accompagnés, pédagogie de projet...
3. Les méthodes d'apprentissages libres et auto-gérés à l'aide d'un environnement riche où **l'enfant est maître de ses choix d'apprentissages** :
le parent-institutrice l'accompagne en suivant ses intérêts et ses motivations dans la vie quotidienne pour y intégrer les apprentissages du socle commun avec les supports de son choix (formels ou non) et/ou le laisse apprendre par l'expérience tout ce qui est nécessaire à son intégration dans le monde et la société.

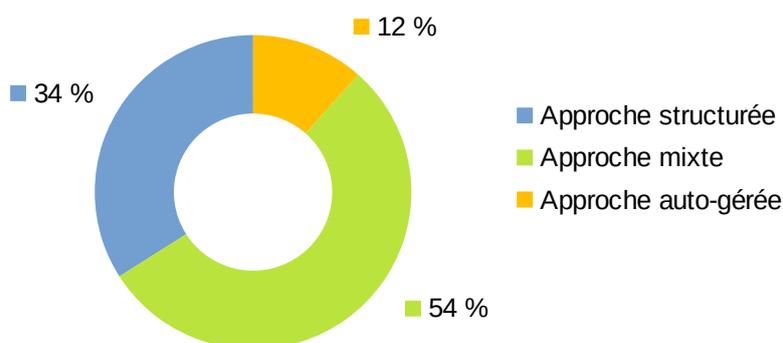
Principale approche éducative et pédagogique





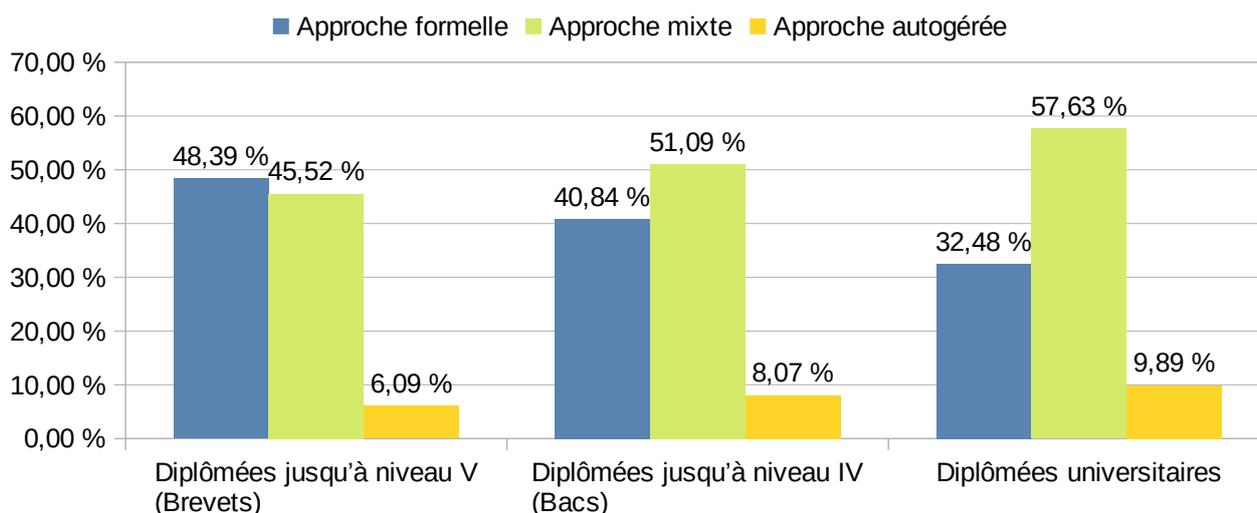
On observe donc que parmi les familles IEF ayant répondu, **la moitié (54%) se positionnent principalement sur des méthodes mixtes** suivie des méthodes formelles (34%). Les méthodes en apprentissage auto-géré restant assez minoritaires (12%).

Approche principales utilisées (général)



Spécifiquement, on relève que plus les parents-institutrices sont diplômées, plus elles tendent vers une **approche mixte**.

Approche pédagogique selon le niveau de diplôme des parents-institutrices

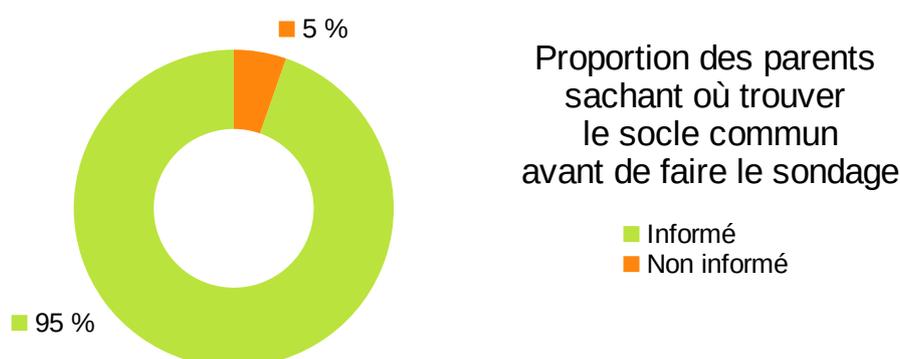




Socle commun

Connaissance du socle commun et confiance en leurs capacités

Le choix de l’instruction en famille implique d’accompagner les enfants pour atteindre les connaissances du socle commun. Avant d’avoir rempli le sondage, **95% des parents savaient où trouver le texte de référence du socle commun.**

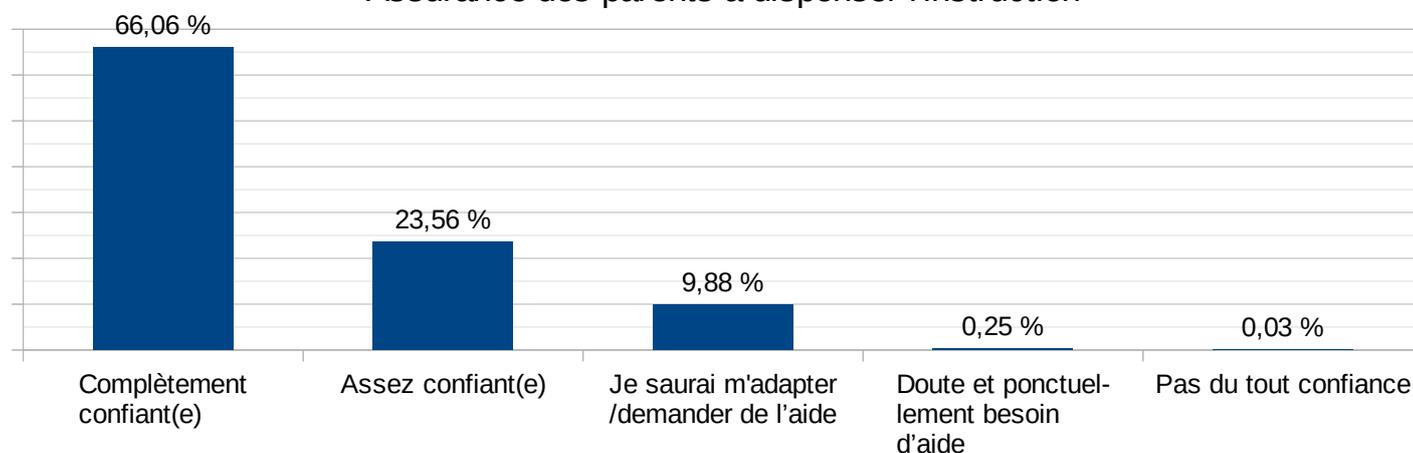


➔ Les références au socle commun étaient **habituellement disponibles par cycle** sur le site eduscol. Depuis 2020, elles sont **remplacées par une segmentation selon la classe et l’âge** sur le site du ministère.

Pour les 5% de parents non informés, **nous avons affiché dans le sondage les liens de référence suivants** : « *Le socle commun est détaillé dans le [décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 "relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture"](#). De plus, vous trouverez une répartition par cycle des programmes de l’Éducation nationale sur Eduscol.* »

89,5% des parents ont confiance en leurs capacités à guider leurs enfants dans les apprentissages visant à leur permettre d’atteindre le socle commun (« complètement confiant(e) » et « assez confiant(e) »)

Assurance des parents à dispenser l’instruction



Pour se préparer à l’accompagnement des enfants, les parents se réfèrent à plusieurs ressources.



Ci-dessous la liste des **trois principales ressources utilisées** :

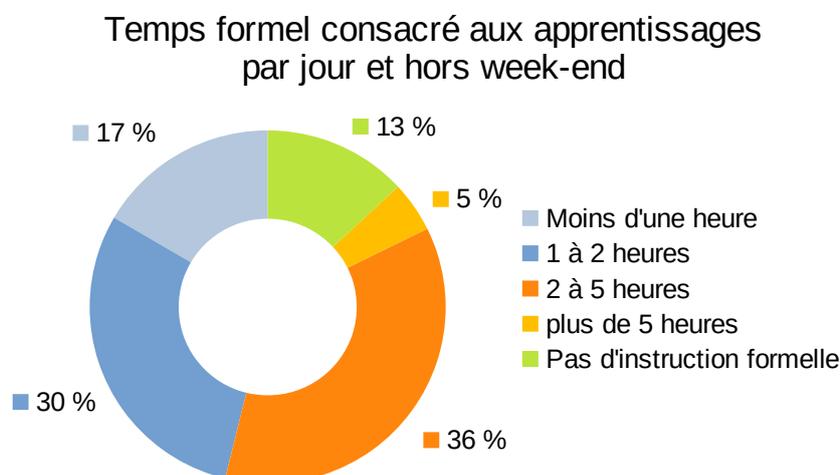
- 1 – Personnelles** : intègre les connaissances dans le quotidien en répondant aux motivations et centres d'intérêts de mon/mes enfant(s).
- 2 – Informatives** : recherches et lectures sur le développement et les apprentissages autonomes de l'enfant.
- 3 – Manuels scolaires** : livres pédagogiques de l'Éducation nationale (éditions Retz ou Nathan, magazine La Classe...) et/ou les manuels scolaires de chaque cycle et/ou autres (méthode Singapour...).

Parmi les autres ressources utilisées, on citera également :

- **Référentiels de l'Éducation nationale** : se réfère au socle commun (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015), référentiels par cycle sur Eduscol.
- **Adultes référent** : sollicite un autre ou plusieurs autres adulte(s) référent(s) pour transmettre des savoirs spécifiques de manière informelle (langues, sciences, art, artisanat...).
- **Réseau IEF** : soutien dans les groupes IEF (associations, réseaux sociaux, sorties informelles ou pédagogiques, conseils...).
- **Livres/magazines** : cahiers d'activité et/ou de vacances, magazines, BD, romans, documentaires...
- **Soutien de professionnels** : conseils par des enseignants ou inspecteurs qui suivent les contrôles ; orthophoniste ; mentorat...
- **Activités** : ateliers (Montessori, éveil sensoriel, musical...), jardin d'enfants, jeux de société, jeux vidéos, jeux divers...
- **Cours** : en ligne, de soutien, alternatifs, professeur particulier, logiciels d'apprentissages...
- **Internet** : groupes facebook, blogs (de parents, d'enseignants, d'éducation...), chaînes Youtube...
- **Formation personnelle** : pédagogies alternatives (Montessori, Steiner, Freinet...) ; CNV...

Temps d'apprentissages et moyens utilisés

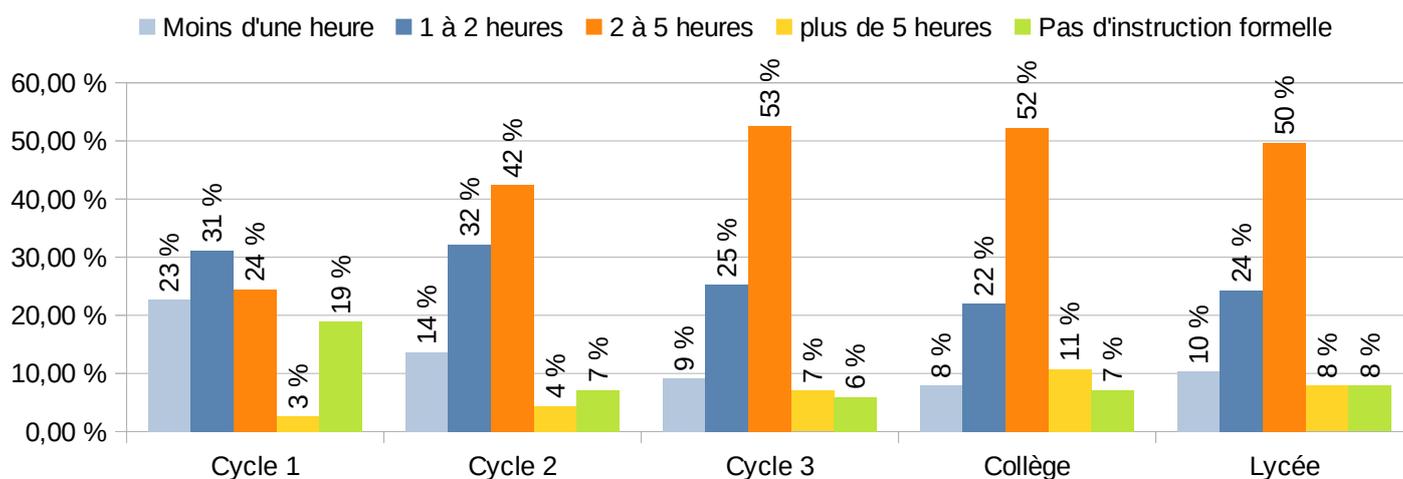
Le temps quotidien consacré à l'instruction formelle peut varier d'une famille à l'autre ou d'un enfant à l'autre. De manière globale, l'instruction étant individualisée, les familles étudient principalement entre **1 et 5 heures par jour, hors week-ends** (66%).





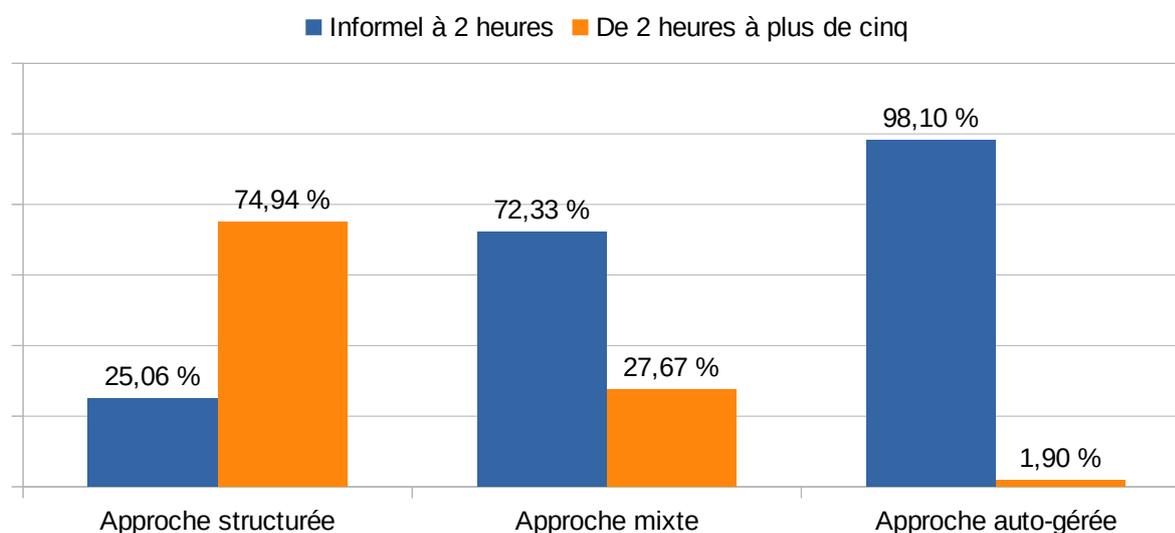
On notera que, pour les enfants **en cycle 1, il y a peu de temps formel d'apprentissage**. La tendance est plutôt dans les apprentissages informels ou restant inférieurs aux deux heures (73%). On observe ensuite que **plus les enfants sont âgés, plus le temps de travail consacré aux apprentissages formels augmente**. Ainsi le nombre de familles consacrant 2 à 5 heures par jour pour les apprentissages formels passe-t-il de 43% en cycle 2 à plus de 50% à partir du cycle 3 jusqu'au lycée.

Temps formel consacré aux apprentissages formels selon le cycle scolaire (général)



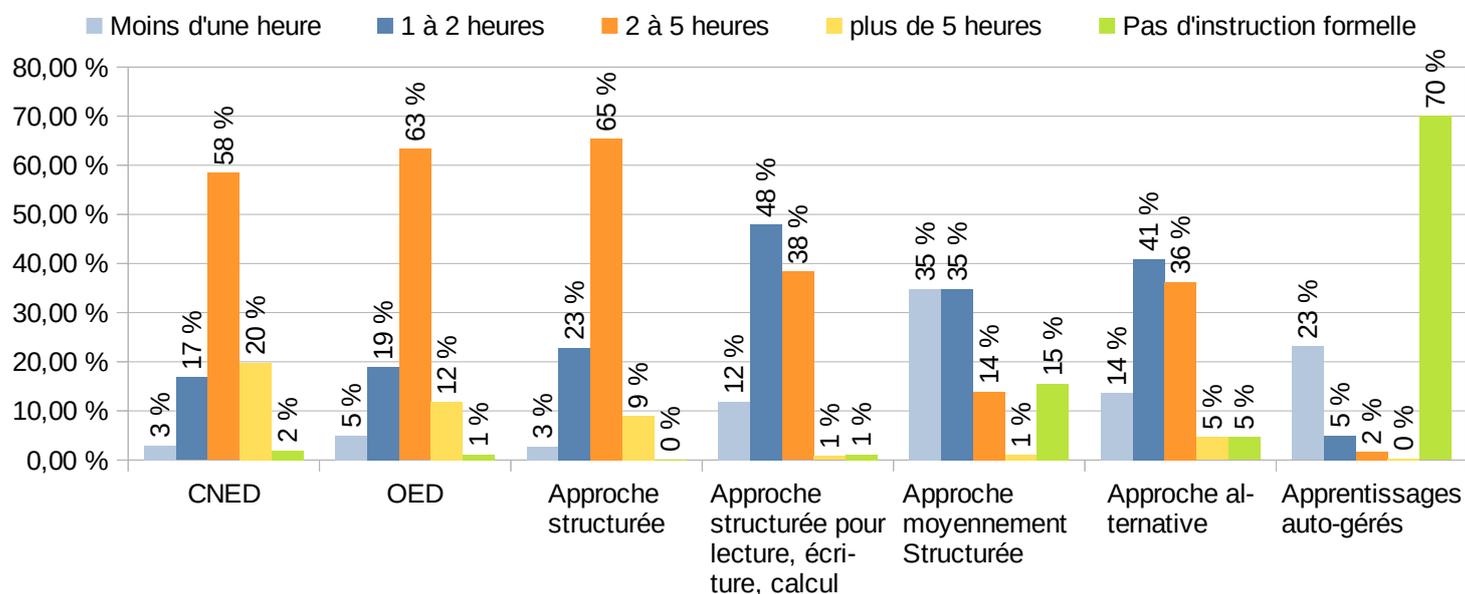
Selon la méthode d'instruction choisie, on observe qu'en toute logique que les **approches structurées consacrent plus de temps aux apprentissages formels (75%)** que les approches mixtes (27,5%) ou auto-gérées (1,9%).

Synthèse du temps d'apprentissage formel selon l'approche pédagogique (général)





Synthèse du temps d'apprentissage formel selon l'approche pédagogique (général)



Témoignages sur les différentes pédagogies

« Pour notre part, nous avons accepté la proposition du DSDEN de commencer le CNED réglementé le temps de l'ouverture [d'une école alternative] qui ouvrira fin 2021 [...]. »

« L'IEF nous permet d'être une famille dans laquelle chacun des membres parvient à s'épanouir à son rythme. Chaque enfant a un mode d'apprentissage différent, des intérêts variés et cela nous permet d'ajuster les apprentissages pour que le plaisir et l'efficacité soient au rendez-vous. [...] »

« Aujourd'hui, mes enfants réalisent le travail scolaire quotidien avec beaucoup d'intérêt. Ils y passent volontiers jusqu'à 5 heures par jour, mais c'est aussi parce que l'on y inclut la musique, la peinture, les travaux manuels, la lecture en famille. Et il leur reste tout l'après-midi pour jouer avec les amis dans la nature sans être encadrés, dirigés par les adultes. Nous passons 2-3 après-midis par semaine dans la forêt et ce depuis 3 ans. [...] »

« Il n'existe aucune école [à pédagogie alternative] publique en France. Cet enseignement qui nous a tant apporté depuis 7 années sera anéanti pour notre fils si on nous force à l'envoyer dans une école dont nous ne partageons pas la pédagogie. [...] »

« [...] Au début, nous avons tâtonné. Nous ne connaissions pas grand-chose aux diverses méthodes pédagogiques, et nous avons essayé de copier l'école, entre horaires et méthodes. Et puis, avec le temps, nous avons pris nos marques. Nous avons trouvé des manuels et des méthodes qui fonctionnaient avec les enfants. Nous avons pris un rythme qui nous allait à tous. [...] »

« Il est dommage de devoir choisir un mode d'instruction principal. Mes enfants ont chacun le mode d'instruction qu'ils ont choisi. L'un au CNED réglementé, un avec manuel français/maths, une en unschooling. Je n'ai donc pas un mode d'instruction majoritaire. »



Raisons d’user du droit d’instruire en famille

Classement des raisons (adapté de C.Brabant, 2004)

Rappel de la méthodologie

La partie du sondage sur « les raisons d’user du droit à l’Instruction En Famille » est tirée et adaptée de BRABANT, C. (2004), *L’éducation à domicile au Québec : les raisons du choix des parents et les principales caractéristiques sociodémographiques des familles* (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke). <https://drive.google.com/open?id=1VaCzDMaATBX5RJmwhra7tvNfx-9NQFMJ>

Afin de déterminer les raisons pour lesquelles les foyers choisissent l’instruction en famille, nous avons listé 52 intitulés exprimant une motivation spécifique à pratiquer l’IEF. Ainsi, les foyers ont pu indiquer quelle importance avait chaque intitulé pour eux : nulle, faible, moyenne, grande ou très grande.

Pour simplifier l’analyse et la présentation des résultats, **nous avons créé nos propres catégories** en rassemblant les intitulés selon les idées suivantes :

Catégories : positionnement familial

- **Projet d’apprentissage en famille (PAF)** : regroupe tous les intitulés exprimant le choix de vie volontaire et réfléchi autour d’un projet de vie en famille, pédagogique et/ou adapté à l’enfant.
- **Offre d’enrichissement pédagogique (OEP)** : regroupe tous les intitulés exprimant la qualité et la richesse de l’environnement offert ou adapté à chaque enfant selon ses besoins et/ou envies.
- **Souci du développement socio-affectif (SDSA)** : regroupe tous les intitulés exprimant l’attention particulière des parents par rapport au développement socio-affectif de leur enfant dans leur quotidien et dans ses apprentissages.
- **Convictions philosophiques ou spirituelles (CPS)** : regroupe tous les intitulés exprimant les valeurs et convictions des parents d’ordre spirituel ou moral qu’ils estiment important de transmettre à leur enfant.

Catégories : dysfonctionnement de l’institution scolaire

- **Contexte scolaire délétère (CSD)** : regroupe tous les intitulés exprimant les problématiques d’environnement, de méthodes, d’organisation dans le cadre scolaire qui dissuadent les parents et/ou les enfants d’intégrer un établissement.
- **Expériences scolaires négatives (ESN)** : regroupe tous les intitulés exprimant les craintes des parents et/ou des enfants suite à des expériences scolaires négatives.
- **École non inclusive (ENI)** : regroupe tous les intitulés exprimant les carences institutionnelles, pédagogiques et de moyens qui, selon les parents, empêchent l’école d’être inclusive et respectueuse des profils spécifiques (allant du handicap lourd aux problèmes d’apprentissage ou d’attention).

Catégories : situations particulières

- **Situation sanitaire (COVID)** : regroupe tous les intitulés exprimant les inquiétudes des parents face à la crise sanitaire et aux conditions actuelles d’accueil des enfants en établissement.
- **Raisons pratiques (RP)** : regroupe tous les intitulés exprimant la diversité des autres raisons d’ordre pratique, organisationnel ou situationnel de la famille.



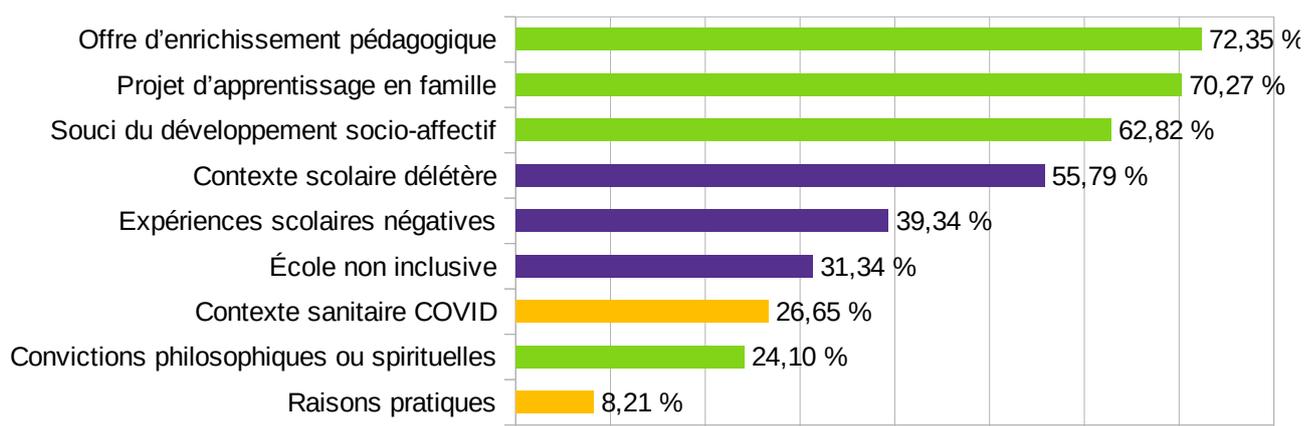
Classement des catégories générales

On observe d'une manière générale que le choix de l'instruction en famille est **principalement motivé par une offre d'enrichissement pédagogique (72%)** spécifique aux besoins et adaptée à chaque enfant. Complémentaire et venant juste après, la réflexion sur un **projet d'apprentissage en famille (70%)** pour suivre le choix de l'enfant et mettre en avant les liens familiaux est en seconde position des motivations. Enfin, les parents ont **à cœur le développement socio-affectif de leurs enfants (62%)** et choisissent l'instruction en famille afin de répondre à ce critère.

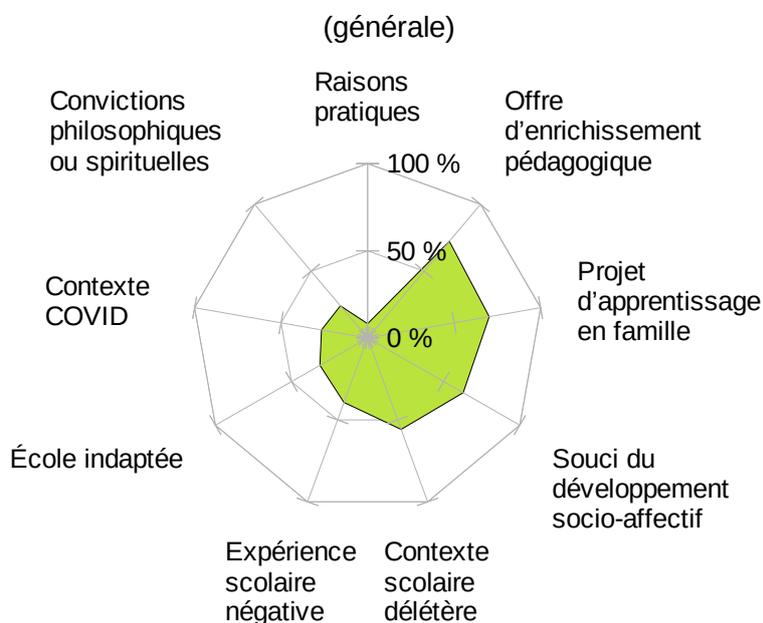
Le **contexte scolaire délétère inquiète également 56 % des parents** qui préfèrent se tourner vers l'instruction en famille.

De manière générale, les motivations morales ou spirituelles sont en avant-dernière position avec seulement 24% des foyers concernés. Plus précisément, la **motivation religieuse s'élève à 7%** alors que les **motivations philosophiques concernent 51%** des familles (*Détails Cf. Partie 1 « Analyse » p.38*)

Classement des motivations par catégories (général)



Vision globale des motivations à faire l'IEF (générale)





Classement spécifique des motivations des familles à faire l'IEF

Le pourcentage représente, sur la totalité des familles ayant répondu, **la somme des choix « très grande importance » et de « grande importance »** de chaque intitulé pour définir la motivation à pratiquer l'IEF.

| Classement | Catégorie | Intitulé | Score % |
|------------|-----------|--|---------|
| 1 | OES | <i>Je souhaite suivre les motivations individuelles et les rythmes d'apprentissages de mon enfant.</i> | 88,70 % |
| 2 | OES | <i>Je souhaite que mon enfant développe sa curiosité par l'expérience et la découverte dans le concret.</i> | 85,00 % |
| 3 | PAF | <i>L'Instruction En Famille est un projet familial, pour le plaisir de vivre et de découvrir ensemble.</i> | 82,38 % |
| 4 | CSD | <i>A l'école, il y a trop de « violences éducatives ordinaires » (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agressions (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle).</i> | 78,85 % |
| 5 | SDSA | <i>La compétition et l'évaluation vécues à l'école nuisent à l'estime de soi et au respect du rythme de chacun.</i> | 78,49 % |
| 6 | SDSA | <i>L'enseignement individuel ou en petit groupe est plus efficace et améliore l'apprentissage.</i> | 77,31 % |
| 7 | OES | <i>En étant à l'extérieur de l'école, mon enfant a accès à plus d'informations et de stimulations (visites, expositions, ateliers, sorties...).</i> | 76,55 % |
| 8 | SDSA | <i>À l'école, le nombre d'enfants par adulte n'est pas approprié pour répondre aux besoins de chacun.</i> | 75,37 % |
| 9 | CDS | <i>Les écoliers passent trop de temps à l'école et à faire les devoirs.</i> | 74,03 % |
| 10 | PAF | <i>J'ai fait ce choix pour la liberté et la flexibilité que cela donne à la famille.</i> | 72,99 % |
| 11 | PAF | <i>J'accorde beaucoup d'importance aux relations parent-enfant et entre frères et sœurs.</i> | 69,27 % |
| 12 | OES | <i>Nous pouvons offrir plus d'enrichissements à la maison et avec notre entourage d'adultes référent(e)s.</i> | 68,77 % |
| 13 | CDS | <i>Les méthodes d'enseignement de l'école ne me satisfont pas.</i> | 67,41 % |
| 14 | SDSA | <i>La vie familiale est plus favorable que l'école au développement social et psychologique de l'enfant.</i> | 66,80 % |
| 15 | CDS | <i>L'école détruit la motivation à apprendre.</i> | 66,80 % |
| 16 | PAF | <i>L'instruction de mon enfant est ma responsabilité et non celle de l'État.</i> | 66,56 % |
| 17 | PAF | <i>J'ai éduqué mon enfant de 0 à 3 ans avec succès et je me sens capable de continuer.</i> | 65,46 % |



| | | | |
|----|-------|---|----------------|
| 18 | PAF | <i>C'est le choix de mon enfant et je le respecte.</i> | 65,00 % |
| 19 | SDSA | <i>Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant et qui sont les mieux placés pour s'engager dans leur éducation.</i> | 64,53 % |
| 20 | ESN | <i>Le cadre scolaire n'est pas adapté au fonctionnement de mon enfant.</i> | 64,01 % |
| 21 | CPS | <i>Je veux développer le sens moral de mon enfant.</i> | 59,91 % |
| 22 | SDSA | <i>À l'école, la pression des autres enfants nuit au développement de l'individu.</i> | 57,01 % |
| 23 | CPS | <i>Je désire transmettre à mon enfant des valeurs et un mode de vie conformes à ma philosophie.</i> | 51,40 % |
| 24 | ESN | <i>L'école avait transformé mon enfant. Il/elle ne s'épanouissait plus autant.</i> | 45,24 % |
| 25 | COVID | <i>Les conditions sanitaires mises en place suite au COVID sont trop contraignantes pour les enfants (masques pendant les cours, espaces réduits de déplacements, activités restreintes).</i> | 43,51 % |
| 26 | OES | <i>Mon enfant est avancé(e) ou en retard pour son âge.</i> | 42,75 % |
| 27 | ESN | <i>J'ai personnellement vécu ou été témoin de situations scolaires négatives et je ne veux pas y exposer mon enfant.</i> | 42,31 % |
| 28 | ENI | <i>Mon enfant a un profil atypique (TSH, DYS, Hypersensibilité...) et le cadre scolaire n'est pas adapté.</i> | 42,01 % |
| 29 | ENI | <i>L'école ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques de mon enfant (troubles de santé physique ou mentale, de comportement ou d'apprentissage, besoin médical, douance...).</i> | 41,52 % |
| 30 | ESN | <i>À l'école, mon enfant a vécu ou été témoin de « violences éducatives ordinaires » à l'école (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agression (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle)</i> | 40,61 % |
| 31 | CDS | <i>Le système scolaire effectue un nivellement par le bas en éducation, avec des programmes allégés.</i> | 40,53 % |
| 32 | ENI | <i>Mon enfant s'ennuie à l'école.</i> | 40,37 % |
| 33 | CDS | <i>L'école n'accorde pas assez de place aux parents.</i> | 39,66 % |
| 34 | ENI | <i>Mon enfant n'était pas psychologiquement prêt(e) à quitter le cadre familial dès 3 ans.</i> | 36,67 % |
| 35 | COVID | <i>La qualité de l'enseignement à l'école est diminuée à cause des mesures sanitaires relatives à la pandémie.</i> | 30,16 % |
| 36 | ESN | <i>Les professeur(e)s, le personnel ou la direction de l'établissement fréquenté par mon enfant étaient désengagés, voire négligents, et/ou n'étaient pas à l'écoute des problématiques rencontrées par mon enfant.</i> | 29,64 % |
| 37 | COVID | <i>Je refuse que mon enfant prenne un risque en collectivité dans un contexte pandémique.</i> | 23,13 % |
| 38 | SDSA | <i>Je ne veux pas être séparé(e) de mon enfant pour d'aussi longues périodes de temps.</i> | 20,25 % |
| 39 | CPS | <i>L'école ignore le besoin de développement spirituel des enfants.</i> | 20,09 % |
| 40 | ENI | <i>Mon enfant n'était pas cognitivement prêt(e) pour les apprentissages</i> | 18,23 % |



| | | | |
|----|-------|--|----------------|
| | | <i>scolaires dès 3 ans.</i> | |
| 41 | ESN | <i>Mon enfant était en échec scolaire, sans aide suffisante de la part de l'encadrement.</i> | 14,20 % |
| 42 | RP | <i>Ce choix temporaire est dû à une maladie de l'enfant (dépression, phobie scolaire...).</i> | 12,81 % |
| 43 | RP | <i>L'inscription à l'école de notre choix ne nous est pas accessible ou nous a été refusée, pour des raisons de réglementation, de distance ou de coût (renvoi, absence d'internat ou d'école publique à proximité, refus d'inscription à l'école ou de changement d'établissement, coût trop élevés de l'école privée).</i> | 11,63 % |
| 44 | RP | <i>La fréquentation scolaire est incompatible avec les activités particulières de mon enfant (compétitions sportives, activités artistiques).</i> | 9,99 % |
| 45 | COVID | <i>Il y a une personne à risque relatif à la Covid-19 dans notre cellule familiale.</i> | 9,80 % |
| 46 | RP | <i>La fréquentation scolaire est incompatible avec mes activités professionnelles ou celles de l'autre parent.</i> | 9,63 % |
| 47 | RP | <i>Mon enfant a un régime alimentaire spécifique et/ou allergie grave.</i> | 9,28 % |
| 48 | CPS | <i>Je désire transmettre à mon enfant des valeurs morales et un mode de vie conformes à ma religion.</i> | 7,39 % |
| 49 | CPS | <i>Dieu nous a donné des enfants, nous demande de les élever et de leur enseigner à respecter l'autorité des Saintes Écritures.</i> | 3,12 % |
| 50 | RP | <i>Le CNED réglementé nous a été refusé.</i> | 3,01 % |
| 51 | CPS | <i>L'organisation liée à notre culte (calendrier des congés et des vacances, fêtes et rituels, pratiques alimentaires, vestimentaires ou autres...) est incompatible avec l'organisation actuelle de la scolarisation en établissement public français.</i> | 2,71 % |
| 52 | RP | <i>Je suis en attente d'un AVS/AESH pour mon enfant.</i> | 2,22 % |



Analyse

Raisons principales : le bien-être des enfants et de la famille

On constate que, pour les parents, les principales motivations à choisir l'instruction en famille **s'orientent autour de l'intérêt supérieur de l'enfant**, de son bien-être et ont pour but de l'aider à développer ses potentiels à son rythme et dans le concret.

| | | | |
|---|-----|--|---------|
| 1 | OES | <i>Je souhaite suivre les motivations individuelles et les rythmes d'apprentissages de mon enfant.</i> | 88,70 % |
|---|-----|--|---------|

| | | | |
|---|-----|---|---------|
| 2 | OES | <i>Je souhaite que mon enfant développe sa curiosité par l'expérience et la découverte dans le concret.</i> | 85,00 % |
|---|-----|---|---------|

C'est également un **choix pour vivre au quotidien avec ses enfants** qui, au-delà de l'instruction, **développe le vivre ensemble, le bien-être psychologique et social des enfants**, favorise les liens de la fratrie et permet une grande liberté et flexibilité dans l'organisation de la vie familiale.

| | | | |
|---|-----|--|---------|
| 3 | PAF | <i>L'Instruction En Famille est un projet familial, pour le plaisir de vivre et de découvrir ensemble.</i> | 82,38 % |
|---|-----|--|---------|

| | | | |
|----|-----|--|---------|
| 10 | PAF | <i>J'ai fait ce choix pour la liberté et la flexibilité que cela donne à la famille.</i> | 72,99 % |
|----|-----|--|---------|

| | | | |
|----|-----|--|---------|
| 11 | PAF | <i>J'accorde beaucoup d'importance aux relations parent-enfant et entre frères et sœurs.</i> | 69,27 % |
|----|-----|--|---------|

| | | | |
|----|------|--|---------|
| 14 | SDSA | <i>La vie familiale est plus favorable que l'école au développement social et psychologique de l'enfant.</i> | 66,80 % |
|----|------|--|---------|

Témoignages « suivre les rythmes des enfants »

« C'est un réel plaisir que d'instruire son enfant à son rythme, que de s'intéresser en même temps que lui à des sujets qu'il choisit et qui le passionnent, de le voir évoluer sans que l'école y soit pour quelque chose. D'être à son écoute, de répondre à ses questions, de réfléchir avec lui, de jouer avec lui, de ne pas se mettre de pression (scolaire, horaire, temps au quotidien, contraintes d'un emploi du temps) : tout est fluide et coule naturellement. Il y a un respect mutuel. »

« [...] nous souhaitons pouvoir poursuivre l'IEF, qui représente pour nous un véritable choix de vie et d'investissement parental. Nous voulons être pleinement acteurs de l'éducation et de l'instruction de nos enfants afin de leur transmettre les valeurs qui nous sont chères : respect, tolérance, altruisme, citoyenneté, éco-responsabilité, ouverture aux autres, non violence, confiance en soi, autonomie... Nos enfants sont épanouis dans ce choix de vie, ils sont curieux et heureux d'apprendre. Ils sont à l'aise en société et ont intégré les codes de vie en communauté/société. Ils sont polis, joyeux, ouverts aux autres. Ils ont noué de



véritables amitiés. Ils côtoient des personnes, adultes et enfants, de tous horizons et acceptent l'autre comme il est.

Oui, nous voulons continuer à avoir le choix de l'instruction en famille. Non pas car nous sommes contre l'école, mais parce que nous sommes pro-choix, et que nous estimons, en tant que parents, avoir droit de faire ce choix, pour nos enfants, pour leur bien être, et parce que c'est notre mode de vie. »

« Mon fils ne souhaite pas aller à l'école et nous avons fait le choix de le respecter, de respecter les rythmes de vie et d'apprentissages (autonomes et non contraints), comme nous ne faisons pour nos enfants depuis leur naissance. Je précise que nous respectons nos enfants en tant qu'êtres humains, ainsi que la loi qui interdit les violences éducatives ordinaires.

Je nous décrirais comme une famille épanouie, curieuse, enthousiaste, ouverte d'esprit, responsable, respectueuse des autres et de l'environnement, tolérante, simple, humaniste et surtout libre. Je suis très heureuse de voir mes enfants autonomes, confiants, vifs, à l'aise dans les contacts, que ce soit entre enfants ou avec les adultes, altruistes, entreprenants et déjà très conscients du monde qui les entoure. [...] »

La violence à l'école en 4^{ème} position

Le contexte de **violence éducative ordinaire et/ou d'agressions à l'école incite très largement (79%) les parents à instruire leurs enfants** eux-mêmes en leur offrant un environnement plus serein et sans problème de harcèlement, racket, humiliations, agressions diverses, violences éducatives ordinaires...

D'une manière générale, les problématiques d'environnement scolaire délétère restent également des motivations importantes pour les foyers qui choisissent l'IEF.

| | | | |
|----|-----|--|---------|
| 4 | CSD | <i>A l'école, il y a trop de « violences éducatives ordinaires » (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agressions (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle).</i> | 78,85 % |
| 30 | ESN | <i>À l'école, mon enfant a vécu ou été témoin de « violences éducatives ordinaires » à l'école (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agression (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle)</i> | 40,61 % |
| 27 | ESN | <i>J'ai personnellement vécu ou été témoin de situations scolaires négatives et je ne veux pas y exposer mon enfant.</i> | 42,31 % |

➔ On peut donc conclure que les situations actuelles de violence, d'humiliations, de harcèlement, de discriminations... - incontestables dans l'environnement scolaire, et corroborées par les dernières études sur les violences à l'école comme celle sur le harcèlement de l'UNICEF relayée par le [Sénat](#) par exemple - justifient **les craintes des parents à confier leurs enfants à d'une institution qui se montre incapable de les protéger.**



Témoignages de violences ou souffrances à l'école

« Notre fils a vécu un certain nombre de mauvaises expériences à l'école : harcèlement, violence, enseignant qui se moquait des violences, se moquait des erreurs des enfants, privait les plus lents de récré... Et quand on a un profil atypique (hp et multi dys) cela entraîne un dégoût de l'école. Notre enfant ne dormait plus, ne mangeait presque plus, transit quasi arrêté, pleurait énormément... Du jour où nous l'avons déscolarisé il s'est remis à sourire, à manger, à faire des nuits complètes et transit reparti et il a pris 8 cm en 2 mois bref énorme différence et il ne veut surtout pas retourner à l'école et trouve plus facile de travailler à la maison et apprécie les sorties que nous pouvons faire pendant le temps scolaire et tout simplement apprendre différemment que sur une chaise dans une classe. [...] »

« Nous avons pris la décision de pratiquer l'IEF dès les 5 ans de notre enfant qui est âgé à ce jour de 12 ans. C'était vital pour lui, puisqu'il était devenu phobique, suite à du harcèlement et suite aux nombreux jugements du personnel éducatif qui ne comprenait pas ses troubles; il n'avait pas encore été diagnostiqué. Nous avons réussi à l'aider grâce à l'IEF, et aujourd'hui, c'est un enfant épanoui et beaucoup plus sûr de lui. Il est évident que nous souhaitons continuer sur cette voie, c'est une nécessité pour son équilibre. »

« L'IEF a sauvé 2 de mes enfants, qui ont vécu un calvaire en milieu scolaire ordinaire ! Mon fils aîné, âgé de 12 ans, a mis 2 ans pour retrouver un équilibre après son vécu dans un établissement scolaire.... Il est déscolarisé depuis décembre 2015. Mes enfants sont [...] très heureux et avancent bien dans les apprentissages scolaires. Cependant, depuis l'annonce d'une obligation d'un retour en milieu scolaire ordinaire, pour la rentrée 2021/2022, ils sont très stressés et angoissés à cette idée... Ils ne veulent pas retourner à l'école et revivre le harcèlement, la malveillance/maltraitance des autres enfants/enseignants. [...] »

« Notre fils a été harcelé pendant 2 ans à l'école. Il était quotidiennement insulté, tapé, jeté au sol. Ses affaires étaient parfois détruites.

Nous avons tout tenté, tellement de réunions avec la directrice et les instits et jamais rien ne s'est amélioré, ils ne voyaient même pas le problème (sic !). À la fin de la deuxième année, on a commencé à lui susurrer des menaces de mort... Ça a été la goutte d'eau. Nous qui étions tellement pour l'école publique, nous avons passé notre enfant en IEF. Il a fallu encore 2 ans à mon fils pour se remettre des 2 années de souffrance qu'il avait vécues à l'école. Depuis, l'IEF est un vrai choix, nous sommes très heureux de ce mode d'instruction. Mon fils fait de multiples activités à l'extérieur, nous voyageons, visitons de nombreux musées. Mais quel bonheur surtout de ne plus avoir ce stress quotidien, de ne plus se dire : "Bon, Qu'est-ce qui est arrivé aujourd'hui à l'école ? Qu'est-ce qu'ils lui ont fait ? »



École non inclusive et mal être des enfants

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » (CIDE article 29.1.a)

Pour une majorité de parents répondants, **le fonctionnement des apprentissages scolaires actuels en France va à l'encontre du bien-être et de l'intérêt supérieur de l'enfant**. En tête des dysfonctionnements, la compétition est jugée nuisible au bien-être des enfants (78,5%). De plus, pour les parents, l'école détruit la motivation à apprendre (66,8%). Dans l'ensemble, les conditions d'instruction en milieu scolaire ne sont pas jugées adaptées aux enfants ni aux rythmes d'apprentissages, elles mettent trop de pression aux enfants, détruisent leurs motivations et leur estime personnelle et donc nuisent nécessairement au développement de leurs potentialités.

| | | | |
|----|------|---|---------|
| 5 | SDSA | <i>La compétition et l'évaluation vécues à l'école nuisent à l'estime de soi et au respect du rythme de chacun.</i> | 78,49 % |
| 8 | SDSA | <i>À l'école, le nombre d'enfants par adulte n'est pas approprié pour répondre aux besoins de chacun.</i> | 75,37 % |
| 13 | CDS | <i>Les méthodes d'enseignement de l'école ne me satisfont pas.</i> | 67,41 % |
| 15 | CDS | <i>L'école détruit la motivation à apprendre.</i> | 66,80 % |
| 22 | SDSA | <i>À l'école, la pression des autres enfants nuit au développement de l'individu.</i> | 57,01 % |

De plus, on constate que l'école n'atteint pas son objectif d'inclusivité de tous les élèves. Le cadre scolaire n'est **pas adapté aux profils atypiques (42%)** et les **conditions ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins des spécificités de 41,5% des enfants** qui sont actuellement en IEF.

| | | | |
|----|----|--|---------|
| 28 | EI | <i>Mon enfant a un profil atypique (TSH, DYS, Hypersensibilité...) et le cadre scolaire n'est pas adapté.</i> | 42,01 % |
| 29 | EI | <i>L'école ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques de mon enfant (troubles de santé physique ou mentale, de comportement ou d'apprentissage, besoin médical, douance...).</i> | 41,52 % |

➔ On peut donc conclure que pour plus de la moitié des parents, les **conditions d'instruction et de pédagogie dans l'école publique n'est pas encore suffisamment inclusive ni à la hauteur des exigences des droits de l'enfant.**



Témoignages au sujet d'enfants atypiques

« Un enfant haut potentiel et une suspicion de hp ou autisme pour mon second qui devrait faire sa première rentrée. Enfant en souffrance en collectivité (crèche) avec des rythmes d'apprentissage atypiques. »

« Les enfants autistes ont un planning de ministre lorsqu'ils sont scolarisés et ce sont des enfants extrêmement fatigables ! Ce rythme de folie contribue à l'augmentation de la charge cognitive et sensorielle (accumulation de fatigue+++)
 de mon fils qui finissent inexorablement par aboutir au non-respect des besoins physiologiques et sécuritaires de l'enfant (troubles du sommeil++, angoisse, automutilation, estime de soi, symptômes dépressifs, ...) »

Qualité de l'environnement en IEF

Dans un **souci de respecter le développement socio-affectif ainsi que des potentiels de leurs enfants**, les parents adaptent des pédagogies axées sur les rythmes d'apprentissages ainsi que sur les besoins spécifiques. **76,5 % considèrent qu'ils offrent un cadre plus enrichissant** avec l'instruction en famille, leur permettant de proposer plus d'activités à leur enfants.

| | | | |
|----|------|---|---------|
| 6 | SDSA | <i>L'enseignement individuel ou en petit groupe est plus efficace et améliore l'apprentissage.</i> | 77,31 % |
| 7 | OES | <i>En étant à l'extérieur de l'école, mon enfant a accès à plus d'informations et de stimulations (visites, expositions, ateliers, sorties...).</i> | 76,55 % |
| 12 | OES | <i>Nous pouvons offrir plus d'enrichissements à la maison et avec notre entourage d'adultes référent(e)s.</i> | 68,77 % |

Témoignage d'environnement plus favorable en IEF

« Nous pratiquons l'IEF depuis 2014, avec une bonne intégration dans le réseau non sco IEF et de nombreuses sorties en semaine et une bonne intégration dans notre ville et dans les associations sportives du coin. Nous partons régulièrement en vacances en dehors des vacances scolaires et mes enfants pratiquent de nombreuses activités (sports, arts, salle des jeunes, sorties natures, stage, colonies). Les rapports de l'IEN sont toujours très élogieux et il est certain que l'école serait une moins-value pour leur développement, leur apprentissage et leur épanouissement. L'école ne pourra pas leur apporter la qualité de vie que l'IEF leur permet. »



Choix réfléchi, autorité parental et décision de l'enfant

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. **Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.**

L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. » (Article 371-1 du Code civil.)

Majoritairement, les parents souhaitent s'investir et conserver leur responsabilité d'instruction (66,5%) ainsi que respecter les décisions de leurs enfants (65%).

| | | | |
|----|------|---|---------|
| 16 | PAF | L'instruction de mon enfant est ma responsabilité et non celle de l'État. | 66,56 % |
| 17 | PAF | J'ai éduqué mon enfant de 0 à 3 ans avec succès et je me sens capable de continuer. | 65,46 % |
| 18 | PAF | C'est le choix de mon enfant et je le respecte. | 65,00 % |
| 19 | SDSA | Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant et qui sont les mieux placés pour s'engager dans leur éducation. | 64,53 % |
| 33 | CDS | L'école n'accorde pas assez de place aux parents. | 39,66 % |

Témoignages sur un choix de vie réfléchi

« Regarder et accompagner nos enfants en IEF est un choix qui nous demande un investissement extrêmement important (en temps, en baisse de revenus, en responsabilité vis à vis de nos enfants...) mais quel plaisir de les voir s'épanouir au monde de cette manière ! [...] »

« Pour nous il s'agit d'un droit fondamental, d'accompagner nos enfants selon notre choix, ce projet de loi aurait pour conséquence la dépossession du lien avec nos enfants. [...] »

« Pour notre famille, l'IEF est devenu un véritable choix de vie, nous sommes en pleine réorganisation familiale pour pouvoir vivre pleinement ce choix. Ne plus y avoir droit à la prochaine rentrée serait un vrai gâchis de tout le temps passé à mettre en place une nouvelle organisation. De plus, nos enfants sont vraiment heureux de pouvoir avoir du temps non limité pour s'adonner à leurs passions (construire des légos, faire de la peinture en toute liberté, grimper aux arbres, lire toute la journée, jouer dehors, faire des cabanes...). [...] »



Les raisons autorisées par le projet de loi sont minoritaires

Hormis pour les situations de besoins médicaux spécifiques, on constate clairement que les principales conditions exceptionnelles de dérogation qui sont actuellement maintenues dans le projet de loi **ne représentent qu'une minorité des motivations des familles (< 12%)** dans le choix de l'IEF.

| | | | |
|----|----|--|---------|
| 43 | RP | <i>L'inscription à l'école de notre choix ne nous est pas accessible ou nous a été refusée, pour des raisons de réglementation, de distance ou de coût (renvoi, absence d'internat ou d'école publique à proximité, refus d'inscription à l'école ou de changement d'établissement, coût trop élevés de l'école privée).</i> | 11,63 % |
| 44 | RP | <i>La fréquentation scolaire est incompatible avec les activités particulières de mon enfant (compétitions sportives, activités artistiques).</i> | 9,99 % |
| 46 | RP | <i>La fréquentation scolaire est incompatible avec mes activités professionnelles ou celles de l'autre parent.</i> | 9,63 % |
| 50 | RP | Le CNED réglementé nous a été refusé. | 3,01 % |

Témoignages de cas particuliers

« Dans notre situation, l'IEF a été une alternative salvatrice pour la santé physique et mentale de notre fille aînée. Être à l'école aurait été synonyme d'hospitalisation fréquentes, donc d'absences et donc l'affichage d'une différence dans le regard des autres (enfants et adultes). L'IEF nous permet d'offrir un cadre d'instruction adapté et sécurisant pour notre enfant. Instruire en famille est une responsabilité de chaque instant. »

« Enfants dans écoles différentes car RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec changement d'école tous les 2 ans. »

Les raisons religieuses sont marginales

Extrait de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

« L'État, dans l'exercice des fonctions [...] respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »
(article 2 du protocole additionnel n° 1)

Définition de la laïcité (gouvernement.fr)

« La laïcité garantit la liberté de conscience. De celle-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. »



Classées en 48^{ème} position et contrairement aux préjugés relayés par le Gouvernement, les **motivations pour transmettre les valeurs et une vie conforme à la religion ne concernent que 7% des foyers** et les familles déclarant suivre les Écritures Saintes ne représentent que 3% des foyers.

| | | | |
|----|-----|--|--------|
| 48 | CMS | <i>Je désire transmettre à mon enfant des valeurs morales et un mode de vie conformes à ma religion.</i> | 7,39 % |
|----|-----|--|--------|

| | | | |
|----|-----|---|--------|
| 49 | CMS | <i>Dieu nous a donné des enfants, nous demande de les élever et de leur enseigner à respecter l'autorité des Saintes Écritures.</i> | 3,12 % |
|----|-----|---|--------|

En revanche, les **motivations philosophiques et l'envie de transmettre des valeurs morales aux enfants concernent plus de la moitié des parents.**

| | | | |
|----|-----|--|---------|
| 21 | CMS | <i>Je veux développer le sens moral de mon enfant.</i> | 59,91 % |
|----|-----|--|---------|

| | | | |
|----|-----|---|---------|
| 23 | CMS | <i>Je désire transmettre à mon enfant des valeurs et un mode de vie conformes à ma philosophie.</i> | 51,40 % |
|----|-----|---|---------|

➔ On constate, toutes convictions confondues, **les parents ont à cœur de transmettre leurs valeurs et une moralité à leurs enfants.**

Contexte sanitaire important

Enfin, il est utile de noter que le contexte pandémique fait certainement de cette année scolaire 2020-2021 une exception pour les déclarations en IEF. En effet, pour **43,5 % des parents « les conditions sanitaires mise en place [dans les établissements] sont trop contraignantes pour les enfants »**. Considérant, pour presque un tiers, que **la qualité de l'enseignement est actuellement diminué.**

| | | | |
|----|-------|---|---------|
| 25 | COVID | <i>Les conditions sanitaires mises en place suite au COVID sont trop contraignantes pour les enfants (masques pendant les cours, espaces réduits de déplacements, activités restreintes).</i> | 43,51 % |
|----|-------|---|---------|

| | | | |
|----|-------|--|---------|
| 35 | COVID | <i>La qualité de l'enseignement à l'école est diminuée à cause des mesures sanitaires relatives à la pandémie.</i> | 30,16 % |
|----|-------|--|---------|



Conclusion sur les motivations des familles

On peut donc en conclure d'une part que les raisons qui motivent les foyers à choisir l'instruction en famille sont **prises d'un commun accord entre les parents et les enfants**. Ce choix se fait en tenant compte de leur avis et en s'adaptant aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.

D'autre part, que le respect des rythmes individuels et d'apprentissages est très important pour les parents ainsi que l'évitement des différentes violences actuellement trop présentes en milieu scolaire.

→ **L'instruction en famille est donc essentiellement un choix fait pour répondre à l'intérêt supérieur des enfants.**



Socialisation des enfants

Rappel sur la socialisation et la sociabilité

Distinction

La socialisation est, en psychologie, « *le processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.* » (Larousse)

La sociabilité est « *l'aptitude à vivre en société. La qualité d'une personne, d'un groupe qui a des rapports sociaux faciles.* » (Centre National de Ressources Textuelles et Linguistiques)

« Socialiser » est donc le **mécanisme psychologique inné d'adaptation de l'être humain à son environnement dès sa naissance** permettant d'intégrer les codes culturels et sociaux et de forger son identité sociale. Parallèlement, « sociabiliser » est l'aptitude à vivre dans la société grâce à ces codes et à l'attitude sociale acquises instinctivement (grâce au processus de socialisation), dont on reconnaît une plus ou moins grande qualité ou facilité selon les individus.

La socialisation forge l'identité

Selon le psychologue J. Piaget, il y a deux types de socialisation :

- La primaire, celle de l'enfance et de l'adolescence sur laquelle se construisent la personnalité et l'identité sociale.
- La secondaire, qui entraîne une reconstruction de l'identité individuelle, durant l'âge adulte jusqu'à la mort.

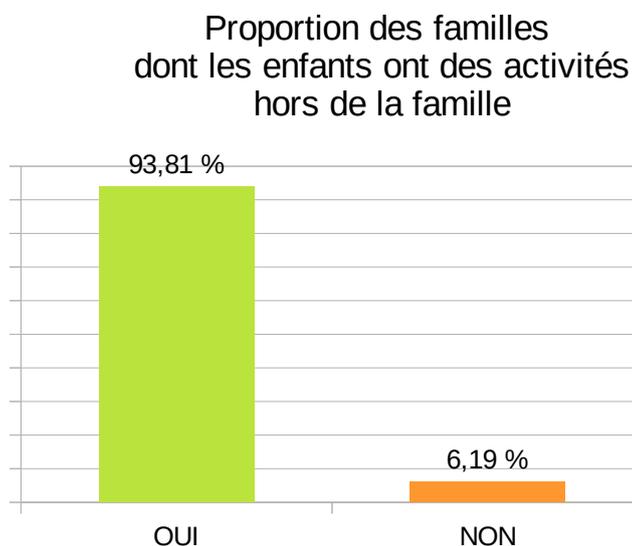
La **socialisation primaire se fait essentiellement avec la famille qui a un caractère omniprésent**, et également dans les lieux de garderie, la famille élargie, l'école, auprès des amis, des divers adultes référents, etc. C'est grâce à un environnement multiple et diversifié que l'enfant va se construire une vision des règles et des valeurs de la société dans laquelle il/elle est née.

➔ **La vie en société s'expérimente donc, par tous les enfants, de manière globale dans tous les lieux et au travers de toutes les interactions et attitudes qu'ils auront avec d'autres personnes, connues ou inconnues, et ce à tous les moments de leur vie.**

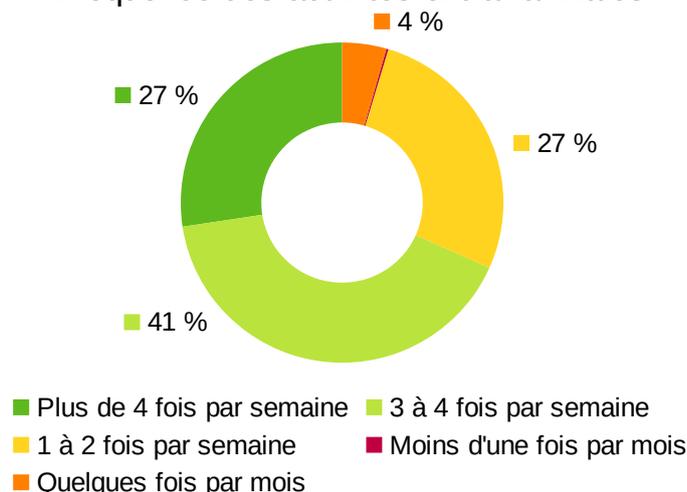


Activités extra familiales

Dans **94% des foyers en IEF, les enfants ont des activités extra-familiales** (activités hors du foyer). Les activités ont lieu pour la plupart **3 à 4 fois par semaine (41%)** ou plus (27%). Moins de 5% ne pratiquent qu'une fois par mois ou moins.



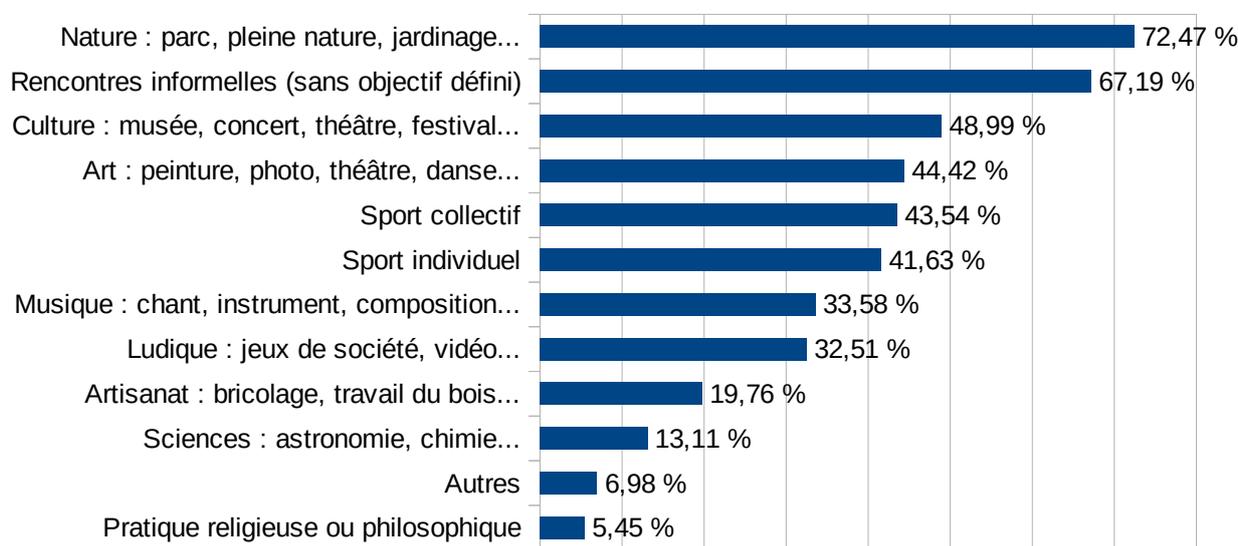
Fréquence des activités extra-familiales



Les enfants ont en **moyenne 4 activités**. On observe que les principales activités sont centrées sur les **sorties en pleine nature (72%)**. De plus, 67% organisent régulièrement des **rencontres informelles**. Cela regroupe les visites familiales, amicales, les relations de voisinage, les rencontres avec d'autres familles en IEF, les moments entre enfants rencontrés lors d'activités, etc. Ce sont des activités sociales sans objectif précis, juste pour le plaisir de se voir et d'être en interaction.

On constate également que les **activités culturelles et sportives sont largement pratiquées** par les enfants en IEF. Parmi les autres activités pratiquées, on retrouve : des ateliers (Montessori, de langues, de cuisine...), l'école du cirque...

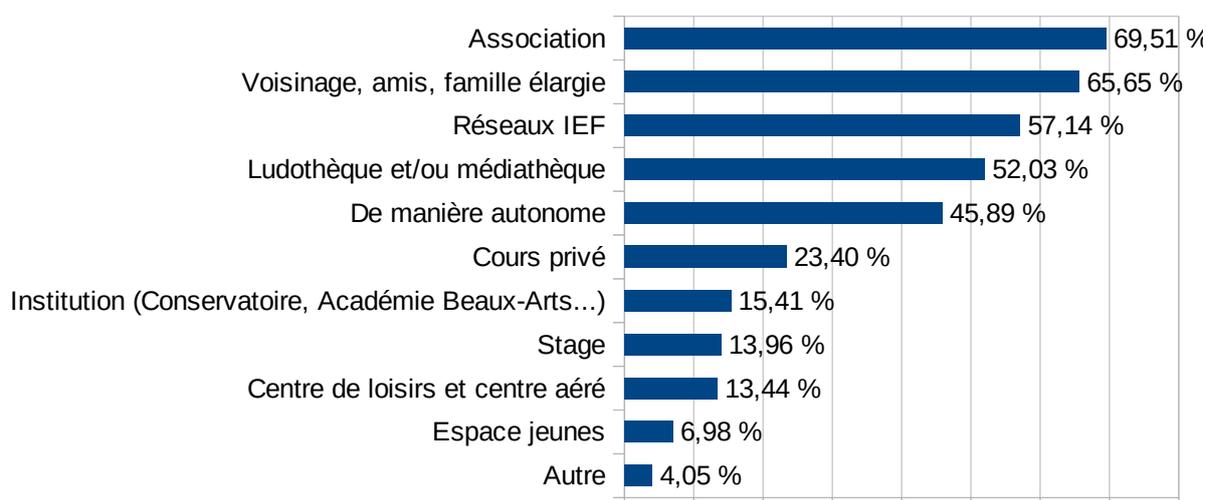
Types d'activités pratiquées par les enfants





Pour pratiquer ces activités, les enfants sont **majoritairement inscrits dans des associations (69,5%)**. On observe également que le **tissu social des familles est très étendu**. Les relations avec les amis, le voisinage, la famille élargie et les réseaux IEF ont une large place dans les propositions d'activités.

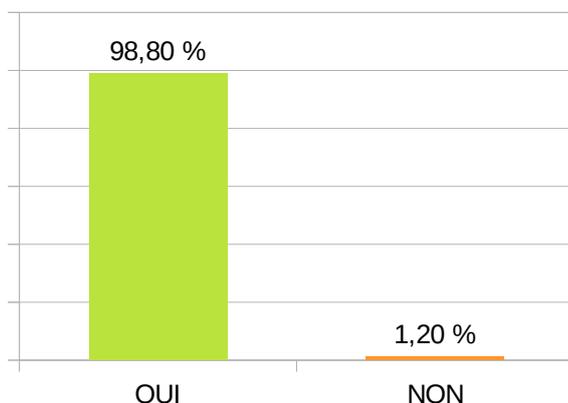
Cadre d'activités des enfants



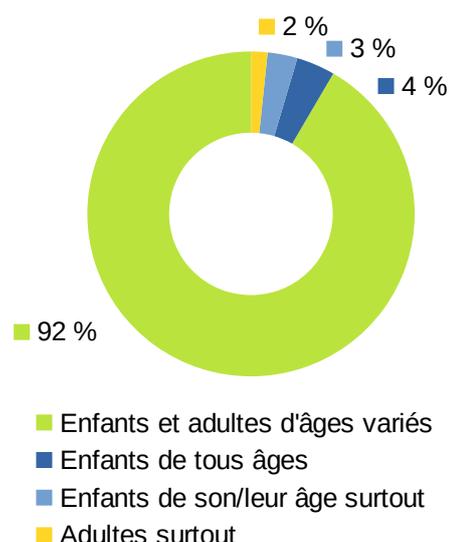
Relations sociales

La majorité des enfants ont des **relations extra-familiales (98,80%)** avec tous types de personnes, **adultes et enfants (92%)**.

Proportion des foyers dont les enfants ont des relations extra-familiales



Catégories de personnes fréquentées





Témoignages sur la vie sociale des enfants

« Notre fils épanouie tellement en IEF, bien que l'équipe pédagogique ait essayé de répondre à ses besoins malgré le système non adapté, l'école ne lui convenait pas. [...] Aujourd'hui il apprend à son rythme et à sa demande . Il joue énormément, son imaginaire s'est vraiment développé, nous apprenons beaucoup dans notre vie de tout les jours, à l'occasion de sorties, ballades, rencontres ief , cuisine, jeux, lecture ... Nous fréquentons beaucoup de personnes différentes, nous sommes plus proche de notre fils et son état s'est amélioré, moins de colère , de crise, de cauchemars, de peurs... (...) »

« [...] Un choix fait dans l'urgence de la souffrance d'un de nos enfants à l'école, pour éviter la phobie et l'échec scolaire, que sa sœur a souhaité vivre également. Cela a été le début d'une grande et belle aventure que nous ne regrettons pas un instant. Notre fils s'est reconstruit et reconstruit maintenant son rapport à l'apprentissage. Tous les deux sont pleins de vie et vivent leurs passions et intérêt au quotidien. Nous avons un riche et chaleureux réseau autour de nous, que ce soient les amis "ief", les amis "scos", les amis des activités, les voisins, la famille élargie, les commerçants de la ville, les associations...Tous les deux souhaitent garder le choix du type d'instruction qu'ils veulent vivre et n'excluent pas un retour dans le système quand celui-ci rejoindra leurs besoins et attentes. Pour le moment, ils sont heureux et épanouis ainsi. [...] »

Les cas exceptionnels

Dans le sondage, les familles dont les enfants n'ont ni activités extra-familiales ni relations extra-familiales **représentent 0,5%**, soit 20 familles.

Dans ces 20 familles, 26% des enfants de la fraterie sont scolarisés et **74% sont en IEF**. Parmi les enfants en IEF, la **moyenne d'âge est de 7,5 ans pour 2 enfants par foyer**, avec une répartition de 62% de garçons et 38% de filles.

Ils vivent principalement en village dans un **milieu rural** (45%). Ce sont des familles majoritairement nucléaires (85%). Les parents sont, pour **60%, diplômés Bac+2, +3 ou de cycles universitaires**.

La rentrée 2020-2021 est la **première année en IEF pour 55%** de ces foyers.

Elles font l'IEF principalement (76%) car « à l'école, il y a trop de “ violences éducatives ordinaires ” » (manque d'empathie, humiliations, punitions, bousculades, cris, exclusion...) ou d'agressions (racket, harcèlement, racisme, discrimination, agression physique, sexuelle) ». Ensuite, elles souhaitent « suivre les motivations individuelles et les rythmes d'apprentissages » des enfants (71,5%). Plus de la moitié (57 %) ont fait ce choix suite aux « conditions sanitaires mises en place à l'école ».

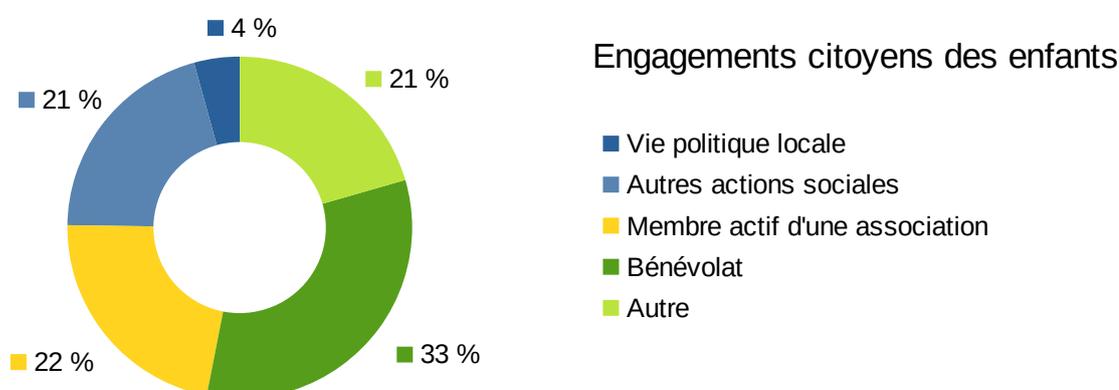
(Détails Cf. Rapport - Partie 2 « Portrait des enfants sans activités ni relations extra familiales »)



→ On observe donc que les cas d'enfants n'ayant ni activités ni relations extra-familiales sont **exceptionnels et liés à des problématiques particulières** dont la principale est celle de la **violence à l'école** (ce qui pourrait s'expliquer par le besoin des enfants à se reconstruire dans un environnement calme et sécurisé avant de pouvoir retourner vers les autres).

Engagements citoyens

Les enfants instruits en famille sont aussi impliqués dans la vie citoyenne. **33% d'entre eux sont bénévoles et 22% d'entre eux sont membres actifs d'associations.**



Témoignages d'actions citoyennes portées par des enfants en IEF

« A initié des projets de protection de l'environnement au sein de la famille : zéro déchet, zéro avion, etc. »

« Écologique individuel + ramassage de déchets sur les plages et rivières... »

« Éclaireurs et éclaireuses de France. »

« Apprentissage des droits de l'enfant, apprentissage au domicile de l'écologie/la résilience. »

« Avant COVID : orchestre en Ehpad et maisons de retraite à Noël. »

« Bénévolat pour aider lors de manifestations au village, ou aider les grands-parents qui font partie d'associations. »

« Famille d'accueil pour animaux. »

« Jeune Sapeur Pompier. »

« Marches pour le Climat, ramasser des déchets dans le village. »

« Mise en place d'un club lecture dans notre village. »



« Opérations dessins pour Soldats et personnes âgées, visites aux personnes âgées du village, devoir de mémoire. »

« Organisation Fête des voisins. »

« Cérémonies commémoratives de la ville avec la chorale du conservatoire. »

« Responsable de collecte des crayons usés sur la métropole. »

« Réaliser une cagnotte pour la SPA. »

« Vacances mairie : chantiers municipaux (peinture, jardinage, repas personnes âgées) ; activités culturelles et sportives l'après-midi. »

➔ Bien loin des clichés, on constate donc que **les enfants en IEF pratiquent des activités variées**, souvent proches de la nature, liées au sport ou à la culture. Ils sont également très impliqués dans la vie sociale de leur ville ou village et ont des relations transgénérationnelles. Ils sont ainsi en contact aussi bien avec leur pairs qu'avec des adultes d'âges et d'horizons variés et **sont immergés dans une grande diversité de situations sociales.**



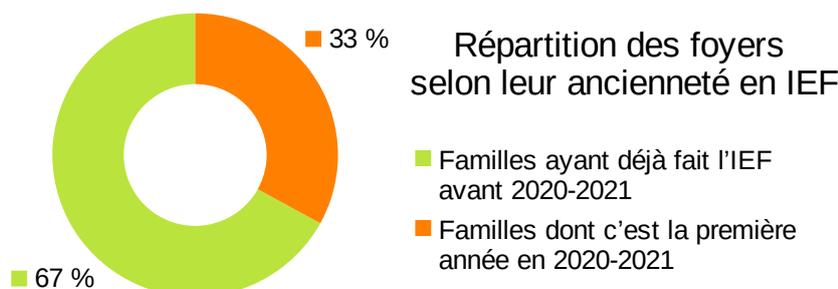
Les conditions actuelles de l'enquête de mairie et du contrôle de l'inspection académique

Généralités sur les contrôles

→ **Les familles doivent envoyer une déclaration à la mairie et à l'inspection académique pour tout enfant instruit en famille ayant entre 3 ans et 16 ans révolus (âge de scolarisation obligatoire), au plus tard le jour de la rentrée scolaire ou dans les 8 jours qui suivent un déménagement dans une nouvelle commune ou lors d'un changement de mode instruction (en cours d'année par exemple).**

Parmi l'ensemble des foyers ayant répondu, 67% des familles pratiquaient l'IEF avant la rentrée 2020-2021. Pour 33%, il s'agit donc de leur première déclaration et première année en IEF.

(Détails Cf. Rapport - Partie 2 : « Portraits des familles en première année d'IEF à la rentrée 2020-2021 »).



Cas particulier : familles ayant commencé l'IEF suite au premier confinement

Au sein des familles ayant pratiqué l'IEF avant la rentrée 2020-2021, **62 foyers déclarent avoir commencé l'instruction en famille suite au premier confinement de mars 2020.**

Les motivations des familles liées à la situation sanitaire concernent :

- **les conditions dans les écoles (60% des foyers)** : « Les conditions sanitaires mises en place suite au COVID sont trop contraignantes pour les enfants (masques pendant les cours, espaces réduits de déplacements, activités restreintes). »
- **la baisse de qualité de l'enseignement (41% des foyers)** : « La qualité de l'enseignement à l'école est diminuée à cause des mesures sanitaires relatives à la pandémie. »

Au sein de ces familles, il a été effectué 27 enquêtes de la mairie et 11 contrôles pédagogiques de l'inspection académique jusqu'à la fin de cette période spécifique. Ce chiffre bas peut s'expliquer par le délai légal de **deux mois entre la déclaration et le contrôle pédagogique.**

Le panel final pour l'analyse de l'enquête de mairie et du contrôle pédagogique de l'inspection académique portera sur les **2 410 foyers** étant en situation d'avoir déjà reçu des enquêtes de la mairie et des contrôles de l'inspection académique et **hors première déclaration en mars 2020.**



Enquêtes de la mairie

Rappel sur l'enquête de la mairie

L'enquête de la mairie fait partie des **missions du maire et n'est pas une enquête sociale**. Elle peut être réalisée par un adjoint, la secrétaire de mairie ou le maire lui-même, ou encore être déléguée à toute personne que le maire estimera compétente (travailleur social notamment).

Cette enquête est effectuée dès la première année, **puis tous les deux ans**. Elle peut être effectuée dans les locaux de la mairie ou au domicile de la famille. **La présence de l'enfant n'est pas requise**.

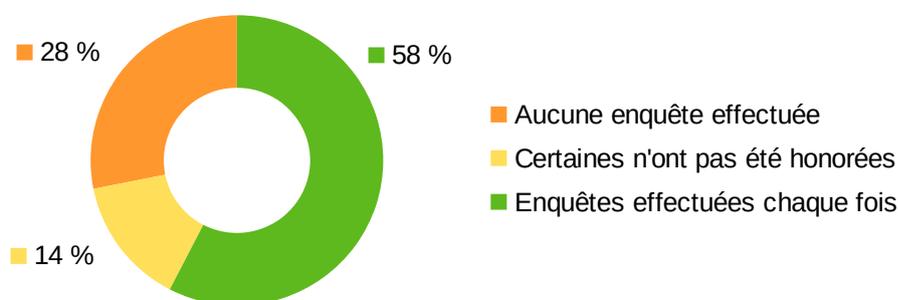
L'objectif est de relever **les raisons de ce choix d'instruction et de vérifier s'il est donné à l'enfant une instruction compatible avec son état de santé et les conditions de vie de la famille**. Les résultats de l'enquête doivent être communiqués à l'IA-Dasen.

Note : cette enquête ne peut pas aborder le contenu des apprentissages qui, lui, sera examiné lors du contrôle pédagogique par les services de l'IA-Dasen.

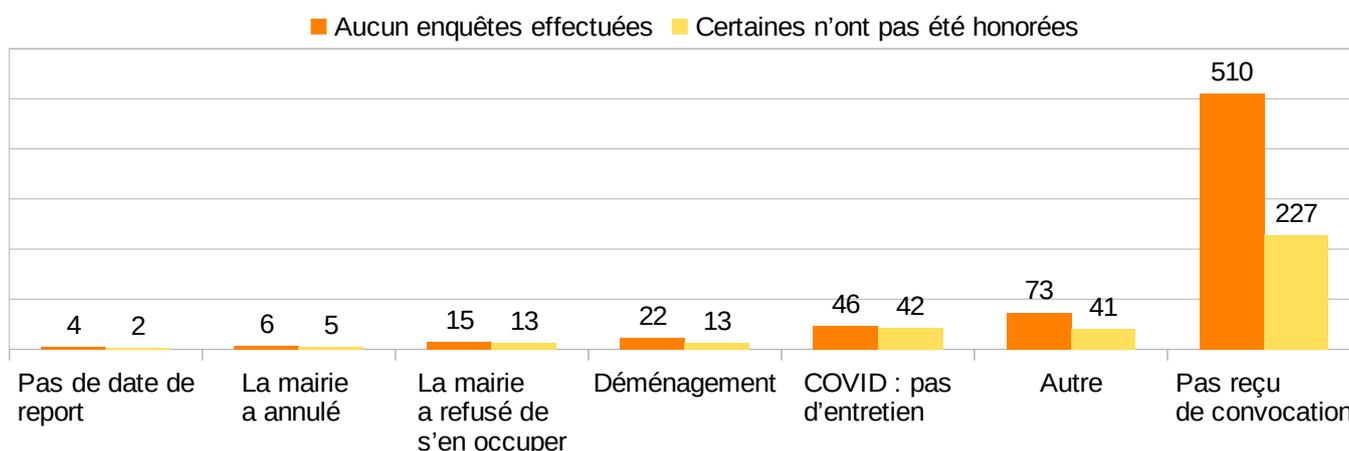
Analyse quantitative des enquêtes

72% des familles du panel ont été soumises aux enquêtes de la mairie (pour 58% « à chaque fois » et pour 14% « certains n'ont pas été honorés ») et **28% n'ont jamais été soumises aux enquêtes de la mairie**. La principale raison des enquêtes non effectuées est **l'absence de convocation (72%)**.

Proportion d'enquêtes de la mairie effectuées



Raisons principales des enquêtes non effectuées par la mairie

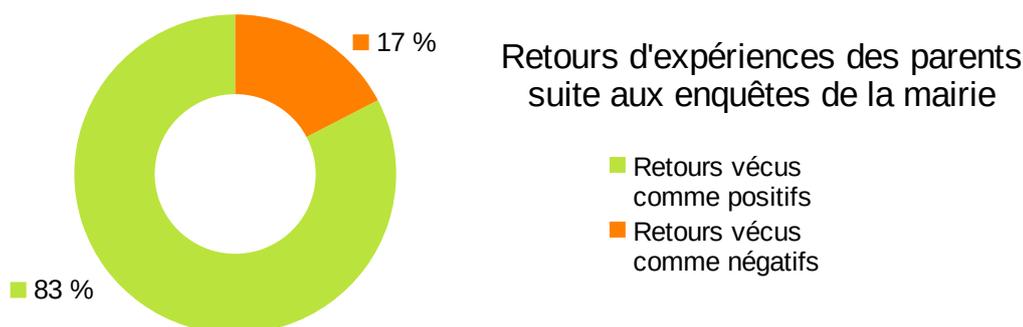




Analyse qualitative des enquêtes

Pour évaluer la qualité des enquêtes, nous avons **demandé aux parents de sélectionner les trois critères** qu'ils considèrent comme restituant au mieux leur appréciation et leur expérience lors de leur(s) rendez-vous avec leur maire ou la personne intervenant pour la mairie.

Selon les parents ayant répondu, les enquêtes de la mairie **sont vécues comme positives à 83% et négatives à 17%.**



Les principaux retours d'expériences vécus comme positifs sur ces enquêtes sont :

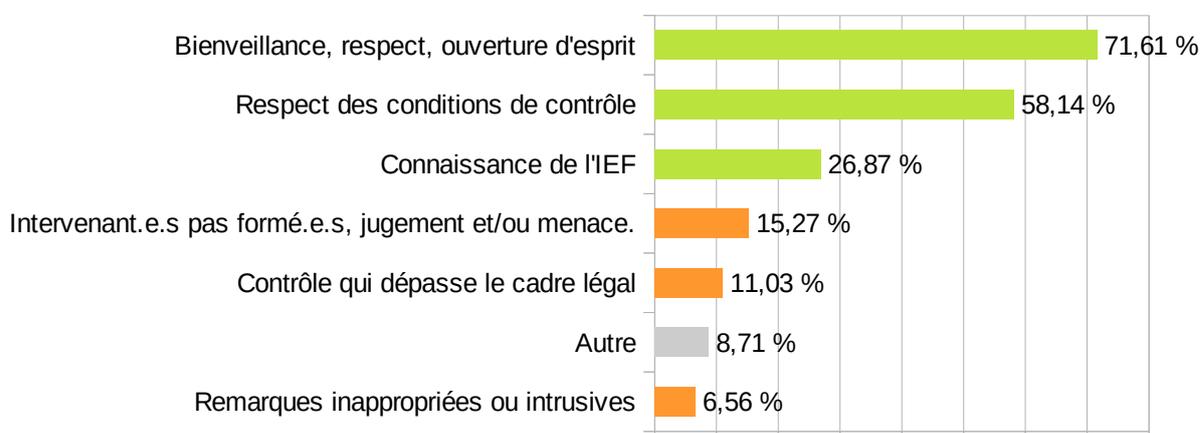
- *bienveillance, respect, ouverture d'esprit et/ou curiosité du/des intervenant(s),*
- *respect des conditions de contrôle.*

Les principaux retours d'expériences vécus comme négatifs sur ces enquêtes sont :

- *intervenant.e.s pas formé.e.s ou informé.e.s de ce qu'est l'IEF, jugement et/ou menace,*
- *contrôle qui dépasse le cadre légal,*
- *manque de bienveillance, de respect, remarques inappropriées ou intrusives.*

26,5% des familles ayant donné leur avis sur la qualité des enquêtes estiment que les intervenants de la mairie avaient une « connaissance de l'IEF et une compréhension des raisons de la pratique ».

Clasement des retours d'expériences des enquêtes de mairie





Témoignages d'enquêtes vécues comme positives selon les parents

- « Méconnaissance de l'IEF mais très ouvert et curieux sur le sujet. »
- « Le maire a visité le jardin des enfants, il est resté 45 mn à parler avec les enfants et c'était super. Quel bel échange. »
- « Nous habitons un petit village, c'est nous qui avons informé la maire de ses obligations. »

Témoignages d'enquêtes vécues comme négatives selon les parents

- « Présence du maire. Il a simplement lu les questions du document envoyé par l'EN, or certaines de ces questions n'étaient pas légales. »
- « Soumis à une enquête annuelle au lieu de tous les 2 ans. »
- « Point négatif : enquête effectuée par le policier municipal (et non le maire ou un adjoint) et à l'improviste. »
- « Coordinateur famille-enfant qui pose "trop" de questions quant aux apprentissages des enfants, limite un contrôle académique. »
- « [...] entretien au top qui finit sur un avis sur mon allaitement dans le dossier. »

➔ On constate que si les enquêtes de la mairie se passent majoritairement bien, le rôle, le cadre légal et les dispositions de l'enquête relative à l'IEF ne sont pas forcément bien connus par les services de la mairie.



Contrôles pédagogique de l'inspection académique

Rappel sur le contrôle de l'inspection académique

Le contrôle que l'instruction est bien dispensées et l'évaluation des acquisitions est de la **responsabilité de la DASEN** (ce n'est pas une enquête sociale ou psychologique). Elle peut être réalisée par un inspecteur académique accompagné d'un ou plusieurs conseillers pédagogiques, éventuellement d'un psychologue scolaire pour le premier et le second degrés (avec accord des parents et sans évaluation psychométrique ou autre de l'enfant).

Ce contrôle est réalisé **dès la première année d'instruction en famille, puis chaque année**. Il peut être effectué dans le local académique (établissement, rectorat...) ou au domicile de la famille.

L'inspecteur s'entretient avec l'un des parents et l'enfant, avec un conseiller pédagogique, effectue des exercices écrits ou oraux adaptés à son âge et à son état de santé.

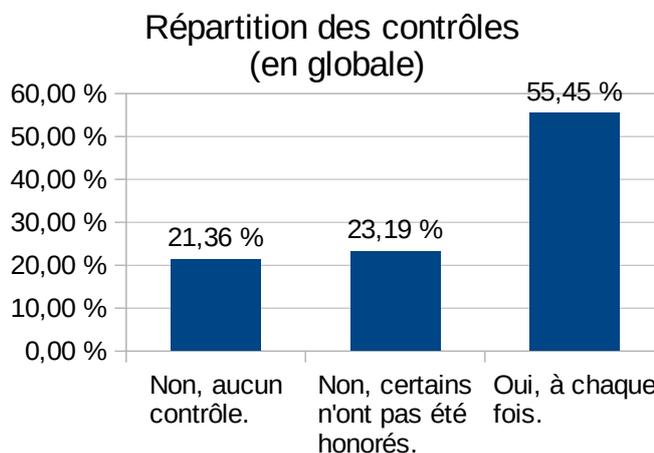
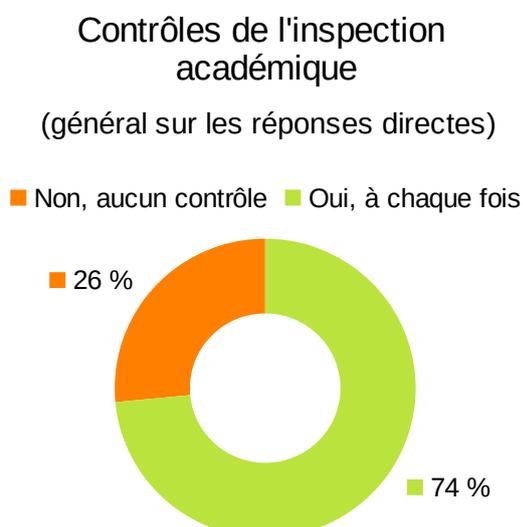
L'objectif est de constater l'évolution dans les acquisitions académiques, avec pour objectif final d'avoir atteint le socle commun à 16 ans. Préalablement au contrôle, les parents peuvent fournir un dossier pédagogique, emploi du temps et bilan des acquisitions de l'enfant. Ils ont une **obligation de moyens** et doivent tout mettre en œuvre pour assurer la progression de l'enfant dans ses apprentissages. Les apprentissages doivent correspondre au socle commun comme dans le cadre scolaire. Ils ne sont cependant **pas soumis à une progression annuelle mais seulement à une progression de cycle**.

Si le contrôle annuel est négatif, le rapport de l'inspection académique en indique les raisons, fait des recommandations, et un second contrôle est organisé dans un délai raisonnable permettant de remédier aux lacunes constatées. **Si le second contrôle n'est pas satisfaisant, une injonction de scolarisation sous 15 jours est adressée aux parents**, pour l'année scolaire en cours et la suivante.

Le refus d'obtempérer est puni de 7 500 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Analyse quantitative des contrôles pédagogiques

74% des familles ont été soumises aux contrôles pédagogiques pour chaque enfant depuis le début de leur pratique de l'IEF contre **26% qui n'ont jamais été soumis aux contrôles pédagogiques** de l'inspection académique. Classés à part, 23% du panel ont reçu certains contrôles et pas d'autres.

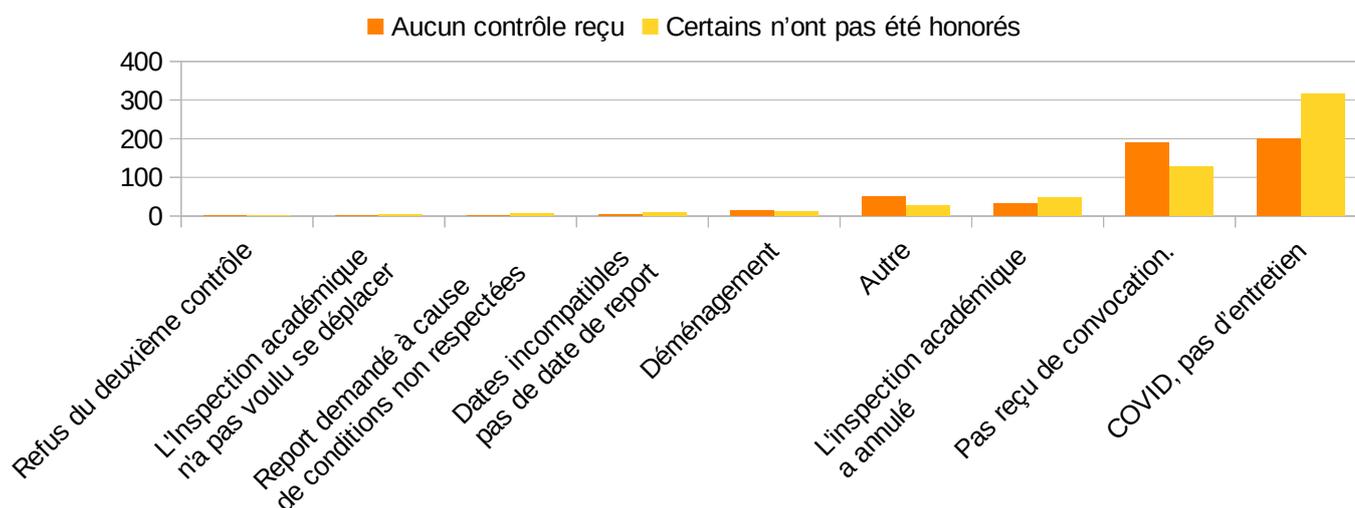




Les principales raisons des enquêtes non effectuées sont :

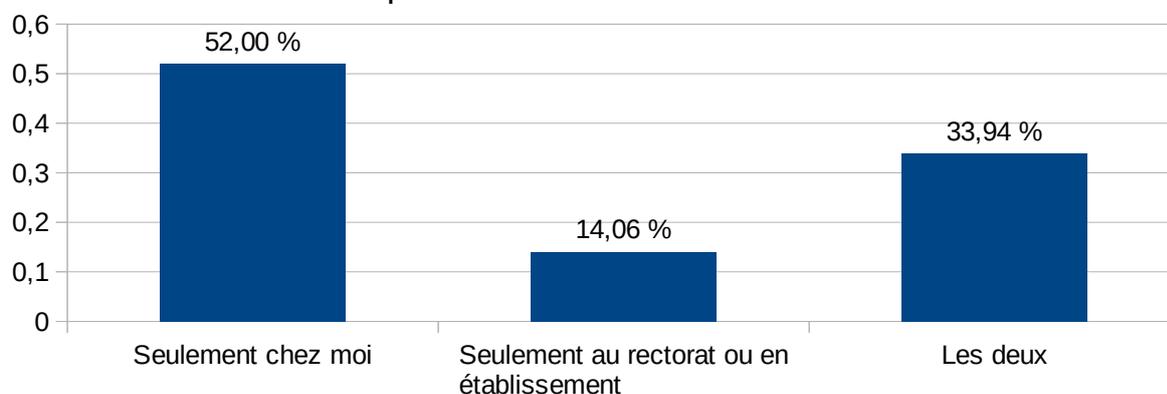
- la **situation sanitaire** n'a pas permis de faire des entretiens (**50%**)
- les familles n'ont **pas reçu de convocation** (**30,5%**)

Raisons principales des contrôles pédagogiques non effectués



Les contrôles ont lieu **principalement au domicile de la famille.**

Répartition des lieux de contrôles



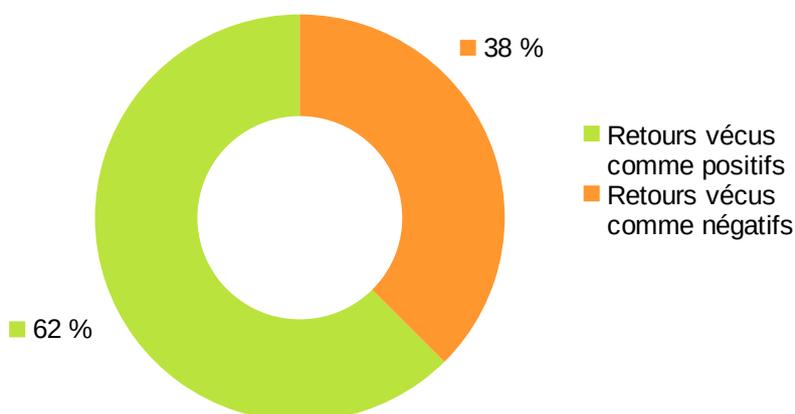
Analyse qualitative des contrôles pédagogiques

Pour évaluer la qualité des contrôles pédagogiques, nous avons **demandé aux parents de sélectionner les trois critères** qu'ils considèrent comme restituant au mieux leur appréciation et leur expérience lors de leur(s) rendez-vous avec l'inspection académique.



Selon les parents ayant répondu, les contrôles pédagogiques **sont vécus comme positifs à 62% et négatifs à 38%.**

Retours d'expériences lors des contrôles pédagogiques



Les principaux retours d'expériences vécus comme positifs sur ces contrôles pédagogiques sont :

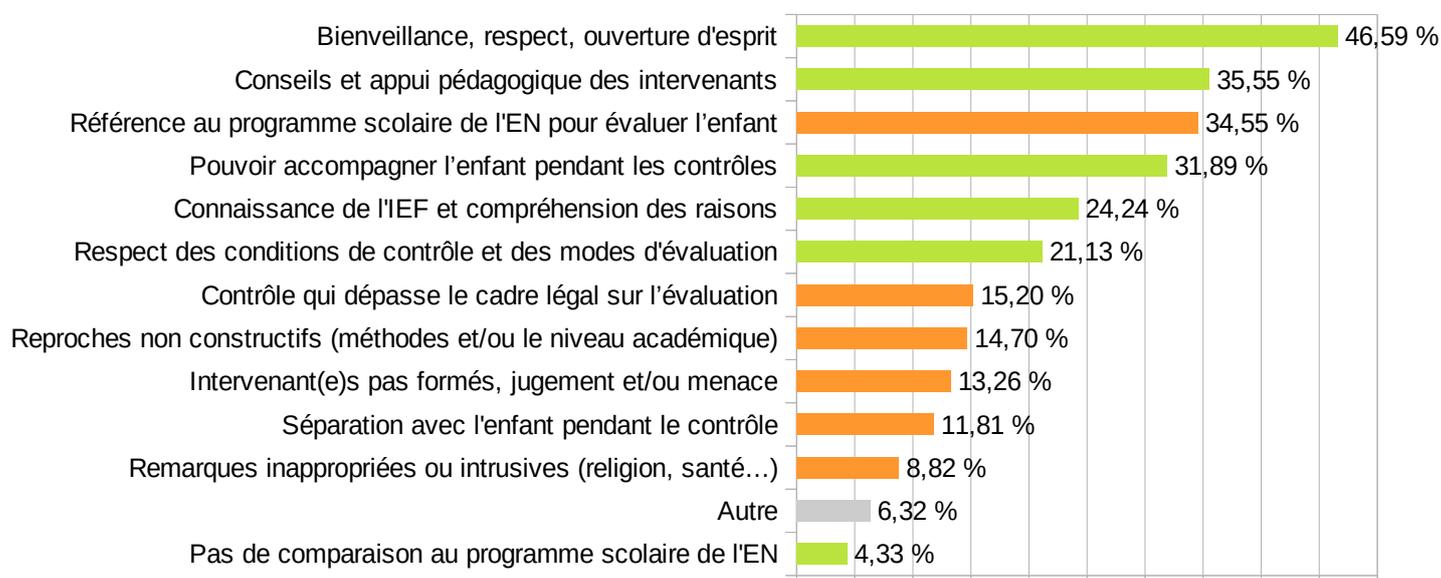
- *bienveillance, respect, ouverture d'esprit et/ou curiosité du/des intervenant(s).*
- *conseils et appui pédagogiques dans l'accompagnement de l'enfant.*

Le principal retour d'expériences vécu comme négatif sur les contrôles pédagogique est :

- *évaluation de l'enfant en référence au programme scolaire de l'éducation nationale.*

Pour les familles ayant donné leur avis sur la qualité des contrôles pédagogiques, **21 % seulement estiment avoir été soumises à des contrôles qui « respectent les conditions de contrôles et les modes d'évaluation » du cadre légal.**

Classement des retours d'expériences des contrôles pédagogiques





Témoignages d'expériences positives selon les parents

« Nous avons dû informer nos interlocuteurs. Leur attitude a évolué au fil des ans, de méfiants ils sont devenus soutenant. »

« Nous avons compris, grâce à une psy spécialisée, [que notre fils] était HP et hypersensible - l'inspectrice et la conseillère pédagogique l'avaient supposé lors du premier contrôle, sans nous le dire, et ont été rassurées que nous en ayons pris conscience. L'inspectrice a estimé qu'il était mieux instruit en famille qu'à l'école, celle-ci n'étant pas adaptée à tous les enfants. »

« Prise en compte du handicap. Conseillère pédagogique formée au makaton que mon fils utilise pour communiquer (système de communication combinant pictogrammes et langage des signes). »

« Nous pratiquons avec grand bonheur l'IEF et en bonne intelligence avec les services d'inspection académique depuis plus de 14 ans pour nos 5 enfants. »

« Les deux contrôles pédagogiques que nous avons vécus se sont passés très différemment, un où nous avons dû batailler pour obtenir le respect de nos choix d'instruction et donc de contrôle (apprentissage informels donc nous proposons que notre enfant montre elle-même ce qu'elle avait préparé) et un contrôle l'année suivante marqué par de l'ouverture d'esprit et un réel dialogue. »

Témoignages d'expériences négatives selon les parents

« En tant que famille musulmane nous sommes très surveillés nous avons eu droit à des questions qui n'ont rien avoir avec l'instruction lors des inspections. Nous avons joué le jeu même si nous étions en droit de refuser d'y répondre. Ma fille en cp avait eu droit à ces questions : participes-tu aux anniversaires ? Mariage ? As-tu une poupée ? Montre-la moi ? Comment tu joues avec ? Aimes-tu danser ? Chanter ? Quand maman s'énerve, que fait-elle ? »

« Aucune connaissance des pédagogies alternatives, contrôle standardisé et non adapté aux pédagogies que nous utilisons. »

« Bataille pour pouvoir rester avec notre fille lors d'un contrôle dans un collège qui a duré 5 heures avec 20 minutes de pause. »

« Pas assez d'inspecteur dans [notre Académie] après l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans ! »

« Intérêt de l'équipe pédagogique axé sur le français et les maths aucun intérêt pour l'art, la culture du monde... »

« Non respect de la procédure (entretien pédagogique en même temps que évaluation/bilan) et cherche à séparer enfants des parents. »

« L'inspectrice n'a fait que lui répéter tout le long du contrôle que « l'école c'était très bien et qu'au moins il serait plus cadré. » Il est HP avec des troubles dys et de l'attention. J'ai passé mon temps à la reprendre lors du contrôle et j'ai passé beaucoup de temps à apaiser mon fils ensuite... »

« L'inspection 2020 s'est très mal passée : résultats académiques au-delà des attentes des âges de mes enfants mais jugement de valeurs de la part des inspecteurs sur nos croyances. »

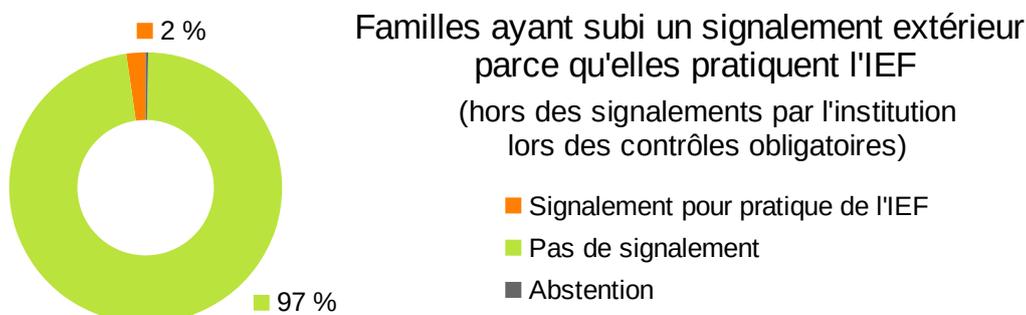


→ On constate que les rapports avec l'inspection académique sont dépendants des inspecteurs et des familles. Même s'ils se passent majoritairement bien, **le cadre légal et les modalités d'évaluation du niveau des enfants ne sont pas forcément bien appliqués ou connus des inspecteurs**, peut-être démunis face à des pédagogies qui sortent du cadre scolaire.

Signalements, seconds contrôles et injonctions de scolarisation

Signalements pour pratique de l'IEF

Sur l'ensemble des foyers ayant répondu au sondage, **2% des familles ont subi un signalement sur le simple fait qu'elles pratiquent l'IEF**. Cela relève, en partie, d'une méconnaissance générale de la pratique et du droit de choisir l'instruction de ses enfants.

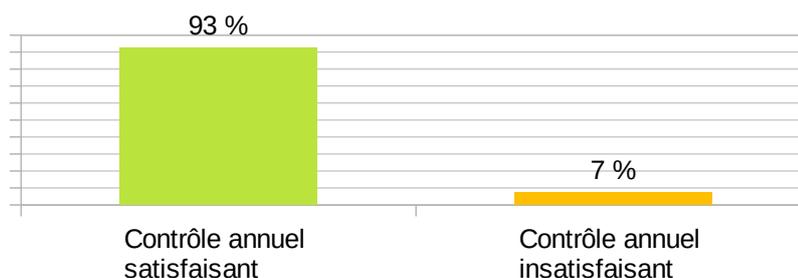


Seconds contrôles pédagogiques et injonctions de scolarisation

Parmi les 1 784 foyers ayant répondu à la question, **7% des contrôles pédagogiques annuels n'ont pas été satisfaisants et ont nécessité un second contrôle**, soit 130 foyers dans ce cas.

Parmi l'ensemble des foyers contrôlés, seulement **0,2% ont reçu une injonction de scolarisation (soit 5 foyers)**. Trois ont été rescolarisé : dans le public, au CNED réglementé et dans une école alternative. Deux n'ont pas pu pour cause de : refus de l'établissement et voyage professionnel à l'étranger des parents.

Résultats des contrôles annuels





Entente avec l'institution ou motivation à scolariser

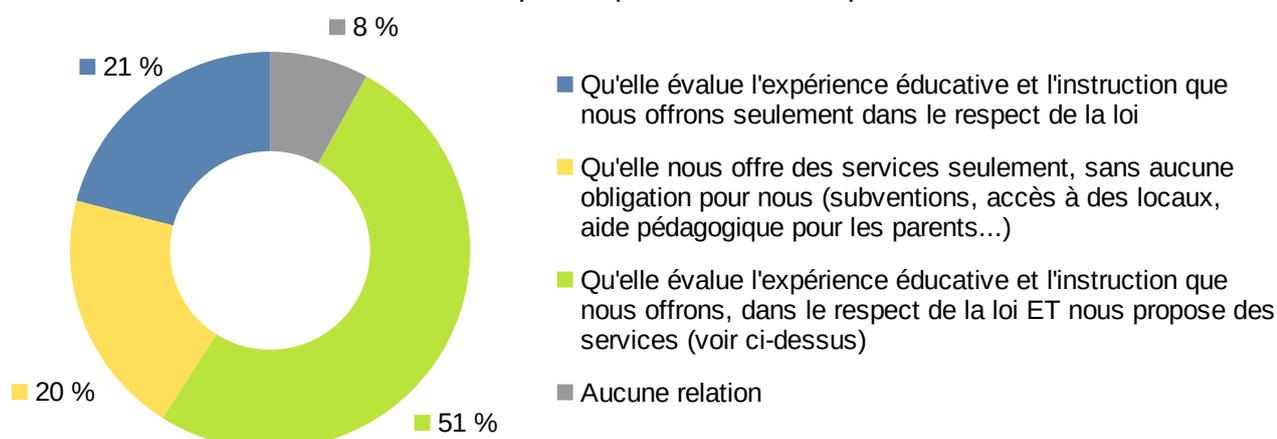
Relation idéale avec l'inspection académique

91% des familles souhaitent conserver des relations avec l'inspection académique.

L'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) et des aides financières ne sont pas accessibles aux familles en IEF, sauf positionnement spécifique de la CAF. Les familles doivent prendre à charge l'intégralité des dépenses pour l'instruction des enfants (supports, cours, sorties...) contrairement aux familles scolarisantes qui sont soutenues par l'État et dont il finance déjà l'instruction de leurs enfants. De plus, elles doivent faire un gros travail pour s'auto-former, s'informer et mettre en place les méthodes pédagogiques. Ainsi, pour améliorer leur relation avec l'institution, **41% souhaitent obtenir plus de services de l'État (allocations, locaux...) ainsi qu'un soutien pédagogique.**

En ce qui concerne les contrôles pédagogiques, on observe que pour **71% des familles, c'est le respect de la loi dans les procédures de contrôles qui est important dans une relation idéale avec l'inspection académique.** Comme le révèle l'analyse qualitative des contrôles pédagogiques, c'est, en particulier, **la comparaison au programme scolaire qui est préjudiciable et source de conflits** entre les familles et l'inspection, les enfants en IEF ayant souvent des connaissances transversales entre les niveaux des cycles et ne présentant pas forcément leurs compétences de manière formelle.

Relation idéale avec l'inspection académique souhaitée par les parents s'étant exprimés



Témoignages des familles

« Je ne suis pas opposée aux contrôles qui nous sont imposés, il me paraît sain que cette vérification soit possible pour préserver les enfants et s'assurer de leur santé et le cas échéant aider, conseiller les parents qui le souhaiteraient... mais encore faudrait-il que les inspections soient conduites par des personnes qualifiées sur le sujet de l'IEF. »



« Nous ne souhaitons plus de « contrôle » pour nos enfants unschooling, mais de l'analyse de pratique, de la co-construction. »

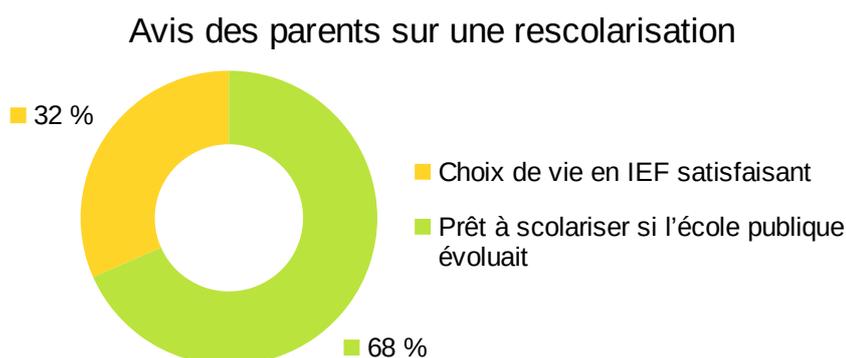
« Je souhaite [...] qu'on arrête avec cette histoire de à tel âge il faut savoir si ou ça. Je sais que ça leur en demanderait beaucoup. Mais vraiment cette pression de coller aux attendus scolaires alors qu'on ne suit pas les programmes, c'est dur et cela crée des tensions et des disputes au sein de notre famille, alors qu'elles n'ont pas lieu d'être. [...] Dans [mon entourage] des familles s'étaient intéressées à l'idée que les contrôles axés sur l'instruction soit réalisés [...] de manière plus réalistes [par rapport à] ce que nous vivons nous avec l'IEF. Pourquoi pas créer un service spécial ? Et [donner aux familles] plus de moyens car financièrement nous sommes totalement délaissées. »

« Ce que je souhaiterais c'est que des personnes formées et ouvertes à ce qui se passe en IEF viennent à notre domicile constater l'instruction, voir ce que nous mettons en place et comment, et que mon fils comme beaucoup d'autres enfants ne vivent pas ça comme une douloureuse expérience. »

➔ Afin d'améliorer les relations entre l'inspection académique et les familles, c'est **peut-être l'occasion, autour d'une table ronde, de repenser des modalités de contrôles adaptées** aux rythmes et processus d'apprentissages en IEF, de soutenir la formation des inspecteurs aux pédagogies alternatives, de leur donner les moyens de procéder à tous les contrôles, de **consolider un contact positif et horizontal** qui prenne en compte les attentes de chaque partie.

Motivation pour (re)scolariser

Sur l'ensemble des parents ayant répondu au sondage, 31% souhaitent continuer leur mode de vie malgré un changement de l'école publique et **68% sont prêts à scolariser leurs enfants (avec leur consentement) si l'école évolue et se modifie en profondeur.**



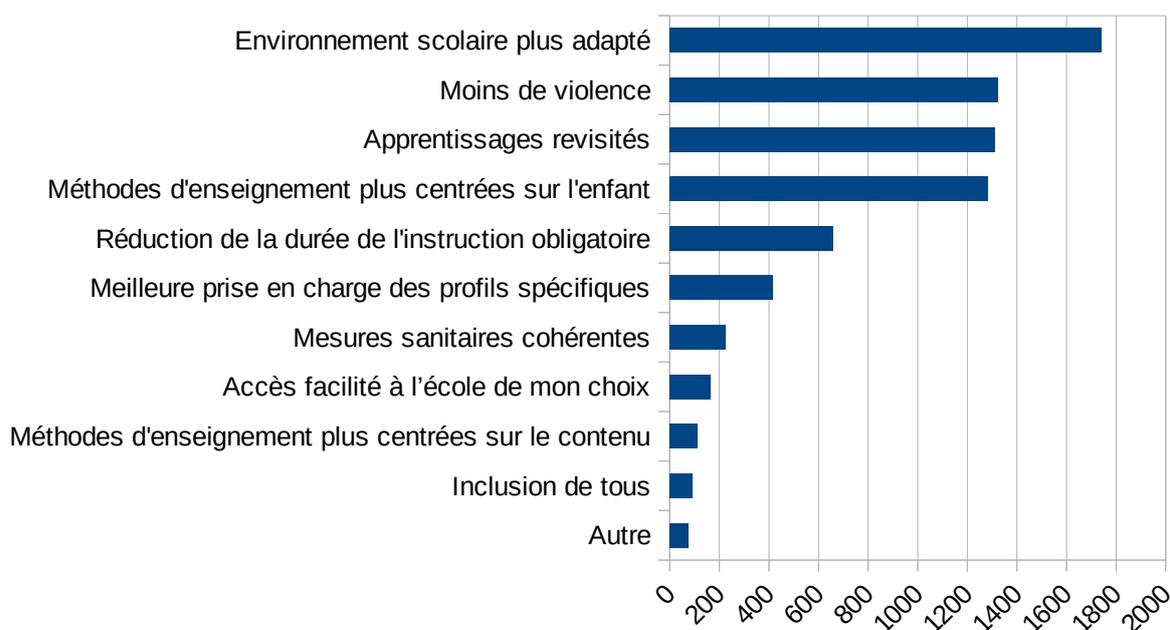
Les trois principales raisons qui inciteraient les parents à scolariser leurs enfants sont, dans l'ordre de priorité :

- 1 - Un environnement scolaire plus adapté** : besoins physiologiques respectés, horaires allégés, moins d'élèves par classe, scolarisation partielle...
- 2 - Moins de violence** : former les encadrants et enseignants aux "violences éducatives ordinaires", à la communication non violente, aux notions d'adultisme et au développement de l'enfant, réduire les agressions à l'école...



3 - Apprentissages revisités : réforme des programmes, acquisitions au lieu de notation, rythmes d'apprentissages, cours de pratique/artisanat (cuisine, bricolage, couture...), cours créatifs (art, musique, théâtre, poterie, photographie...), améliorer le contenu de l'enseignement, arrêter la sélection par les mathématiques...

Classement des motivations à la rescolarisation



Parmi les autres suggestions des parents, on retrouve :

- **Méthodes d'enseignement plus centrées sur l'enfant** : accès aux mêmes méthodes alternatives que dans le privé, apprentissages ludiques, autonomie et libre-arbitre de l'enfant, moins de théorie, plus de pratique...
- **Réduction de la durée de l'instruction obligatoire** : entrée à l'école moins jeune, moins d'heures par semaine, moins d'années...
- **Meilleure prise en charge des profils spécifiques** : handicaps, profils atypiques, formation des encadrants à la détection et à la gestion des profils différents, facilitation pour obtenir un AESH...
- **Mesures sanitaires cohérentes** : non contraignantes ni traumatisantes pour les enfants, le corps enseignant et les encadrants.
- **Accès facilité à l'école de mon choix** : publique, privée, religieuse, internat, CNED réglementé...
- **Méthodes d'enseignement plus centrées sur le contenu** : apprentissage de la lecture par la méthode syllabique, retour de la mémorisation et de la dictée...
- **Inclusion de tous** : intégration des pratiques religieuses ou philosophiques, programmes plus respectueux des cultures non-occidentales, rouvrir des écoles dans les villages, intégration en classe des enfants aux profils spécifiques...



- **Autres** : apprentissages libres et multi-âges avec horaires « à la carte » et un personnel passionné par un domaine/activité ; une structure de soins couplée à une véritable école ; une vraie attention sur le respect de l'identité de chacun et de la relation à soi-même et aux autres ; plus de temps au contact de la nature.

➔ On constate donc que pour les parents, et dans une certaine mesure, beaucoup d'aspects du **fonctionnement actuel de l'institution scolaire font défaut par rapport à leur souci du bien-être et du développement de leurs enfants.** L'institution aurait tout à gagner à connaître les attentes des familles en ce qui concerne l'environnement, les méthodes, les conditions de vie, le niveau académique et les objectifs de l'école publique afin d'inciter les parents à lui confier leurs enfants et de permettre aux enfants de s'y épanouir avec enthousiasme.



PARTIE 3

CONCLUSION

Synthèse

Ce sondage dégrossit l'image des familles pratiquant l'IEF et balaie nombre de préjugés diffusés sur les médias et dans les débats parlementaires.

Il en ressort que **l'intérêt supérieur de l'enfant est le principal moteur pour les parents**. Ces derniers sont soucieux du bien-être et du développement de leurs enfants dans un contexte apaisé, adapté à leurs besoins et leurs rythmes.

L'instruction en famille est **un choix réfléchi qui est loin d'être réservé à une élite**. Elle doit s'appuyer sur un investissement et une disponibilité personnelle, financière et horaire. Elle demande une remise en question des modèles de vie, d'activité des parents et d'organisation de la famille pour proposer un environnement riche et épanouissant pour toute la famille.

Les enfants sont consultés et impliqués pour suivre ce mode de fonctionnement, qu'ils **souhaitent majoritairement continuer**. Il leur permet d'être immergés dans la société et d'avoir des **rappports sociaux divers et inter-générationnels à travers une grande variété d'activités** sociales, sportives, écologiques, culturelles, associatives, ou encore bénévoles.

Les **relations avec les institutions sont majoritairement positives et élogieuses** sur la qualité académique comme comportementale des enfants. Et si le dialogue entre les parents et les inspecteurs peut évoluer vers **plus de compréhension, notamment sur les méthodes d'apprentissage** et d'évaluation que l'instruction est bien dispensée dans le cadre de la loi, on constate que **tous œuvrent pour servir l'intérêt des enfants** vivant dans les familles ayant choisi ce mode d'instruction.

Sachant que les cas de **dérives détectés par les agents de l'État sont marginaux** et les manquements déjà encadrés par les textes en vigueur.

Appel à la suppression de l'article 21 et application de la loi déjà existante

On ne peut donc pas baser des lois sur des exceptions **en privant de liberté la majorité sérieuse, assidue et paisible des citoyens faisant le choix de l'instruction en famille**. La mesure proposée et maintenue par le gouvernement est arbitraire, inutile et disproportionnée.

Les citoyens doivent donc **pouvoir user de leur liberté sans en demander l'autorisation** et le régime déclaratif doit demeurer la règle.

C'est pourquoi, **nous continuons à demander aux parlementaires de s'indigner et de voter contre l'article 21** du projet de loi « confortant le respect des principes de la République » et d'insister pour que l'État **mette les moyens pour appliquer la loi déjà existante**.



Remerciements

L'équipe chargée de la création du sondage et de son analyse, remercient et saluent très chaleureusement :

- Christine Brabant pour son soutien, son accompagnement et son aide dans notre travail ;
- l'association [Framasoft](#), plateforme française, qui nous a permis de créer le formulaire [framaforms](#) du sondage et de récolter les données ;
- toutes les familles impliquées qui ont participé à ce sondage et ont aidé à réaliser cette étude ;
- toutes les associations de l'interassociatif, locales et groupes de parents mobilisés qui nous ont fait confiance et nous ont soutenu pour la diffusion et le traitement de ce sondage ;
- toute l'équipe des correcteurs.trices de Félicia et des relecteur.trices qui ont permis de finaliser ce document ;
- toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document, par l'apport d'informations et de références ainsi que de soutien technique, logistique ou moral.



Présentations des associations IEF de l'interassociatif



L'association **LAIA (Libres d'Apprendre et d'Instruire Autrement)** représente 400 familles réparties sur toute la France. Elle existe depuis 14 ans et édite le seul magazine entièrement dédié à l'instruction en famille, le trimestriel « Les Plumes ».

Site internet : laia-asso.fr ; **Contact :** contact@laia-asso.fr

Page Facebook [Libres d'Apprendre et d'Instruire Autrement](#)



Les Enfants d'Abord
Association pour la Liberté de l'Instruction

L'association **LED'A (Les enfants d'abord)** regroupe depuis 1988 des familles instruisant elles-mêmes leurs enfants. Elle compte aujourd'hui plus de 1 200 familles adhérentes. Elle se mobilise de façon collégiale pour informer sur l'instruction en famille, pour défendre ce droit et pour permettre les rencontres facilitant les partages d'expériences et d'informations.

Site internet : www.lesenfantsdabord.org ; **Contact :** libertedelinstruction@lesenfantsdabord.org

Page Facebook : [Les Enfants d'Abord, Instruction En Famille](#)

Groupe Facebook : [Groupe LED'A, Les Enfants D'abord](#)



Association UNIE
L'instruction, la clé de l'épanouissement

L'association **UNIE (Union Nationale pour l'Instruction et l'Épanouissement)** est investie dans l'entraide et la coopération entre familles scolarisantes ou non. À la croisée des chemins, UNIE est ouverte à tous ceux pour qui l'instruction doit se faire dans le respect de l'épanouissement de l'enfant (IEF, cours par correspondance, CNED réglementé, écoles publiques ou privées sous contrat, écoles alternatives). UNIE apporte conseils et aide aux 4 800 familles adhérentes et aux 10 000 personnes du groupe Facebook (démarches, interactions avec l'administration, notamment l'Éducation nationale).

Site internet : association-unie.fr ; **Contact :** unie.association@gmail.com

Page Facebook : [Association UNIE : Union Nationale pour l'Instruction et l'Épanouissement](#)

Groupe Facebook : [association UNIE : Union nationale pour l'instruction et l'épanouissement](#)



L'association **CISE (Choisir d'Instruire Son Enfant)** est une association indépendante de soutien et de défense de l'instruction en famille. Elle encourage une instruction parentale diversifiée, progressive et qui réponde aux besoins précis de l'enfant pour lui permettre de devenir un citoyen éclairé et responsable.

Site internet : www.cise.fr ; **Contact :** therese.pour.cise@gmail.com

Page Facebook : [Cise](#)



Le **Collectif FELICIA (Fédération pour la Liberté du Choix de l'Instruction et des Apprentissages)** représente des associations et plus de 4 400 familles pour défendre la liberté du choix de l'enseignement et des apprentissages.

Site internet : www.federation-felicia.org ; **Contact :** presse@federation-felicia.org

Page Facebook : [Félicia](#)

Groupe Facebook : [FELICIA : Fédé pour Liberté du Choix de l'Instruction et des Apprentissages](#)



Le **Collectif l'École est la Maison (LELM)** représente et défend l'enseignement formel en famille. Il est force de propositions pour un juste encadrement de l'enseignement en famille.

Site internet : www.lecoleestlamaison.blogspot.com

Contact : lecoleestlamaison@gmail.com



Le **Collectif Libralouest** est un groupe de familles dont les parents instruisent leurs enfants hors école, chacun à leur manière. Toutes les méthodes d'enseignement sont représentées au sein du groupe, qu'il s'agisse de unischooling, de homeschooling, d'apprentissages informels ou de reproduction partielle de ce qui se fait à l'école.

Site internet : www.libralouest.net/

Groupe Facebook [Libralouest IEF 72 61 53 49 41 37 28 \(Instruction en famille\)](#)



L'association **Parents Instructeurs Enfants Épanouis (PIEE)** a pour but de permettre l'information, l'échange, le partage et la défense des droits des personnes ayant fait le choix d'instruire leurs enfants hors des murs des établissements scolaires, notamment les familles ayant choisi l'enseignement à distance par le biais d'établissements d'enseignement privé à distance ou par le biais du CNED réglementé.

Site internet : piee.wifeo.com

Page Facebook : [Association Parents Instructeurs Enfants Epanouis](#)

Groupe Facebook : [Association PIEE – Parents Instructeurs Enfants Epanouis](#)

Enfance Libre

Le collectif **Enfance libre** a pour objectif de défendre le droit des familles de choisir le type d'enseignement que reçoivent les enfants, droit inscrit à l'article 26.3 de la Déclaration des droits de l'homme, face aux tentatives répétées du Gouvernement français de supprimer cette liberté fondamentale et faciliter l'accès des enfants à la parole et au débat public.

Site internet <https://www.enfance-libre.fr/>



Liberté éducation a pour mission de défendre la liberté d'éducation, en particulier l'instruction en famille, sans aucune considération d'origine, de religion ni de ressources des parents, avec un souci particulier pour les jeunes parents, les parents seuls et les personnes défavorisées. Elle pourra aussi engager des actions en justice pour défendre cette liberté.

Site internet : www.liberteeducation.com ; **Contact :** jbmaillard@liberteeducation.com.